



CANADA

# Débats de la Chambre des communes

---

VOLUME 138 • NUMÉRO 079 • 2<sup>e</sup> SESSION • 37<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

COMPTE RENDU OFFICIEL  
(HANSARD)

**Le jeudi 27 mars 2003**

—  
Présidence de l'honorable Peter Milliken

## **TABLE DES MATIÈRES**

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

**<http://www.parl.gc.ca>**

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 27 mars 2003

La séance est ouverte à 10 heures.

---

Prière

---

•(1005)

[Français]

## LES JOURNAUX

**Le Président:** Les honorables députés doivent être déçus de ne pas avoir reçu les *Journaux* ce matin. Je tiens à informer la Chambre qu'ils ne seront disponibles que vers la fin de la matinée.

[Traduction]

J'avise également les députés que les listes des votes qui figurent dans le *hansard* ne sont peut-être pas entièrement exactes. Les listes de votes vérifiées se trouvent dans les *Journaux* qui seront disponibles, comme je l'ai indiqué, plus tard cet avant-midi. Les députés comprendront sans doute qu'il a pu y avoir des difficultés étant donné le nombre de votes et de modifications apportées par les députés lorsqu'ils ont énoncé leur position au cours de la soirée.

---

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### L'AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU DU CANADA

**L'hon. Elinor Caplan (ministre du Revenu national, Lib.):** Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le résumé du plan d'entreprise de l'Agence des douanes et du revenu du Canada pour la période de 2003-2004 à 2005-2006, qui s'intitule *Innovation*.

\* \* \*

### LE BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES DE 2003-2004

**M. Tony Tirabassi (secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer, au nom de la présidente du Conseil du Trésor, la partie III du Budget principal des dépenses qui est constitué de 87 rapports sur les plans et les priorités des ministères. Ces documents seront distribués aux membres des comités permanents afin de les aider à examiner les autorisations de dépenser demandées dans la partie II du budget.

\* \* \*

### RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

**M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le

Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à quatre pétitions.

\* \* \*

## LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

### FINANCES

**Mme Sue Barnes (London-Ouest, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter dans les deux langues officielles, le troisième rapport du Comité permanent des finances, intitulé *Les fusions de grandes banques: protéger l'intérêt public pour les Canadiens et les entreprises canadiennes*.

En ce qui concerne la réponse, toujours conformément à l'article 109 du Règlement, le comité demande au gouvernement de présenter une réponse complète au rapport. Toutefois, nonobstant le délai de 150 jours mentionné à l'article 109, le comité désire que la réponse soit présentée dans les 90 jours du dépôt du rapport à la Chambre.

\* \* \*

## LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

**M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, des discussions ont eu lieu entre les leaders de tous les partis à la Chambre, et je crois que, si vous le demandiez, vous constateriez qu'il y a consentement unanime pour adopter la motion suivante. Je propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait appuyer les efforts internationaux visant à traduire en justice Saddam Hussein et tout autre officier irakien responsable de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre, notamment par la formation d'un tribunal criminel international.

**Le président suppléant (M. Bélair):** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

*Initiatives ministérielles*

(La motion est adoptée.)

\* \* \*

•(1010)

[Français]

**PÉTITIONS**

L'IRAK

**M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beauport—Île-d'Orléans, BQ):** Monsieur le Président, il me fait plaisir de déposer des pétitions contenant 2 311 signatures de citoyens et de citoyennes de la circonscription de Beauport—Montmorency—Côte-de-Beauport—Île-d'Orléans.

Ces pétitionnaires ont comme point commun d'être tous des pacifistes; ils considèrent que le désarmement pacifique de l'Irak est la solution privilégiée pour régler la crise actuelle. Une guerre en Irak aurait des effets destructeurs et mettrait en danger la vie de milliers de civils irakiens et elle aurait des effets désastreux sur l'ensemble du Moyen-Orient.

Ces pétitionnaires demandent au Canada de s'opposer à toute participation à une guerre en Irak.

\* \* \*

[Traduction]

**QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, si la question n° 133 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

**Le président suppléant (M. Bélair):** Est-ce d'accord?

**Des voix:** D'accord.

[Texte]

Question n° 133—**M. John Reynolds:**

Pour les exercices financiers 1993-1994, 1994-1995, 1995-1996, 1996-1997, 1997-1998, 1998-1999, 1999-2000 et 2000-2001, en ce qui concerne tous les ministères et organismes du gouvernement, y compris les sociétés d'État et les organismes quasi/non gouvernementaux subventionnés par le gouvernement, et à l'exclusion des subventions et des prêts destinés à la recherche ou à des étudiants, énumérez les subventions, les prêts, les contributions et les contrats accordés dans la circonscription de West Vancouver—Sunshine Coast, indiquez le nom et l'adresse du destinataire, dites s'il y a eu appel d'offres, précisez le montant et le type de financement et, s'il s'agit d'un montant remboursable, indiquez s'il a été remboursé?

(Le document est déposé.)

\* \* \*

[Traduction]

**QUESTIONS AU FEUILLETON**

**M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

**Le président suppléant (M. Bélair):** Est-ce d'accord?

**Des voix:** D'accord.

**INITIATIVES MINISTÉRIELLES**

[Traduction]

**LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2003**

**L'hon. Wayne Easter (au nom du vice-premier ministre et ministre des Finances)** propose: Que le projet de loi C-28, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 18 février 2003, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

**M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur d'entamer le débat sur le projet de loi C-28, Loi d'exécution du budget de 2003, à l'étape de la deuxième lecture.

Durant la préparation du budget, les Canadiens ont dit au ministre des Finances que le budget devait être plus qu'une simple présentation de comptes, il devait également être la somme de nos valeurs. Le budget que le ministre a présenté à la Chambre en février relève ce défi dans trois volets de la vie nationale.

Premièrement, il renforce la société qui est chère aux Canadiens en investissant dans les Canadiens à titre individuel, dans leurs familles et dans leurs localités.

Deuxièmement, il renforce l'économie dont les Canadiens ont besoin en faisant la promotion de la productivité et de l'innovation tout en demeurant financièrement prudent.

Troisièmement, il renforce le système de reddition des comptes que méritent les Canadiens en rendant le gouvernement plus transparent et plus responsable dans ses dépenses.

Qui plus est, le gouvernement est en mesure de relever ces défis et de procéder à de nouveaux investissements d'envergure, sans risquer un retour aux déficits, et ce, grâce à notre engagement à maintenir le cap sur une gestion financière saine. Loin d'être théorique, cet engagement est réel et rigoureux, comme le prouve le fait que nous ayons déjà livré cinq surplus budgétaires consécutifs, une réduction de 47 milliards de dollars de la dette fédérale et un plan de diminution des impôts de 100 milliards de dollars.

Le budget de 2003 est axé sur la continuité; en effet, il maintient l'approche prudente et équilibrée de la planification financière qui a tant et si directement contribué à la stabilité et au succès économiques du Canada. Par ailleurs, c'est un budget qui se distingue par des initiatives marquantes et des engagements nouveaux d'importance.

Le succès économique et la discipline financière ne sont qu'un des éléments d'un bon gouvernement. Ils constituent un moyen de parvenir à une fin beaucoup plus importante: édifier la société à laquelle les Canadiens tiennent, une société dans laquelle la compassion et la responsabilité sociale sont des faits concrets et constants de la vie nationale.

Il n'y a pas de politique sociale plus essentielle pour les Canadiens que notre régime de soins de santé public.

L'accord de 2003 sur le renouvellement du système de santé, conclu entre le premier ministre et ses homologues provinciaux en février, reflète l'engagement de leurs gouvernements à coopérer en vue d'améliorer l'accès au système de santé, de renforcer l'obligation de rendre compte de la manière dont sont dépensés les fonds destinés à la santé, et de s'assurer que le système demeure viable à long terme.

*Initiatives ministérielles*

Le budget de 2003 confirme l'augmentation de 34,8 milliards de dollars du financement, sur cinq ans, afin d'atteindre les objectifs établis par l'accord. Le projet de loi C-28 met en oeuvre ces mesures.

Premièrement, pour ce qui est de l'appui accru octroyé par l'intermédiaire des paiements de transfert, le budget ajoute à l'appui important que les provinces et les territoires reçoivent du fédéral pour les soins de santé par le biais du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux, le TCSPS.

Pour faire suite aux accords de septembre 2000 concernant la santé et le développement de la petite enfance, le gouvernement fédéral a fourni aux provinces et territoires un cadre quinquennal de financement prévisible et croissant, soit le TCSPS, qui mènera jusqu'en 2005-2006. Un montant supplémentaire de 1,8 milliard de dollars viendra maintenant s'ajouter, et ce cadre s'étendra sur une période additionnelle de deux ans. Ainsi, le total des transferts annuels aux provinces passera à 21,6 milliards de dollars en 2006-2007 et à 22,2 milliards de dollars en 2007-2008. J'insiste sur le fait que le montant de la dernière année sera de plus de 22 milliards de dollars.

Par ailleurs, l'injection immédiate d'un montant supplémentaire de 2,5 milliards de dollars dans le TCSPS contribuera à atténuer les pressions s'exerçant à l'heure actuelle sur le système de santé. Ce montant sera réparti également en fonction du nombre d'habitants, et les provinces et territoires auront la possibilité de toucher leur part des fonds, selon leurs besoins, jusqu'à la fin de 2005-2006.

Toutefois, il ne saurait y avoir de renouvellement soutenu du système de santé au Canada sans que l'on apporte des changements structurels positifs et que l'on prévoie davantage de fonds. C'est pourquoi les premiers ministres ont aussi convenu de restructurer le TCSPS et d'en faire à compter du 1<sup>er</sup> avril 2004 deux transferts distincts, soit le Transfert canadien en matière de santé et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux.

## ● (1015)

Grâce à la création de transferts distincts pour la santé et les programmes sociaux, les Canadiens disposeront d'information sur la contribution à long terme du gouvernement fédéral aux soins de santé. Parallèlement, les premiers ministres ont réaffirmé l'importance de disposer d'un programme de péréquation propre à donner aux provinces la possibilité d'assurer des services publics à des niveaux de qualité et de fiscalité sensiblement comparables.

Soucieux de renforcer le programme, le gouvernement fédéral a convenu d'éliminer pour de bon, à compter de 2002-2003, le plafond en matière de paiements de péréquation.

Toutes ces mesures donneront un cadre de financement et de planification à long terme qui sera prévisible, durable et croissant en ce qui concerne les transferts consentis aux provinces et territoires pour la santé et d'autres programmes sociaux.

L'adoption du projet de loi C-28 se traduirait aussi par la mise en oeuvre d'autres investissements convenus dans l'accord sur la santé.

En ce qui concerne le transfert pour la réforme de la santé, les premiers ministres ont déterminé que les domaines de la santé, des soins à domicile et de la couverture des médicaments sur ordonnance dont le coût est exorbitant constituaient des secteurs prioritaires où les provinces et territoires devaient accélérer la réforme pour venir en aide à leurs résidents. C'est pourquoi le budget comprend un transfert de 16 milliards de dollars pour la réforme de la santé en vue d'affecter à ces domaines prioritaires des fonds qui seront répartis en fonction du nombre d'habitants sur une période de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2003.

Pour ce qui est du fonds d'équipement de diagnostic et de soins médicaux, les premiers ministres ont aussi reconnu qu'il fallait en faire davantage afin d'améliorer l'accès à des services de diagnostic. La disponibilité de l'équipement joue un rôle crucial dans l'accès en temps opportun à des soins de santé de qualité.

Faisant fond sur le milliard de dollars alloués au matériel médical en 2000, le budget de 2003 ajoute 1,5 milliard sur trois ans. Ces fonds permettront aux provinces et aux territoires d'acquérir du matériel diagnostique et médical et de former du personnel spécialisé dans l'utilisation d'équipement de plus en plus sophistiqué. Les fonds seront répartis selon un montant égal par habitant, et les provinces les retireront selon leurs besoins jusqu'à la fin de 2005-2006. En vertu de l'accord, les gouvernements ont accepté de présenter un rapport annuel sur le transfert consécutif à la réforme de la santé et sur le fonds du matériel médical, afin que les Canadiens puissent mesurer l'efficacité des nouvelles immobilisations.

Un autre élément considéré comme prioritaire concerne les fichiers électroniques de santé, qui constituent un élément fondamental de tout système de soins de santé moderne et plus innovateur. Selon les termes de l'entente sur la santé conclue en septembre 2002, le gouvernement a annoncé des fonds de 500 millions de dollars pour étendre l'utilisation des technologies d'information et de communications en santé, y compris l'adoption de fichiers électroniques de santé.

Infirmerie Santé du Canada recevra 600 millions de dollars de plus pour accélérer la mise en place des fichiers électroniques de santé, des normes communes sur la technologie de l'information à la grandeur du pays et le recours accru aux services de télésanté.

La recherche constitue sans l'ombre d'un doute un aspect indispensable du système de soins de santé au Canada. Le gouvernement fédéral contribue déjà grandement au financement de la recherche en santé, notamment par l'aide aux étudiants, aux chercheurs, aux universités, aux hôpitaux de recherche et autres établissements, sans compter la recherche effectuée dans ses propres laboratoires. Le budget de 2003 reconnaît cependant qu'il faut faire encore davantage. Le projet de loi contient deux mesures à cette fin.

La première mesure concerne la Fondation canadienne pour l'innovation, ou FCI, qui a été créée afin de soutenir la modernisation de l'infrastructure de recherche dans les universités et collèges canadiens, les hôpitaux de recherche et autres établissements de recherche sans but lucratif au Canada. Le budget alloue 500 millions de dollars à la FCI afin d'accroître son soutien aux installations de recherche de pointe en santé. Par ailleurs, Génome Canada recevra 75 millions de dollars pour la génomique en santé appliquée. Ce secteur, où le Canada s'est mérité une réputation mondiale, est probablement l'un des plus prometteurs de la recherche biologique.

En ce qui concerne les autres mesures touchant la santé, le budget annonce des sommes importantes pour tout un éventail de projets fondamentalement liés à la réforme de la santé. Par exemple, 205 millions sont prévus sur cinq ans pour des projets de gouvernance et de reddition de comptes, y compris une aide financière à l'Institut canadien d'information sur la santé, afin de faciliter la présentation de rapports au public sur le système de soins de santé et la santé des Canadiens.

*Initiatives ministérielles*

## ●(1020)

Un financement sera aussi fourni pour appuyer l'établissement d'un nouvel institut canadien de sécurité pour les patients, ainsi que pour améliorer la rapidité de réaction du processus de réglementation de Santé Canada relativement aux médicaments destinés aux humains, appliquer une stratégie nationale d'immunisation et mieux évaluer l'utilisation de nouvelles techniques de diagnostic et de traitement.

Une autre initiative visée par cette mesure législative est la nouvelle prestation de l'assurance-emploi pour prodiguer des soins à un proche, de façon à alléger le fardeau financier des familles lorsqu'un des leurs est gravement malade. Le gouvernement reconnaît que le soutien du revenu et la protection de l'emploi sont des éléments clés pour les travailleurs qui s'absentent de leur travail pour prendre soin d'un membre de leur famille qui est gravement malade, étant donné que ces travailleurs perdent souvent une partie de leur revenu et de leurs avantages.

Par conséquent, à compter du 1<sup>er</sup> janvier, les travailleurs admissibles auront droit à un congé payé de six semaines pour prodiguer des soins à un parent, un conjoint ou un enfant gravement malade ou mourant. Afin d'améliorer la souplesse de cette mesure, les prestations pourront être partagées entre les membres admissibles de la famille. La prestation de congé pour raisons familiales reflète une réalité sociale fondamentale, à savoir que le bien-être des membres de sa famille est prioritaire pour chaque Canadien.

Aucun investissement n'est plus important que celui qui consiste à créer des possibilités pour nos enfants. Par l'entremise du projet de loi dont nous sommes saisis, le budget 2003 renforce notre engagement de longue date envers les familles et les enfants canadiens dans plusieurs secteurs clés.

Premièrement, l'aide annuelle pour les enfants et les familles à faibles revenus est augmentée par le truchement de la Prestation fiscale canadienne pour enfants, la PFCE; elle atteindra dix milliards de dollars en 2007, les prestations annuelles grimant à 3 243 \$ pour le premier enfant, à 3 016 \$ pour le second et à 3 020 \$ pour chacun des enfants suivants.

Ensuite, le gouvernement reconnaît que les soins aux enfants gravement handicapés imposent un lourd fardeau aux familles. Pour alléger ce fardeau, une nouvelle prestation indexée pour enfants handicapés sera instaurée à compter de juillet 2003, de sorte que les familles à faibles et moyens revenus ayant un enfant handicapé recevront jusqu'à 1 600 \$ de plus annuellement.

Une troisième mesure accorde 80 millions de dollars par année pour améliorer l'aide fiscale aux personnes handicapées, conformément à l'évaluation du crédit d'impôt déjà accordé pour les personnes handicapées et à l'avis d'un comité consultatif technique.

Le budget développe et améliore aussi les mesures fiscales des budgets antérieurs visant à aider les personnes handicapées. Un nombre accru d'enfants ou de petits-enfants infirmes pourront maintenant profiter du roulement à impôt différé des produits du REER ou du FERR d'un parent ou d'un grand-parent décédé.

Le budget ajoute certaines dépenses à la liste des dépenses donnant droit au crédit d'impôt pour frais médicaux, notamment les sommes payées pour des services de sous-titrage en temps réel ou de prise de notes, ou pour un logiciel de reconnaissance de la voix. En outre, les personnes atteintes de la maladie coeliaque pourront réclamer un crédit d'impôt pour frais médicaux pour les sommes supplémentaires qu'elles doivent déboursier afin d'acheter des produits alimentaires sans gluten.

Notre capacité de consentir des investissements considérables à long terme pour l'amélioration de la qualité de vie des Canadiens, sans compromettre notre équilibre financier, dépend d'une économie saine et en pleine croissance. Par ailleurs, un meilleur rendement économique demain exige une productivité accrue ainsi qu'une économie innovatrice et durable aujourd'hui.

Comme nous le savons, il est impératif d'améliorer les compétences et l'apprentissage pour améliorer la productivité, la compétitivité et la qualité de vie de tous les Canadiens. Le budget de 2003 aidera les Canadiens à acquérir de nouvelles compétences car il injecte 60 millions de dollars sur deux ans dans l'amélioration du Programme canadien de prêts aux étudiants afin que les étudiants disposent de plus de fonds et que les diplômés des institutions postsecondaires puissent mieux gérer leurs dettes. En outre, ceux qui n'ont pas remboursé leur prêt d'étudiant ou ont déclaré faillite auront maintenant accès à une exemption d'intérêts. De même, les personnes protégées, y compris les réfugiés au sens de la Convention tels que définis dans la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, seront admissibles au Programme canadien de prêts aux étudiants.

L'excellente main-d'oeuvre canadienne mérite d'être soutenue par un régime fiscal compétitif. Voilà pourquoi, dans le budget de l'an 2000, le gouvernement avait lancé un plan de réduction des impôts de 100 milliards de dollars, le plus considérable dans toute histoire de notre pays. Ce plan continue d'apporter des allègements fiscaux croissants, à hauteur de quelque 24 milliards de dollars cette année et de 30 milliards de dollars en 2004.

## ●(1025)

Pour contribuer au soutien de l'économie, le budget améliore le régime fiscal au moyen de mesures visant à encourager l'épargne et l'investissement, à aider les petites et moyennes entreprises et à stimuler la compétitivité canadienne.

Le projet de loi incite les Canadiens à épargner en haussant le plafond des régimes enregistrés d'épargne-retraite, les REER, et des régimes enregistrés de retraite, les RER, le portant à 18 000 \$ sur quatre ans, et en indexant ce nouveau plafond.

En outre, nous accordons une aide concrète aux entrepreneurs et aux petites entreprises du pays, un élément clé de la croissance économique et de la création d'emplois au Canada.

Le taux de cotisation de l'assurance-emploi sera réduit de 12¢ par 100 \$ de rémunération assurable en 2004 et s'élèvera à 1,98 \$. Cette dixième diminution du taux de cotisation depuis 1994 fera réaliser des économies annuelles de plus de 9 milliards de dollars aux travailleurs et aux employeurs. Cette diminution s'appliquera certes à tous, mais elle profitera davantage aux petites entreprises.

Les entreprises touchant des revenus de 200 000 \$ à 300 000 \$ seront, d'ici quatre ans, assujetties au taux d'imposition fédéral de 12 p. 100 des petites entreprises. Cela se traduira par des économies annuelles pouvant s'élever jusqu'à 9 000 \$ pour un grand nombre d'entreprises canadiennes.

Une autre mesure supprime la limite de 2 millions de dollars relative au montant des investissements des petites entreprises admissible au roulement des gains en capital. Cela aidera les petites entreprises à évaluer le capital de risque dont elles ont besoin pour s'agrandir et croître.

Le projet de loi réduit les coûts des entreprises et la complexité du régime fiscal en améliorant le traitement fiscal des avantages accordés aux employés en matière d'automobile et des dépenses liées à l'usage d'une automobile par les employés.

*Initiatives ministérielles*

Un régime fiscal concurrentiel est nécessaire si l'on veut attirer des investissements au Canada et encourager les entrepreneurs à créer des entreprises, à les faire croître et à créer des emplois.

Le plan quinquennal de réduction des impôts du gouvernement représentera un avantage fiscal pour les entreprises au Canada dans le cadre de la stratégie visant à rendre l'économie plus solide et productive. Compte tenu des réductions d'impôt déjà mises en oeuvre, le taux d'imposition fédéral-provincial moyen des entreprises au Canada est maintenant inférieur au taux moyen américain. Le budget tablera sur cet avantage au cours des cinq années à venir, éliminant complètement la taxe fédérale sur le capital, qui est maintenant perçue sur toutes les sociétés qui utilisent un capital supérieur à 10 millions de dollars au Canada. La première étape de l'élimination de cette taxe consistera à hausser à 50 millions de dollars le niveau du capital à partir duquel la taxe est prélevée.

Ainsi que les députés peuvent le constater, la portée de notre plan budgétaire est très grande, et je n'ai parlé que d'une partie des mesures que renferme le projet de loi dont nous sommes saisis.

Nous prenons également des mesures dans des domaines vitaux dont le public se préoccupe et où il appuie une intervention, comme les changements climatiques, l'environnement et l'agriculture. Par exemple, le projet de loi C-28 prévoit 250 millions de dollars pour la Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable en vue de la mise au point de techniques relatives aux changements climatiques et à l'assainissement de l'air. Il prévoit 50 millions de dollars pour la Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère afin d'intensifier les recherches sur le climat et l'atmosphère, notamment les recherches sur le nord du Canada. Il propose encore 20 millions de dollars pour soutenir les placements de capital à risque de Financement agricole Canada dans le secteur agricole.

Le projet de loi C-28 comprend des mesures fiscales qui confirment l'augmentation des taxes fédérales sur les produits du tabac, augmentation qui s'applique depuis le 18 juin 2002 et s'inscrit dans la stratégie du gouvernement visant à décourager le tabagisme. Le projet de loi supprime la taxe d'accise fédérale de 4c. le litre sur le biodiésel. Il autorise aussi des arrangements volontaires avec les premières nations qui voudraient lever sur leur territoire une taxe de vente d'application large correspondant à la TPS.

Le budget prévoit de nouveaux investissements importants pour bâtir la société que les Canadiens chérissent et l'économie dont nous avons besoin. Les Canadiens ont aussi clairement signifié que ces investissements devaient s'accompagner d'une responsabilisation renforcée envers le Parlement et le public. Plusieurs mesures nouvelles aideront à améliorer la reddition des comptes et la transparence dans les dépenses du gouvernement.

Le budget donne suite à l'engagement du gouvernement à revoir le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien pour s'assurer que son produit correspond au coût du système renforcé de sécurité du transport aérien jusqu'en 2006-2007. Maintenant que cet examen est terminé, le gouvernement réduit ce droit de 12 \$ à 7 \$ pour l'aller simple sur les vols intérieurs. C'est une réduction d'un peu plus de 40 p. 100.

• (1030)

La reddition de comptes est aussi le pilier du nouvel accord sur les soins de santé, puisque tous les gouvernements doivent s'engager à rendre des comptes régulièrement aux Canadiens. Ce cadre de reddition de comptes va davantage informer les Canadiens sur la façon dont les impôts contribuent à la réforme du système de soins de santé.

Le gouvernement apporte également plusieurs changements en vue d'améliorer la reddition de comptes des fondations aux Canadiens et aux parlementaires. La plupart de ces changements peuvent se faire grâce à des modifications apportées aux ententes de financement conclues avec les fondations.

Il reste cependant que la Fondation canadienne pour l'innovation, la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire et la Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable ont été créées en vertu de lois fédérales. D'après la législation en vigueur, les fonds non dépensés sont répartis entre les personnes admissibles, mais, de l'avis de la vérificatrice générale, ces fonds devraient être remis au gouvernement. Selon de nouvelles dispositions, le ministre responsable peut, à sa discrétion, recouvrer les fonds non dépensés en cas de dissolution de ces trois fondations, et les remettre au Trésor.

Enfin, le budget élimine le compte de service et de réduction de la dette qui avait été créé pour payer l'intérêt de la dette publique et, en bout de ligne, réduire la dette. Un tel compte n'est plus utile puisque ses recettes doivent finalement être versées au Trésor.

Le budget 2003 permet de prendre de nombreuses mesures tout en respectant l'engagement que nous avons pris à propos d'une saine planification financière, nécessaire pour l'équilibre des budgets. Ce budget nous permet de créer le genre de société que nous apprécions, de jouir de l'économie dont nous avons besoin et de compter sur la reddition de comptes que nous méritons. Il repose sur une saine gestion financière et une gestion responsable de nos ressources, tout en étant ancré dans nos valeurs, alors que nous cherchons à donner aux Canadiens les outils dont ils ont besoin pour réaliser leur potentiel. Par-dessus tout, il reconnaît le lien crucial entre la politique sociale et économique et la façon dont une approche intégrée se traduit par des politiques qui sont à l'avantage de tous les Canadiens. Le Canada s'améliore, devient plus généreux et compétitif aujourd'hui et sera encore plus fort et plus prospère à l'avenir. Je demande instamment à tous les députés d'appuyer le projet de loi.

**M. Charlie Penson (Peace River, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je suis heureux de cette chance qui m'est offerte aujourd'hui de parler du projet de loi C-28, Loi d'exécution du budget, et je dois dire dès le départ que le budget présenté à la Chambre le 18 février suscite de nombreuses inquiétudes au sein de l'Alliance canadienne.

Le nouveau ministre des Finances aurait pu sortir des ornières tracées par son prédécesseur au cours des dernières années, mais il a choisi de faire autrement. On peut se demander pourquoi, bien que la plupart des gens raisonnables croient que cela a à voir avec l'héritage que veut laisser le premier ministre. Il est un peu triste de constater qu'une personne siégeant dans cette Chambre depuis une quarantaine d'années ressent le besoin de se payer un héritage une fois arrivé à sa dernière année, mais c'est ce qui semble se produire à la lumière du budget de 2003.

Le ministre des Finances voulait peut-être aussi de son côté mousser sa candidature à la direction de son parti, ce qui pourrait expliquer en partie les augmentations de dépenses prévues dans ce nouveau budget : des dépenses supplémentaires de 25 milliards de dollars au cours des trois prochaines années. Il ne s'agit pas de simples dépenses, mais d'un assortiment de dépenses douteuses. Mise à part l'augmentation de 5,3 milliards de dollars prévue pour les soins de santé cette année, ces nouvelles dépenses sont dispersées dans tellement de secteurs qu'elles pourraient bien ne profiter à personne.

### *Initiatives ministérielles*

Ce dont nous avons été témoins c'est le recours au procédé habituel du gouvernement en vue d'essayer d'acheter des votes peu importe les répercussions des mesures législatives. Ce qui compte c'est qu'elles aient l'air bien à première vue. Cela rappelle les paysages de carton-pâte utilisés dans les westerns américains: aucune profondeur.

Deux milliards de dollars sont alloués à des projets flous dans le cadre du protocole de Kyoto et 1,5 milliard de dollars est englouti dans des fondations non imputables. La vérificatrice générale a largement dénoncé cette pratique par le passé en faisant valoir que ce type de comptabilité était tout aussi inacceptable de la part du gouvernement du Canada qu'il l'est dans le secteur privé.

Le budget prévoit consacrer un milliard de dollars à un régime national de services de garde, ce qui portera le total à environ dix milliards de dollars. Cet argent doit venir de quelque part. La bureaucratie fédérale absorbera six milliards de dollars, une augmentation des dépenses de l'ordre de celles que nous avons connues dans les années 70.

Le budget contient peu d'allègements fiscaux et ceux qu'il contient sont répartis sur plusieurs années. Je pense en particulier à l'impôt sur le capital, dont une partie sera graduellement éliminée. C'est l'impôt dont on m'a le plus souvent parlé durant les déplacements du comité au pays. Lorsque j'étais porte-parole de mon parti en matière d'industrie, les gens nous disaient que cet impôt décourageait les investissements. Qu'à cela ne tienne, le gouvernement a décidé de n'en éliminer qu'une partie et ce, sur cinq ans. C'est le genre de choses que l'on voit dans le budget de 2003.

Aux yeux de nombreux commentateurs, le budget marque réellement la fin de la discipline fiscale à Ottawa. Au contraire, à mon avis, puisque ce n'est ni plus ni moins qu'un retour aux anciennes valeurs des libéraux. La discipline fiscale de 1996-1997, qui n'a duré que deux ans, s'explique du fait que le gouvernement a été acculé au mur; il devait faire quelque chose. Je m'explique.

Ce budget, à mon avis, ne fait que perpétuer les politiques libérales d'imposer et de dépenser qui consistent à privilégier l'opportunisme politique plutôt que les politiques saines, le gaspillage plutôt que la modération et les supercheries comptables plutôt que la transparence.

La réalité est que, depuis 1993, l'équipe Chrétien-Martin a augmenté 53 fois les impôts des particuliers et des sociétés.

• (1035)

**Le président suppléant (M. Bélair):** Je suis désolé d'interrompre, mais vous avez nommé le premier ministre et l'ancien ministre des Finances par leur nom. Vous êtes loin d'être un nouveau venu à la Chambre. Je vous demanderais de ne pas le faire.

**M. Charlie Penson:** Monsieur le Président, l'équipe que formaient le premier ministre et son ministre des Finances ont augmenté l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés 53 fois depuis 1993. Le budget de 1994 comprenait une augmentation des dépenses de 1,7 milliard de dollars et une augmentation des impôts de 1,3 milliard. N'oublions pas que le budget anticipé déposé par l'ancien ministre des Finances présentait un déficit de 37 milliards de dollars, somme qui venait s'ajouter à la dette nationale. Ce n'est qu'avec le budget de 1995 que les libéraux ont été forcés de réduire leurs dépenses, mais ils ont tout de même réussi à augmenter les impôts de 1,4 milliard de dollars. Là encore, le déficit pour cette année-là était de 28 milliards de dollars.

Qu'a fait l'ancien ministre des Finances, le député de LaSalle—Énard, au cours de ses premières années en poste? Il a accru les

impôts, augmenté les dépenses et engendré un autre déficit. Lorsque les libéraux ont pris le pouvoir des mains de l'équipe Mulroney, la dette nationale, qui correspond au déficit accumulé, était de 508 milliards de dollars. Qu'ont-ils fait alors? Ils ont laissé la dette atteindre les 583 milliards avant de comprendre qu'on ne pouvait pas se permettre de continuer ainsi.

Qu'est-ce qui a causé ce changement? Quels événements ont mené au changement qui a été apporté dans la philosophie libérale et a donné lieu à une certaine discipline financière pendant quelques années? Je crois que les libéraux ont été acculés au pied du mur. Le peso était en crise au Mexique en 1994; on craignait que la Nouvelle-Zélande devienne insolvable et la cote de crédit du Canada a même été révisée à la baisse par bon nombre d'agences de cotation. Le message était plutôt clair. Les libéraux devaient faire quelque chose.

Ils ont réagi. Qu'ont-ils fait? C'est important. Ont-ils agi de façon juste? Non, pas réellement. L'ancien ministre des Finances et son équipe ont choisi la solution de facilité. Ils se sont débarrassés de leurs problèmes en coupant les transferts aux provinces. Selon les comptes nationaux, les dépenses nationales n'ont été réduites que de 9 p. 100 ou de 11,3 milliards de dollars. C'était la crise. Ils devaient faire quelque chose et ils ont donc réduit leurs propres dépenses de 9 p. 100. Toutefois, ils ont également réduit de plus de 20 p. 100 les transferts aux provinces dans des secteurs comme les soins de santé.

La crise que nous connaissons actuellement dans le secteur de la santé, l'argent qu'il a fallu injecter dans ce secteur et les problèmes financiers qu'éprouvent les provinces et leurs municipalités sont l'oeuvre du gouvernement libéral. Celui-ci s'est délesté de son grave problème sur les provinces.

Dès que les libéraux en ont eu la chance et que nous en sommes arrivés au stade où nous avons cessé de faire des déficits, où l'économie américaine était florissante, où 87 p. 100 de nos exportations prenaient la direction des États-Unis et où environ 40 p. 100 de notre PIB provenait des exportations, on nous a ramenés en arrière.

Qu'ont fait les libéraux lorsqu'ils en ont eu une embellie et que la situation s'est améliorée? Ils n'ont pas opéré les changements fondamentaux qui s'imposaient. Ils ont repris leurs anciennes habitudes. Ils sont retournés à leur propension à taxer et à dépenser. Cela n'a pas été très long. L'aberration dans le parcours libéral n'a duré que deux ans.

Les dépenses de programmes du gouvernement fédéral sont en hausse depuis 1997 et ont augmenté considérablement depuis 1999. C'est l'ancien ministre des Finances qui était l'argentier pendant toutes ces années. C'est le tandem formé par le premier ministre et par l'ancien ministre des Finances qui est responsable de la situation.

Ces deux dernières années, les dépenses fédérales ont augmenté de 6 p. 100 en moyenne. Cette hausse dépasse d'environ 4 p. 100 le taux de croissance de la population et le taux d'inflation. C'est une situation de ce genre qui nous a mis dans les difficultés que nous avons connues dans les années 70.

Comme je l'ai dit, l'actuel ministre des Finances aurait pu changer de cap, mais il a plutôt opté pour les dépenses exagérées. On prévoit que les dépenses fédérales augmenteront de 83 p. 100 de plus que ce que justifieraient le taux d'inflation et le taux de croissance démographique entre 1999-2000 et 2004-2005.

À mon avis, le budget de 2003 n'est absolument pas une aberration. Il ne fait qu'empirer les vieilles habitudes de dépense des libéraux. Dès que les libéraux ont eu un peu d'argent en banque, au lieu d'améliorer les facteurs économiques fondamentaux, ils sont retournés à leurs anciennes habitudes: taxer et dépenser.

*Initiatives ministérielles*

Le ministre des Finances aime bien affirmer que le Canada est un vrai tigre du Nord. Il doit savoir, comme bien d'autres au sein du gouvernement et du secteur privé, que, malgré la récente conjoncture économique favorable, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour compenser les mauvaises politiques dans lesquelles le gouvernement et d'autres gouvernements se sont engagés depuis les années 70.

• (1040)

Le Comité de l'industrie a effectué trois études sur la productivité et la compétitivité du Canada. Il a constaté un déclin de la position concurrentielle du Canada dans le monde qui remonte à 30 ans. Selon moi, ce n'est pas un hasard. Ce déclin est directement associé à la politique publique. Autrement dit, il est dû à un gouvernement incapable de reconnaître ce que le Canada devrait faire.

Il y a 30 ans, les États-Unis occupaient le premier rang au chapitre de la productivité, qu'on assimile au niveau de vie. Le Canada occupait le deuxième. C'est une réalité historique. Les États-Unis ont maintenu leur position. Ils mènent toujours sur le front de la productivité et du niveau de vie, tandis que le Canada a été relégué au 13<sup>e</sup> rang dans le monde pour la productivité.

Selon le *The Globe and Mail* d'aujourd'hui, l'association Manufacturiers et Exportateurs du Canada rapporte que la compétitivité des entreprises canadiennes s'établit à la moitié de la moyenne des pays du G-7. Selon le rapport produit par l'association:

La compétitivité des entreprises canadiennes continue de diminuer par rapport aux pays du G-7, même si ces entreprises n'occupent plus le dernier rang...

Elles n'occupent plus le dernier rang. Quelle consolation! Toutefois, cela ne dit pas grand-chose de la situation entre le Canada et les États-Unis. Selon Manufacturiers et Exportateurs du Canada:

L'écart d'excellence entre les entreprises canadiennes et celles des autres pays du G-7 a augmenté de façon «marquée» depuis la période d'avant les événements du 11 septembre 2001.

Ils ajoutent:

L'analyse précédente faite pendant l'été 2001 révélait que le Canada obtenait un rendement de 62 p. 100 par rapport aux meilleures pratiques des pays du G-7. Selon les résultats de la plus récente analyse, ce niveau de rendement a chuté et s'établit maintenant à 50 p. 100.

Nous observons depuis fort longtemps le déclin de l'économie au Canada. Nous savons qu'il y a déclin. La valeur du dollar canadien en est un bon reflet. Somme toute, ces 30 années de déclin correspondent à 30 années de mauvaise gestion gouvernementale.

À partir des années 1970, nous avons observé d'énormes augmentations des dépenses publiques et de la taille des programmes gouvernementaux. La relance par le déficit budgétaire a été la signature du gouvernement et, en fait, a propulsé le déficit accumulé à 583 milliards de dollars. Le gouvernement se targue de l'avoir ramené à 536 milliards de dollars. Selon moi, c'est une piètre victoire.

Des décennies d'augmentations de dépenses ont alourdi le fardeau fiscal des Canadiens à un point où le gouvernement représente maintenant 42 p. 100 du PIB au Canada. Il est vraiment en train de saigner à blanc les Canadiens. Aux États-Unis, cette proportion est de 29 p. 100. Si au moins il s'agissait de dépenses productives, nous pourrions peut-être accepter cela. Mais que voyons-nous de la part du gouvernement? Nous voyons du gaspillage. Nous voyons beaucoup de politiques sectorielles mal ciblées où le gouvernement investit des milliards de dollars dans ce qu'il considère comme des secteurs gagnants. Je dirais que, ces temps-ci, ces secteurs ont tendance à être perdants plutôt que gagnants.

Prenons l'exemple du secteur aérospatial. Le gouvernement a donné littéralement des milliards de dollars à ce secteur. Je crois, et c'est aussi l'opinion de l'Alliance canadienne, que nous n'avons pas à essayer de choisir les gagnants et les perdants dans notre société.

Notre niveau de vie est tombé à seulement 70 p. 100 de ce qu'il est aux États-Unis sur une période de 30 ans. Le Canada a un des taux d'imposition du revenu des particuliers les plus élevés parmi les pays du G-7. Nous avons été à une époque un endroit de prédilection pour l'investissement étranger direct, mais notre part de l'investissement étranger direct a diminué depuis 30 ans. Les investisseurs voient d'autres pays comme de meilleurs endroits pour réaliser des profits, ce qui n'a rien de surprenant compte tenu des niveaux d'imposition que nous avons au Canada, tant du côté des particuliers que du côté des sociétés.

Même les Canadiens se tournent de plus en plus vers l'étranger, particulièrement les États-Unis, pour trouver de bonnes possibilités d'investissements. Il y a un article à ce sujet dans le *National Post* d'aujourd'hui. Les Canadiens investissent des milliards de dollars à l'extérieur de notre pays. Pourquoi? Parce qu'ils croient que leur chance d'obtenir un bon rendement est meilleure à l'étranger. Il ne devrait pas en être ainsi. C'est tragique que cela se produise.

Oui, ils devraient avoir la possibilité de regarder à l'étranger pour obtenir des bons taux de rendement, mais ils devraient pouvoir en faire autant au pays. La réponse du gouvernement a été de dévaluer le dollar. Nous sommes devenus un gros magasin à prix réduits pour les pays de l'OCDE. Notre dollar a repris un peu de vigueur depuis deux ou trois mois à cause d'une baisse de la valeur du dollar américain par rapport à la devise européenne, mais nous voyons quand même une régression, notre dollar valant 68 cents américains aujourd'hui. Il avait même baissé à presque 60 cents, et ce n'est pas une coïncidence si le dollar canadien reflète notre productivité et notre niveau de vie.

• (1045)

Un article de Jacqueline Thorpe publié aujourd'hui dans le *National Post* traite d'une étude du Conference Board. N'est-il pas paradoxal que nos industries souhaitent maintenant qu'on ne laisse pas notre dollar prendre trop de valeur parce qu'elles ne peuvent soutenir la concurrence? Pourquoi ne peuvent-elles pas la soutenir? Elles ne sont pas concurrentielles parce que le gouvernement n'a pas profité de la conjoncture économique favorable pour apporter les changements fondamentaux nécessaires afin de permettre au dollar de prendre naturellement de la valeur, et aux exportateurs, d'en bénéficier.

Je parle de baisses des impôts. Cessons d'accabler les entreprises. Laissons-les enregistrer des bénéfiques, et nous verrons davantage d'investissements au Canada. Nous verrons notre dollar canadien prendre progressivement de la valeur, comme il se doit. Le gouvernement n'a toutefois pas profité du moment opportun. S'il ne saisit pas les occasions quand elles se présentent et s'il ne redresse pas nos assises économiques au moment opportun, quand cela se fera-t-il? Certainement pas pendant le ralentissement dont nous allons peut-être être témoins.

Voilà le genre de problèmes dont je parle, des problèmes historiques à long terme attribuables à un gouvernement libéral qui ne se préoccupe absolument pas de l'économie et du niveau de vie des Canadiens ni de son mandat constitutionnel.

### *Initiatives ministérielles*

Lorsque les Pères de la Confédération ont conçu la Constitution, le partage des pouvoirs était très clair. Les provinces étaient dans une large mesure responsables des affaires sociales, et le gouvernement fédéral, des affaires étrangères, de la défense, du commerce, de la politique monétaire et de la sécurité. Le gouvernement fédéral s'est toutefois immiscé dans les champs de compétence des provinces. Dans le budget du 18 février, nous avons vu toutes sortes d'intrusions dans les affaires sociales qui relèvent des provinces, mais quel est le bilan du gouvernement dans ses propres sphères de compétence? À mon avis, il est lamentable.

Prenons l'exemple des affaires étrangères. Cette question accapare la Chambre depuis plusieurs semaines, mais elle remonte à plus loin que cela. Notre place dans le monde s'est détériorée considérablement. Que faisons-nous pour protéger les industries canadiennes dans les accords commerciaux? Que dire de l'agriculture, où nous avons été vraiment malmenés? Que dire du dossier du bois d'oeuvre et de la politique en matière de défense? Le gouvernement a délibérément sabré le budget du ministère de la Défense nationale afin de pouvoir injecter l'argent ainsi économisé dans des projets qu'il affectionne particulièrement et des mesures de favoritisme.

Le gouvernement a gaspillé les fonds publics; il a engouffré un milliard de dollars dans le registre des armes à feu et pourrait même y perdre très bientôt jusqu'à deux milliards. Dans le cadre du scandale à DRHC, le crédit ou le discrédit revient essentiellement à la ministre qui a perdu la trace de 1 milliard de dollars. Il y a aussi eu le scandale des contrats de publicité, et ce n'est que la pointe de l'iceberg.

Étant donné ce gaspillage des fonds publics et toutes ces politiques mal ciblées, il ne faut pas se surprendre que le Canada soit en déclin. Il faut pouvoir remettre notre pays sur la bonne voie. Nous avons besoin de partis politiques qui feront intervenir le gouvernement fédéral dans ses secteurs de compétence et qui le fera collaborer avec les provinces dans les secteurs de compétence provinciale. Cela me semble logique dans une fédération, mais ce n'est pourtant pas ce qui se passe.

La situation de notre pays pourrait se redresser assez rapidement si nous avions un parti disposé à défendre les valeurs que les Canadiens devraient défendre et à assumer des fonctions vraiment essentielles. L'Alliance canadienne a une vision des choses complètement différente de celle du gouvernement libéral. Nous ne croyons pas que le gouvernement devrait intervenir dans l'économie. Nous croyons plutôt que nous devons ériger un cadre permettant aux entreprises de prospérer et guider les Canadiens, sans toutefois intervenir et sans investir dans l'entreprise privée.

Le temps est venu, à notre avis, de remettre le Canada sur la bonne voie. Nous ne pouvons plus tolérer l'interventionnisme du gouvernement et ses piètres politiques qui nous ont plongés dans un abîme. Car il s'agit bien, selon moi, d'un abîme. Nous sommes incapables de nous en sortir. En fait, cela menace notre sécurité économique.

Cela nous rend tellement dépendants que nous avons du mal, ces temps-ci, à réagir. Nous sommes aux prises avec un grand différent commercial. Quelle est la solution? Nous avons du mal à défendre notre propre souveraineté économique. Le gouvernement nous a mis dans une situation précaire, en accumulant une dette de 536 milliards de dollars. De chaque dollar que perçoit Ottawa, 21¢ sont consacrés au service de la dette. C'est ce qui nous rend très vulnérables. Comme le gouvernement n'a rien fait à ce sujet en temps prospères, que fera-t-il maintenant? Cela représentera un facteur important de

l'équation lorsque la situation s'aggravera, ce qui risque fort de se produire.

● (1050)

L'économie américaine ne s'est pas redressée. Elle a connu 12 années de croissance et, dans tout cycle économique, une période de stagnation précède toujours un nouvel essor. Le Canada n'en est pas vraiment encore là, mais je crois que nous sommes vulnérables.

Les mesures prévues dans le budget ne nous protégeront pas. Elles nous donneront le genre d'allègement fiscal dont nous avons besoin pour que la situation soit plus viable pour les Canadiens et les entreprises canadiennes.

Il faut se demander pourquoi un parti croit nécessaire d'accroître la taille du gouvernement. Ce n'est pas justifié au plan historique. En fait, nous sommes plutôt en dehors du cycle des affaires en Amérique du Nord. Il fut un temps où les économies du Canada et des États-Unis se comportaient toujours de la même façon. On peut observer ce phénomène sur une centaine d'années au moins, comme certains le font. C'est une façon analytique d'aborder les affaires. On établit un graphique des périodes d'essor, d'inflation et de recul.

On peut voir que, jusqu'aux années 70 environ, les cycles économiques canadien et américain étaient très intimement liés. Après les années 70, toutefois, ils ont commencé à diverger sérieusement. On a beaucoup cherché à savoir pourquoi, d'où venait cette aberration.

L'ancien premier ministre Trudeau avait réussi à accroître la taille du gouvernement au moyen de sa politique publique. Il avait lancé de nombreux programmes sociaux. À Ottawa même, la croissance avait été phénoménale dans les années 70, surtout dans le nombre des immeubles fédéraux.

Prenons, par exemple, le programme de l'assurance-emploi. Ce programme a cessé de concerner l'assurance-emploi car il comporte maintenant un élément social. Le gouvernement a peut-être un rôle à jouer à cet égard, mais on ne penserait pas qu'il s'attende à ce que les employeurs et les employés financent ce programme. Or, c'est précisément ce qu'il a fait.

Il en découle que le taux de chômage au Canada est systématiquement de 3 à 4 p. 100 plus élevé que le taux de chômage aux États-Unis. En période de vaches grasses comme en période de vaches maigres, il est de 4 p. 100 plus élevé. Avant les années 1970, la situation était différente. Le taux de chômage était alors le même dans les deux pays. Nos cycles respectifs ne correspondaient pas tout à fait, mais ils étaient essentiellement les mêmes. Pourquoi?

La raison en est que nous avons intégré de nombreux éléments à ce programme. On recense au Canada quelque 40 régions où l'admissibilité aux prestations de l'assurance-emploi est différente. Les prestations de maternité n'en sont qu'un exemple, mais il en existe bien d'autres.

Et c'est sans compter avec ce qu'a fait le gouvernement avec l'assurance-emploi lorsqu'il a pris les rênes du pouvoir en 1993. Il a alors décidé d'en faire un instrument qui rapporterait beaucoup d'argent à l'État. Bien que l'actuaire en chef ait déclaré que, pour surmonter les difficultés économiques, il nous fallait disposer de probablement quelque 15 milliards de dollars dans les caisses de l'assurance-emploi, le gouvernement a décidé de considérer ce programme comme une vache à lait à laquelle il n'a tout simplement pas pu résister. Qu'a-t-il fait? Il a tout bonnement fait payer aux employeurs comme aux employés des cotisations trop élevées, au point qu'il a cumulé aujourd'hui plus de 30 milliards de dollars.

*Initiatives ministérielles*

On nous dit qu'il existe quelque part un fonds de 45 milliards de dollars destinés à l'assurance-emploi. Or, nous savons tous que ce n'est pas le cas, car cet argent a été versé dans les recettes générales et il a été dépensé il y a belle lurette. Le gouvernement a mis à profit cette vache à lait. Mais comment a-t-il dépensé cet argent? Il a dépensé cet excédent de 30 milliards de dollars à différents programmes que les employeurs et les employés ne jugeraient probablement pas raisonnables, à mon avis.

• (1055)

Il y a des programmes de développement régional qui, dans bien des régions, coûtent des milliards de dollars par année. La vérificatrice générale a porté un jugement très sévère sur ces programmes qui existent d'un bout à l'autre du pays. Que l'argent serve à la diversification économique de l'Ouest ou à autre chose, peu importe la région, cela revient à jeter de l'argent dans un puits sans fond.

Dans bien des cas, une fois que cet argent cesse de rentrer, l'entreprise cesse d'exister. Il y a des entreprises qui bénéficient de fonds versés dans le cadre de programmes de développement régional, alors que leur concurrent n'en bénéficie pas. Prenons l'exemple d'une personne qui obtient une subvention gouvernementale et s'en sert pour ouvrir une nouvelle station-service, ce qui entraîne la fermeture de celle qui se trouvait à quelques coins de rue de là. La société en tire-t-elle avantage? La vérificatrice générale ne le croit pas.

Des milliards de dollars ont été gaspillés dans le cadre de ce programme. D'autres milliards de dollars ont été gaspillés dans des programmes de développement économique. Je pense que le gouvernement ne s'en sort pas très bien dans ce genre d'affaire. C'est pour cette raison, entre autres, qu'il ne devrait pas faire d'affaires, à mon avis.

Des entreprises canadiennes ont bénéficié de programmes comme Partenariat technologique Canada, qui leur a versé des milliards de dollars. L'industrie aérospatiale n'est qu'un exemple parmi d'autres, comme je le faisais remarquer plus tôt. On fait bénéficier de l'argent des contribuables canadiens à des entreprises comme Pratt & Whitney, GE, Bombardier, des entreprises parmi les plus grosses du monde.

Outre Partenariat technologique Canada, qu'il a-t-il? Il y a Exportation et développement Canada, une banque qui est la propriété des contribuables canadiens. Cette banque accorde, à un taux d'intérêt inférieur à celui du marché, du crédit pour que ces entreprises puissent vendre leurs produits à Air Wisconsin et à United Airlines, aux États-Unis, qui paie la note et qui est vulnérable en cas de pépin? Un grand nombre de commandes d'avions ont été annulées, non seulement au Canada, mais aussi dans des pays comme le Brésil, où il existe des programmes similaires de développement économique ou régional. Je sais bien que notre industrie aérospatiale compte pour 70 p. 100 de la couverture sur Exportation et développement Canada ces jours-ci. En cas de problème, qui paie les pots cassés?

Voilà le genre de politiques publiques malavisées qui à mon avis nous ont causé des problèmes. Elles montrent pourquoi le gouvernement a désespérément besoin d'avoir des impôts qui entrent constamment. Au cours du prochain exercice, le gouvernement fédéral encaissera des recettes fiscales de 195 milliards de dollars.

L'appareil gouvernemental connaît une croissance sans précédent. Il revient aux niveaux de dépenses et d'imposition des années 70. Pendant 25 ans, le gouvernement, apparemment étourdi par le pouvoir, se sentait obligé d'étendre non seulement l'appareil

gouvernemental, mais aussi toutes sortes de projets de prédilection qu'il estimait être dans l'intérêt du Canada, comme le développement économique dans certains secteurs, que ce soit au moyen du développement des entreprises ou du développement régional. Voilà le genre de programmes auxquels il faut mettre un terme.

Le Canada est membre de l'Organisation mondiale du commerce et de l'OCDE. Ces organisations critiquent un grand nombre de ces programmes, notamment le crédit à l'exportation dont elles veulent s'éloigner. Le Canada doit être un chef de file. À une certaine époque il l'était, mais je crois qu'il a assez sérieusement abandonné ses responsabilités à cet égard.

Quel est le rôle du gouvernement? Quel rôle devrait-il vraiment jouer? L'Alliance canadienne estime que le gouvernement a une très sérieuse responsabilité. La Constitution prévoit ce rôle assez clairement. Traditionnellement, les gouvernements canadiens se sont engagés dans d'autres secteurs, notamment dans les soins de santé. Nous convenons de la nécessité d'augmenter les niveaux de financement en matière de soins de santé. Nous reconnaissons ce besoin. Dans les années 70, lorsque le gouvernement a adopté la Loi canadienne sur la santé, il a affirmé que la part de financement du gouvernement fédéral pour les soins de santé ne tomberait jamais sous la barre du 50 p. 100. Or, au fil des ans, les provinces ont constaté qu'elles ne pouvaient se fier au gouvernement fédéral. Elles ne pouvaient tout simplement pas lui faire confiance.

L'an dernier, le niveau de participation du gouvernement fédéral est tombé à environ 12 p. 100. Les gouvernements provinciaux ont dû assumer la différence et se débrouiller bon gré mal gré en dépit du fait que le gouvernement fédéral leur ait assuré que sa participation ne serait jamais inférieure à 50 p. 100. Rien d'étonnant donc que les provinces reviennent à la charge pour signaler au gouvernement qu'on leur impose le fardeau en leur demandant d'accepter un système national, auquel elles souscrivent, alors que le niveau de financement fédéral a diminué.

• (1100)

Comme je l'ai souligné, c'était une cible facile au milieu des années 1990, à l'époque où le tandem de l'ancien ministre des Finances et du premier ministre a décidé qu'il devait faire des compressions. Ils étaient en quelque sorte au pied du mur; ils voyaient la cote de crédit baisser et ils devaient prendre des mesures. Qu'ont-ils fait? Ils ont réduit les transferts aux provinces. Et à quel domaine est destiné le plus important transfert aux provinces? Celui des soins de santé. Alors, 25 milliards de dollars furent retirés du système de soins de santé durant ces années.

Il n'est pas surprenant que les gouvernements provinciaux aient eu des difficultés avec les municipalités et leurs propres services. Imaginez un gouvernement fédéral qui ferait très peu pour réduire ses propres dépenses, mais qui s'attaquerait à la cible la plus facile. Cette cible était le transfert aux provinces et c'est ce transfert qu'il a réduit. Voilà le genre de mesures qui inquiètent les Canadiens par rapport à l'avenir.

L'engagement budgétaire du gouvernement fédéral d'investir environ 35 milliards de dollars dans les soins de santé est le genre d'engagement qui s'imposait pour ramener le financement des soins de santé au niveau approprié. Les ministres provinciaux et d'autres intervenants doivent se demander ce qui se produira lors du prochain repli de notre économie. Que vaut un engagement du gouvernement fédéral? L'expérience du milieu des années 1990, sous l'ancien ministre des Finances, n'a pas été trop bonne. Le gouvernement s'est attaqué à la cible la plus facile.

### *Initiatives ministérielles*

Un gouvernement doit reconnaître les champs de compétences prévus dans la Constitution et s'efforcer d'améliorer certaines choses comme les relations étrangères. Or notre relation avec nos principaux partenaires commerciaux se détériore gravement. Nous avons toujours entretenu d'excellentes relations avec les États-Unis. Nous sommes leur voisin. Comme je l'ai déjà dit, notre relation commerciale s'est développée sensiblement, ce qui semble tout à fait naturel.

Dans les années 70, M. Trudeau a décidé qu'il voulait prendre ses distances par rapport aux États-Unis. Il voulait réorienter le commerce pour avoir davantage d'échanges entre l'Europe et le Canada et une moins grande dépendance à l'égard des États-Unis. C'était une conception plutôt superficielle. À la même époque, les pays européens étaient en train de construire l'Union européenne, qui est une organisation très fermée sur elle-même. L'Europe ne cherchait pas à commercer avec le Canada. Pendant cette période, ses échanges avec le Canada ont subi un recul très marqué.

La conséquence naturelle de notre proximité avec les États-Unis et de la similitude de nos cultures est que le commerce entre le Canada et les États-Unis a connu une croissance phénoménale. Au cours des années 70, 60 p. 100 de nos exportations étaient destinées aux États-Unis. Aujourd'hui, la proportion est de 87 p. 100.

Il serait bien de diversifier nos échanges, mais il est assez facile de faire des affaires avec les États-Unis. C'était le cas jusqu'à maintenant, du moins. Le gouvernement semble déterminé à irriter les États-Unis et à gâcher les relations. Je me demande si on soutiendra beaucoup le gouvernement, lorsque des emplois commenceront à disparaître à cause de ce que les députés d'en face ont dit ces derniers temps de notre allié et de notre partenaire commercial le plus proche. Il me semble plutôt ridicule de railler nos amis des États-Unis, qui sont notre principal partenaire commercial, car nous avons besoin de ce genre de relation.

Au lieu de faire porter ses efforts sur les domaines que lui a confiés la Constitution, comme les affaires étrangères, pour améliorer les relations commerciales et faire évoluer la situation de façon à éviter que le Canada ne soit frappé par des mesures commerciales dans d'autres domaines encore, que fait le gouvernement fédéral? Il raille l'oncle Sam. C'est inadmissible. Le gouvernement doit faire mieux que cela. Un gouvernement de l'Alliance canadienne prendrait ce rôle beaucoup plus au sérieux.

Nous avons un rôle à jouer dans le monde. Nous ne sommes pas une superpuissance, mais une puissance moyenne. Et nous avons certes la capacité croissante d'exercer une bien plus grande influence que maintenant sur la scène économique mondiale. Toutefois, cela n'arrivera pas tant que nous aurons un gouvernement pratiquant des politiques tournées vers l'intérieur et interventionnistes dans une économie dirigée.

Une économie de marché libre constitue un très puissant outil. Nous devrions libérer l'économie et pratiquer le laissez-faire. Nous devrions supprimer les contraintes que constituent les taux d'intérêt élevés, les impôts élevés et l'hyperréglementation et laisser les entreprises se concurrencer librement. Cela pourrait avoir un formidable effet, mais il semble que les libéraux ne partagent pas ce point de vue. Ils pensent que ce secteur doit être contrôlé.

• (1105)

Il y a une foule d'entreprises réglementées au Canada. Nombre d'entre elles n'attendent que l'occasion de se libérer du joug de la réglementation. Nos entreprises de télécommunications demandent que soient supprimées les limites imposées aux investissements étrangers. Elles veulent avoir accès au capital étranger. Cela ne leur a

pas été accordé. Le secteur des transports est très réglementé, et regardez ce que cela a donné. Il semble que le gouvernement va devoir injecter encore de l'argent dans Air Canada.

De toute évidence, les libéraux n'ont aucune idée de ce qu'est une économie de marché. Cela s'explique peut-être. Ils croient peut-être qu'ils doivent tenir bien en main les leviers du pouvoir pour rester en place et accorder assez de faveurs afin qu'on leur renvoie l'ascenseur. Ce stratagème semble bien fonctionner jusqu'à maintenant, mais cela ne rend pas service aux Canadiens.

La défense est un secteur de responsabilité fédérale. Bon nombre d'intervenants de l'industrie du matériel de défense et d'analystes affirment que le ministère de la Défense a besoin d'environ 2 milliards de dollars de plus par année pour pouvoir appuyer ses dépenses en capital et les ramener à un niveau suffisant pour que nos forces armées puissent mener les opérations de rétablissement et de maintien de la paix qu'on leur confie. Il est dommage que les hommes et les femmes de nos forces armées n'aient jamais la chance de se rendre sur le terrain des opérations. Nous ne sommes pas en mesure de les y emmener. Nous devons compter sur les États-Unis pour les transporter.

Nous comptons d'ailleurs beaucoup sur les États-Unis pour notre défense. Nous sommes membres de l'OTAN. Nous arrivons à l'avant dernier rang de tous les pays de l'OTAN, pour ce qui est du financement de nos forces armées en termes de PIB. Le Luxembourg est le seul pays qui y consacre moins d'argent que nous. Nous devons décider si nous voulons en faire partie ou non. Le conflit actuel en Irak et la guerre contre le terrorisme témoignent de la nécessité pour le Canada de prendre des mesures en vue d'améliorer le moral et les conditions d'emplois de nos militaires, de même que leur équipement.

Le gouvernement fédéral s'est vu confier la responsabilité de la défense dans la Constitution. Que fait-il au lieu de tenter d'améliorer la situation qui prévaut dans le domaine des affaires étrangères et de la défense? Le gouvernement se mêle des domaines de responsabilité provinciale. Il se voit davantage comme un gouvernement provincial. Cela pourrait être une indication de la mentalité de ce gouvernement. Il doit respecter l'autorité constitutionnelle qui lui a été conférée et prendre les mesures qui s'imposent. Il doit améliorer les conditions actuelles. Il doit s'occuper des secteurs qui relèvent de sa responsabilité, tels les affaires étrangères et la défense.

Qu'est-ce que le gouvernement peut faire de plus au chapitre de la politique commerciale? Des députés de l'Alliance s'apprentent à aborder certains domaines précis, notamment celui-là: la politique commerciale.

Nous devons faire un pas en avant dans des domaines comme l'agriculture. Le Cycle d'Uruguay n'a donné lieu qu'à de modestes résultats dans ce secteur. L'Union européenne et les États-Unis continuent de subventionner leur agriculture à grand renfort. Nos agriculteurs en paient chèrement le prix. Même avec les modestes résultats obtenus dans le cadre du Cycle d'Uruguay, 15 p. 100, qu'a fait le gouvernement? Il a fait des réductions excessives compte tenu de notre niveau de contribution, et il a sabré dans l'agriculture.

*Initiatives ministérielles*

D'aucuns diront que la Nouvelle-Zélande ne subventionne pas son industrie, et qu'elle a raison de ne pas le faire. Toutefois, nous sommes carrément exclus des marchés dès que des pays comme les États-Unis et les pays de l'Union européenne subventionnent leur agriculture à grand renfort. Des efforts doivent être faits pour que des règles en matière de discipline et de commerce s'appliquent à d'autres secteurs économiques liés à l'agriculture, notamment dans l'Union européenne et aux États-Unis. Le Canada a une position dysfonctionnelle, et je ne crois pas qu'il soit très respecté à cet égard. Des efforts restent à faire dans le domaine commercial.

Permettez-moi de parler brièvement de la politique monétaire. Par rapport à la devise de notre principal partenaire commercial, les États-Unis, la valeur du dollar canadien est de 68¢. Elle est plus élevée que ce ne fut le cas pendant un certain temps. Nombre de gens croient que la devise américaine ne devrait pas être aussi ferme compte tenu du déficit courant plutôt élevé des États-Unis. Certains étaient d'avis que la devise américaine se déprécierait avec le temps. Il n'y a pas si longtemps, la valeur de notre devise a presque atteint un creux de 60¢, ce qui pourrait fort bien se produire de nouveau. En quoi les Canadiens sont-ils touchés par cela? Permettez-moi de revenir à mon sujet précédent pour une seconde, l'agriculture.

• (1110)

Les moissonneuses-batteuses ne coûtent plus 100 000 \$, mais prenons une machine agricole qui coûterait 100 000 \$ à un agriculteur canadien. La même machine, fabriquée aux États-Unis, coûterait 68 000 \$ à un agriculteur américain. Comme la majeure partie de ces machines sont fabriquées aux États-Unis, nous devons en importer une bonne quantité, ce qui nous désavantage.

Certains soutiendraient que nos exportations ont un avantage en raison de la faiblesse du dollar canadien. C'est le cas dans une certaine mesure, mais le dollar connaît quelque peu des difficultés. À preuve, lorsque la valeur du dollar canadien commence à augmenter, les entreprises canadiennes commencent à s'inquiéter. Elles disent ne pas pouvoir concurrencer parce que les impôts sont trop élevés et la réglementation, trop sévère.

Je veux présenter une motion, mais avant, je veux conclure en disant que la situation pourrait être bien meilleure. La politique gouvernementale est directement liée à la performance du pays et à la sérieuse détérioration de notre niveau de vie. L'Alliance canadienne exposera la situation, au cours des prochains jours, dans ce débat. Je propose:

Que la motion soit modifiée par substitution, aux mots suivant le mot «Que», de ce qui suit: «le projet de loi C-28, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 28 février 2003, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois, mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.».

• (1115)

**Le président suppléant (M. Bélair):** Je déclare l'amendement recevable.

[Français]

**Mme Pauline Picard (Drummond, BQ):** Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui sur la Loi d'exécution du budget de 2003.

Dans les jours qui ont suivi le dépôt du budget fédéral, des critiques se sont fait entendre de partout. Et avec raison.

Ce budget n'a rien de rassurant, puisqu'il marque le retour aux habitudes irresponsables qui ont pourtant mené les finances publiques canadiennes au bord de la faillite. N'a-t-il pas fallu exiger des contribuables un effort très appréciable pour parvenir à atteindre l'équilibre budgétaire et mettre fin au déficit?

Le budget annonce, pour la seule année 2003-2004, une hausse record des dépenses de l'ordre de 11,5 p. 100. La dernière hausse du genre appartient aussi aux libéraux: en effet, il y a 20 ans, en 1983-1984, le ministre des Finances d'alors haussait ses dépenses de 12,8 p. 100. On peut alors dire que plus ça change, plus c'est pareil.

Les documents budgétaires prévoient aussi des hausses substantielles pour les exercices suivants. En tout, les dépenses augmenteront de 25,3 milliards de dollars entre 2002-2003 et 2004-2005.

Comment justifier de pareilles dépenses et refuser de reconnaître l'existence d'un déséquilibre fiscal dans la fédération canadienne? De toute façon, seul le ministre des Affaires intergouvernementales croit encore et dit encore partout—et il fait rire de lui—qu'il n'y a pas de déséquilibre fiscal.

Cependant, d'un océan à l'autre dans la fédération canadienne, tous les intervenants, les ministres, de même que les premiers ministres des provinces sont d'accord et admettent à l'heure actuelle qu'il y a déséquilibre fiscal.

Les libéraux du gouvernement ont pris l'habitude de claironner que la dette fédérale est plus élevée que celle des provinces. On aurait pu comprendre que le gouvernement fasse preuve de plus de rigueur dans sa gestion et dans sa manière d'administrer les fonds publics. C'est vrai que la dette représente le plus important poste de dépenses du gouvernement.

Mais à voir comment le ministre des Finances a décidé de délier les cordons de la bourse, il envoie un message clair. De l'argent, il y en a et il y en aura encore.

Certains observateurs chevronnés du monde de la finance ont qualifié ce budget d'orgie de dépenses. C'est avec, en toile de fond, le conflit en Irak et les tensions au Moyen-Orient que le gouvernement ouvre les vannes et recommence à dépenser. Cela arrive à un bien mauvais moment, puisque nous ne connaissons pas les conséquences économiques de la guerre menée par la force américano-britannique.

Si vous voulez bien, j'aimerais passer en revue chacun des postes de ce budget. La santé, c'est le sujet qui défraie le plus les manchettes par les temps qui courent. La santé représente les dépenses les plus importantes dans les budgets provinciaux, avec l'éducation et les services sociaux.

Au Québec à l'heure actuelle, la santé représente 42 p. 100 du poste des dépenses du budget du gouvernement. Dans quelques années, le budget de la santé, de l'éducation et des services des programmes sociaux sera au moins de 80 p. 100—en tout cas plus de 75 p. 100. Il restera probablement 15 p. 100 pour les autres postes des dépenses tels que le transport. C'est inadmissible.

Ces dépenses, surtout les dépenses en matière de santé, croissent à un rythme supérieur aux sources de revenu des provinces qui, elles, viennent en partie des transferts que le gouvernement fédéral accorde aux provinces.

Quand les premiers ministres sont venus ici à Ottawa, ils ont fait état des conséquences du désengagement du fédéral dans le financement de la santé. Les besoins sont très élevés: pour le Québec, il faudrait 1,6 milliard de dollars pour dispenser les services. Or, après maintes démonstrations et malgré l'importance des surplus accumulés à Ottawa, ce dernier consent à Québec un maigre 800 millions de dollars.

Lors de cette rencontre, les premiers ministres se sont fait dire par le premier ministre de ce gouvernement: «C'est moi qui l'ai, la poche, et vous allez prendre ce que je vous donne, un point c'est tout.» C'est scandaleux.

*Initiatives ministérielles*

● (1120)

Cela prouve bien que la santé n'est pas une priorité pour le gouvernement fédéral. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Le fédéral annonce un investissement de six milliards de dollars sur trois ans, alors qu'il engrange 30 milliards de dollars de surplus.

Le gouvernement fédéral a essayé, une fois de plus, de surestimer les montants réels de son réinvestissement dans le système de la santé, sans oublier qu'il a essayé de nous enfoncer dans la gorge sa réforme de la santé à grands coups de publicité.

Les mesures annoncées sont insuffisantes pour répondre aux besoins des provinces en santé. Les dépenses en santé sont énormes et le gouvernement fédéral refuse d'accorder des revenus suffisants pour que les provinces puissent s'en acquitter. La santé, c'est une compétence provinciale. Il faudra bien que les libéraux de ce gouvernement finissent par le comprendre.

Passons à l'assurance-emploi. Au chapitre des déceptions, on ne peut pas trouver mieux. Le ministre n'a pas été capable de faire preuve de transparence et de se rendre à nos demandes pour que cesse le pillage de la caisse. Au lieu de créer une caisse autonome, il préfère mettre sur pied un comité de consultation. S'il y a eu des consultations, c'est bien au niveau de l'assurance-emploi.

Nous sommes d'accord avec les principes qui sont énoncés pour faire en sorte que le calcul des cotisations soit transparent et qu'il y ait une équité entre les recettes et les coûts de programme. Mais tout cela a déjà fait l'objet d'un large consensus. C'est déjà fait. Pourquoi le ministre des Finances n'arrête pas de danser sur une jambe et sur l'autre. Il pourrait avoir le courage de ses ambitions et créer une caisse d'assurance-emploi autonome et indépendante. Au lieu de cela, il va encore consulter et, pendant ce temps, il va encore piller la caisse, s'emparer des surplus, les accumuler et nous faire croire à une espèce de comptabilité virtuelle. Par cette comptabilité, les sommes d'argent s'en vont directement à la dette. Ce surplus d'argent est soustrait aux consultations et aux priorités relatives aux besoins de la population.

Je suis d'accord avec la prétention des libéraux qui veut que ce poste budgétaire accuse une baisse de 2,3 millions de dollars, mais cela n'est pas équitable. Il n'a rien prévu pour l'accessibilité à l'assurance-emploi. Il n'y a rien non plus pour aider les travailleurs et les travailleuses âgés qui perdent leur emploi, rien pour les nombreuses familles du Québec qui sont privées de revenus à cause du conflit sur le bois d'oeuvre.

Les syndicats se sont dits particulièrement choqués par les intentions du ministre des Finances eu égard au régime d'assurance-emploi. Je me permets de citer le président de la Centrale des syndicats démocratiques, François Vaudreuil, qui dit:

Le ministre est passé à côté du vrai problème. Au lieu d'augmenter l'accessibilité des chômeurs—six sur 10 ne se qualifient pas—, il a réduit de façon ridicule le montant des cotisations.

Les groupes sociaux ont aussi manifesté leur désaccord. Je cite le porte-parole du Mouvement des chômeurs de l'Estrie, Denis Poudrier, qui a froidement accueilli la baisse annoncée des cotisations à l'assurance-emploi. Voici ce qu'il a dit:

En 1989, 93 p. 100 des chômeurs avaient droit à l'assurance-emploi. Ce taux est actuellement passé à 40 p. 100. Plutôt que de baisser les cotisations, le gouvernement fédéral devrait les geler et bonifier son programme pour rétablir l'accès au régime pour 90 p. 100 des chômeurs.

À ce concert de mécontentement, s'ajoute la voix de la directrice générale de l'Union des consommateurs, Nathalie Saint-Pierre, qui déclarait:

C'est bien beau de baisser les cotisations, mais il n'y a plus personne qui est admissible. Il aurait fallu permettre aux travailleurs et travailleuses exclus par les

normes de plus en plus strictes d'avoir droit à ce revenu. D'autant plus que la caisse déborde et qu'Ottawa y a pigé allègrement au cours des dernières années.

● (1125)

La seule consolation au chapitre de l'assurance-emploi du budget est bien mince. Le gouvernement consent à la mise en place d'une couverture de six semaines pour ceux et celles qui doivent prendre soin d'un proche qui est malade.

C'est bien dommage, mais cela arrive un peu sur le tard et on est encore loin de la mise en oeuvre. Avant de se féliciter d'une telle mesure, il faudrait connaître les critères exacts qui permettraient de déterminer ce qui sera considéré comme une maladie grave. Puis, il faudra que le travailleur ou la travailleuse ait accumulé au moins 600 heures d'emploi assurable. Les travailleurs et les travailleuses autonomes passent encore au bout du pont.

Il est important de dire ici que les provinces ont une longueur d'avance sur le fédéral. Le Québec assure déjà une sécurité d'emploi. Les parents ont droit à cinq jours pour s'occuper d'un enfant mineur malade, et en mai prochain, à 12 semaines pour une maladie ou une blessure grave atteignant un membre immédiat de la famille.

Puisque les provinces bougent plus rapidement qu'Ottawa, pourquoi le fédéral ne se serait-il pas entendu avec les provinces pour que le congé accordé pour raisons de compassion s'inscrive dans un programme provincial auquel le fédéral transférerait les sommes nécessaires?

Parlons maintenant de la sécurité aérienne. Au lendemain des tristes événements du 11 septembre 2001, le gouvernement libéral a décidé de s'occuper de façon urgente de la sécurité nationale; c'est son devoir. Mais là où le bât blesse, c'est que l'ex-ministre des Finances, le député de LaSalle—Émard, est arrivé en coup de vent avec une nouvelle taxe, une ponction directe dans la poche des utilisateurs du transport aérien. Cela allait déjà assez mal dans cette industrie, on n'avait pas besoin d'une nouvelle taxe. C'est odieux!

De l'aveu même du député de LaSalle—Émard, il n'a fait aucune étude d'impact avant d'imposer cette taxe. Comment s'y est-il pris pour établir qu'il en coûterait 12 \$ pour un aller simple et à 24 \$ pour un aller-retour? Là-dessus, le diable s'en doute, le Bon Dieu le sait, mais pas nous, comme on dit chez nous.

L'ex-ministre des Finances n'a jamais été capable de nous en faire la démonstration. Il s'est drapé derrière la promesse de revoir le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien plus tard. Le plus tard est arrivé et on ne sait pas vraiment à quoi a servi l'argent perçu avec cette taxe. On ne sait pas si tous les nouveaux systèmes sont en place et efficaces.

Mais voilà que le nouveau ministre des Finances annonce une réduction du droit: il le fait passer de 12 \$ à 7 \$ pour un aller simple, et cela seulement pour les vols à l'intérieur de nos frontières. Si vous devez vous rendre ailleurs dans le monde, la taxe est maintenue à 12 \$ pour un aller simple. Dans la plupart des cas, c'est le même aéroport, parfois la même compagnie aérienne. C'est une bien étrange situation.

Les utilisateurs du transport aérien sont en droit de se demander s'ils sont floués. D'où proviennent les 329 millions de dollars appliqués en réduction du droit pour les passagers. On est en droit de se demander si le gouvernement n'a pas été capable d'acheter les systèmes de sécurité nécessaires souhaitables. Est-ce pour cela qu'il se retrouve avec un surplus sur les bras?

*Initiatives ministérielles*

Je trouve bien amusante la note que les fonctionnaires du ministère des Finances ont pris soin d'ajouter dans le livre de briefing préparé par le ministère des Finances, à l'onglet 6, page 2. Des questions et réponses on peut lire, et je cite: «Pendant ce processus—on parle ici de la révision du montant du droit—aucune question de fond quant au montant ou à la structure de la réduction n'a été soulevée par les représentants du secteur.»

Les représentants du secteur ne sont pas dupes. Quand ils sont venus à Ottawa au cours des consultations prébudgétaires tenues à l'automne 2001, ils se sont fait dire que le droit avait été établi au pif. Je me souviens des bouches béantes des représentants du ministère des Finances quand mon collègue de Saint-Hyacinthe—Bagot et moi-même réclamions des études d'impact et les lignes directrices ayant mené à l'établissement du droit.

● (1130)

Je me souviens aussi de la valse-hésitation du député de LaSalle—Émard, alors grand argentier du gouvernement, qui a finalement avoué qu'il n'y avait pas d'étude. Il n'avait rien à présenter pour justifier sa décision; c'était du vide. Et dire qu'il veut devenir le prochain premier ministre. Ce n'est pas rassurant du tout.

En résumé, le présent débat nous permet de mettre en lumière le fait que le gouvernement a annoncé des investissements supplémentaires insuffisants dans des domaines où les besoins sont criants, tels que la santé, et a distribué des fonds dans des programmes et organismes qui empiètent dans les champs de compétence provinciale.

Le gouvernement fédéral n'a visiblement aucune intention de résoudre le déséquilibre fiscal. La création de nouveaux organismes, programmes et autres ne fera qu'accentuer le dysfonctionnement existant dans les relations financières intergouvernementales.

Les besoins des citoyennes et des citoyens seront toujours mal comblés parce que les provinces ne reçoivent pas du gouvernement fédéral les ressources adéquates pour répondre aux besoins de la population.

Au moment où nous voterons sur la Loi d'exécution du budget de 2003, plusieurs de nos concitoyennes et concitoyens seront déçus. La liste des mesures non annoncées dans le budget est longue. Il n'y a pas de réduction de la taxe d'accise sur l'essence et pas de réduction de la TPS sur le litre d'essence. Entre nous, plus le prix du litre à la pompe augmente, plus le fédéral empoche en termes de taxes de vente. Et Dieu sait si les prix ont fluctué à la hausse au cours des dernières semaines.

Il n'y a pas de baisse additionnelle d'impôt; pas de bonification appréciable à court terme du plafond de contribution au REER; pas d'augmentation du facteur d'équivalence; rien pour les personnes âgées ni pour les femmes; pas de réduction substantielle de la cotisation à l'assurance-emploi—on doit se contenter d'un petit rabais de 231 millions de dollars d'ici mars 2005—; pas de bonification de la pension de la sécurité de la vieillesse—et Dieu sait qu'ils en ont besoin puisque ce sont les plus démunis de notre société de même que les pionniers de notre société—; aucune mesure pour récupérer les impôts sur les salaires déguisés.

C'est au moins un milliard de dollars que les dirigeants d'entreprises inscrites en bourse ont encaissé au cours des dernières années en revendant les actions acquises à pris d'aubaine grâce aux alléchants régimes d'options. Cette situation existe alors que les salaires sont pleinement imposés à 48 p. 100 au Québec, quand on additionne l'impôt fédéral et provincial, et que les gains réalisés grâce à l'exercice d'options ne sont imposés qu'à hauteur de 24 p. 100.

Dans le budget, il n'y a pas d'allégement fiscal pour le travail bénévole, ni de déductions additionnelles pour les dons de charité.

Finalement, avec ce budget et cette loi d'exécution, il n'y a pas de quoi vieillir tard.

On aurait pu s'attendre à davantage. Mais depuis l'époque du député de LaSalle—Émard, les budgets sont marqués par une extrême prudence, laquelle fait en sorte que l'ampleur des surplus est toujours sous-estimée pour finalement aboutir à la réduction de la dette, échappant à tout débat.

En conclusion, nos commettants et commettantes n'ont rien noté de bien nouveau sur leur chèque de paie. Il n'y a pas de nouvelles diminutions d'impôt s'ajoutant aux 100 millions de dollars annoncés par le député de LaSalle—Émard en 2000. Tout au plus, il y a une réduction de 2¢ par tranche assurable de 100 \$ de la cotisation à l'assurance-emploi. Cela sera perceptible en 2004, donc seulement l'an prochain.

Il n'y a rien dans cette loi pour élargir l'accessibilité au programme ou augmenter les prestations. Il n'y a rien pour permettre au contribuable de cotiser davantage à son REER.

● (1135)

Je garde aussi en tête ces commentaires de gens à la retraite qui se sentent littéralement laissés pour compte. L'un d'eux disait, et je cite:

Nous, les retraités de la classe moyenne, n'avons pas bénéficié de garderies à 5 \$, de congés de maternité, de bourses et prêts aux étudiants. Nous n'avons pas eu de plafond de REER à 13 500 \$, et encore moins à 18 000 \$. Pourtant, nous payons une surtaxe sur notre pension de vieillesse. Entre 1994 et 2002, le plafond à partir duquel la pension est amputée est passé de 53 215 \$ à 56 698 \$, ce qui est inférieur à l'augmentation du coût de la vie. Cette surtaxe devait réduire le déficit, qu'ils disaient! Paroles de politiciens en qui nous avons perdu confiance!

C'est triste.

Pour une rare fois au Québec, les trois partis politiques étaient sur la même longueur d'onde pour dénoncer les intrusions fédérales contenues dans le budget et qui seront mises en application par la loi d'exécution.

Je m'arrêterai ici, en me permettant de faire allusion cette fois, non pas à quelqu'un du Québec, mais à la ministre des Finances de l'Ontario, Janet Ecker, qui disait en substance que le gouvernement fédéral prenait plus d'argent des contribuables qu'il n'en avait besoin pour financer ses programmes, pendant que les provinces éprouvaient un mal de chien à financer les deux plus gros programmes au Canada, soit la santé et l'éducation. Si cela vient de l'Ontario, les gens d'en face vont bien être forcés de l'admettre: oui, le déséquilibre fiscal existe.

Le budget testamentaire du premier ministre se résume à une opération de visibilité politique. Il va tellement dans tous les sens que les citoyennes et les citoyens ont du mal à comprendre dans quelle direction il s'en va.

Au lieu de ce cafouillis, le Québec propose aux siens une direction claire, un projet qui commence à poindre aussi dans l'ouest du Canada. Nous leur proposons le seul vrai changement pour envisager l'autrement: la souveraineté.

*Initiatives ministérielles*

[Traduction]

**Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD):** Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir participer au débat sur le projet de loi C-28, Loi d'exécution du budget. Vous savez déjà, monsieur le Président, que les députés du groupe parlementaire fédéral du Nouveau Parti démocratique s'opposent clairement au budget libéral de 2003. Aujourd'hui, nous exprimons à nouveau notre manque de confiance dans le gouvernement et dans son budget actuel. Cela ne vous surprendra pas, monsieur le Président.

Je tiens à signaler à la Chambre que, bien que nous n'ayons aucune confiance dans le budget dont nous sommes saisis aujourd'hui, nous travaillerons très fort et nous utiliserons tous les moyens que nous offre le processus législatif pour améliorer le projet de loi C-28 et pour essayer de convaincre le gouvernement d'y apporter les changements nécessaires pour qu'il reflète la réalité que connaissent les Canadiens.

À écouter les libéraux, aujourd'hui et pendant les semaines qui ont précédé le présent débat, on croirait qu'ils ont eu une révélation, qu'ils ont soudain ouvert les yeux et vu les priorités des Canadiens et qu'ils nous ont présenté un budget qui corrigea les erreurs de leur vie passée et nous mettra sur une nouvelle voie.

Aujourd'hui, nous nous posons la question suivante: Est-ce vraiment un éveil ou un leurre?

Beaucoup ont parlé du véritable sens du budget, en dépit de toutes les interprétations partisans et d'une couverture médiatique plutôt positive. En fait, j'aimerais citer des analyses qui ne sont pas parues dans la presse à grand tirage ou qui n'ont pas été rapportées par les médias nationaux. Voici la question qu'a posée Andrew Jackson, du Congrès canadien du travail, aux Canadiens: Ce budget est-il «une véritable volte-face ou seulement un tournant sur la route vers un Canada plus dur que nous suivons depuis déjà fort longtemps?»

Cette question est importante pour nous aujourd'hui. Est-ce un nouveau début ou simplement une déviation qui ne s'attaque pas aux problèmes et aux obstacles systémiques qui empêchent les Canadiens de participer pleinement à la vie de ce grand pays?

Dans un article rendu public le 25 février, Andrew Jackson ajoute ceci:

L'ordre des priorités libérales a certainement été modifié, passant de la réduction de la dette et de la diminution des impôts aux dépenses sociales. Mais c'est un budget qui poursuit la mise en oeuvre du programme de diminution des impôts et de remboursement de la dette. On pourrait très rapidement mettre le frein aux nouvelles dépenses. Il est loin d'être clair qu'il s'agisse d'un véritable ralentissement de l'érosion à long terme du secteur public.

C'est un commentaire important qui touche le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Je vais maintenant citer un article qui n'a pas peut-être pas paru dans les médias grand public et dans les revues nationales du jour. Il a été écrit par Bruce Campbell et Todd Scarth, tous deux du Centre canadien de politiques alternatives. L'article, qui est daté du 18 février, est intitulé «Le vrai budget que M. Chrétien nous laisse en héritage». Je sais que je ne devrais pas employer le nom du premier ministre à la Chambre et je vais essayer de citer l'article sans le faire. Les auteurs disent ceci:

En réalité, le plan que les libéraux ont annoncé hier est conservateur du point de vue financier et, même s'il est présenté comme un plan qui tient compte des priorités sociales, il ne fait pas les réinvestissements sociaux nécessaires. Autrement dit, c'est un héritage très faible, ce qui n'a rien de surprenant venant d'un premier ministre qui a réduit les dépenses de programmes, par rapport à la taille de l'économie globale, à des niveaux jamais vus depuis les premières années de l'après-guerre.

Enfin, je vais citer la présidente nationale du Syndicat canadien de la fonction publique, Judy Darcy, qui, j'ajouterai, a récemment annoncé qu'elle quitterait ce poste.

Je veux profiter de l'occasion pour exprimer la reconnaissance des députés de la Chambre, et je suppose que je peux parler au nom de tous les partis, non seulement pour le travail que Judy Darcy a accompli au fil des années en représentant les membres de son syndicat, mais aussi pour son leadership dans les dossiers liés à la justice sociale et pour sa contribution continue à la lutte pour l'égalité dans notre société aujourd'hui, pour un système de santé universel à gestion publique et pour l'équité en milieu de travail.

● (1140)

Permettez-moi de souligner ce qu'elle a dit en réponse au budget fédéral. Elle a dit, après s'être réjouie, comme nous tous ici à la Chambre, du nouveau financement des programmes sociaux, que le budget n'effaçait pas le véritable héritage laissé par le premier ministre, c'est-à-dire une décennie de compressions budgétaires qui ont eu un effet dévastateur pour les Canadiens. Elle a dit: «Après des années au pain et à l'eau, un minibeigne prend des allures de festin.»

Ces remarques reflètent la réalité. Ces regards éclairés sur le budget fédéral placent le débat actuel en perspective, parce que le gouvernement a donné une sacrée interprétation à son budget, il en a fait toute une affaire et il a clairement laissé entendre que celui-ci était le reflet d'une nouvelle orientation qui ferait en sorte que les priorités des Canadiens soient pleinement prises en considération et que notre pays se retrouve sur le chemin de la sécurité et de la prospérité économiques.

En réalité, comme ces analystes l'ont si bien dit, avec ce budget le gouvernement dit en fait aux Canadiens que s'ils ont des besoins sociaux urgents, ils doivent attendre. Ce budget n'est pas, comme l'ont dit les médias ou les libéraux eux-mêmes, un budget de «folles dépenses».

Plaçons le budget dans le contexte approprié. En 2001-2002, les dépenses fédérales représentaient 11,2 p. 100 du PIB. Malgré toutes les nouvelles dépenses budgétaires annoncées en grandes pompes, en 2004-2005, ce pourcentage n'aura grimpé qu'à 11,8 p. 100, ce qui est bien inférieur au 16,5 p. 100 que l'on avait lorsque les libéraux ont pris le pouvoir. Par conséquent, soyons honnêtes: ce n'est pas un gros changement au niveau des dépenses sociales. Le gouvernement a créé l'illusion, peut-être, de grosses dépenses, mais en termes concrets, si l'on songe aux mesures qui répondraient aux besoins des Canadiens, ce budget ne peut être classé comme appartenant à cette catégorie. Il convient aussi de noter que les grands titres font rarement état du fait que les réductions d'impôt importantes décrétées par les libéraux entraîneront une baisse des recettes gouvernementales au cours des deux prochaines années. Ces recettes passeront de 15,7 p. 100 à 15,2 p. 100 du PIB.

L'une des questions sur lesquelles il faut se pencher, et qui est particulièrement pertinente étant donné que le présent exercice prend fin lundi, consiste à voir ce que le gouvernement a fait avec les excédents et comment il a essayé de tromper les Canadiens en ce qui a trait aux sommes qu'il a consacrées aux priorités qui leur tiennent à coeur après avoir pris leur argent.

*Initiatives ministérielles*

La première question que nous devrions nous poser, à mon avis, est : quel excédent? À côté du gouvernement, en effet, les dirigeants d'Enron passent pour des amateurs lorsqu'il est question de l'utilisation de deux versions différentes des livres comptables. Il y a d'abord la version fictive, et puis plus tard la version non fictive. On croirait parfois que les libéraux ne font que tirer un numéro d'un chapeau. Cela nous rappelle les promesses électorales des libéraux, n'est-ce pas? Aux promesses fictives qu'ils nous servent avant les élections succède la dure réalité dans les cinq années suivantes, et ce n'est pas de la fiction.

Souvenons-nous que, depuis 1993, le gouvernement a sous-estimé la taille de l'excédent à chaque exercice budgétaire. On parle de milliards de dollars excédentaires que l'on a négligé de mentionner au Parlement et aux Canadiens. Pendant huit années consécutives, le gouvernement a largement dépassé ses objectifs budgétaires officiels, allant même jusqu'à dégager un excédent de 15 milliards de dollars au cours d'une même année. Même si c'est une chose difficile à obtenir, nous devons demander des explications au gouvernement. À quel jeu joue-t-il? Pourquoi sous-estime-t-il l'excédent? Que doit-on penser de ces documents budgétaires déposés à la Chambre qui sont censés incarner les valeurs chères aux Canadiens?

• (1145)

On estime à au moins 4 milliards de dollars l'excédent du budget fédéral pour le présent exercice, qui se termine le lundi 31 mars. Différents chiffres ont été avancés et nous ne connaissons probablement pas les chiffres exacts avant que le prochain exercice soit bien amorcé, mais rappelons-nous que l'alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral, qui, année après année, a réussi à prévoir de façon exacte l'excédent budgétaire du gouvernement, a estimé l'excédent de cette année à 8,9 milliards de dollars. C'est assez près des estimations du Conference Board du Canada, qui établit l'excédent à 8,7 milliards de dollars. Il y a aussi la Banque TD, qui a prévu un excédent de 5,8 milliards de dollars. La mise à jour économique et financière du gouvernement a fixé l'excédent à 4 milliards de dollars.

Même si l'on tient compte du fait qu'une partie de l'excédent a été dépensée dans des programmes, et même si l'on tient compte du fait que le gouvernement a, comme il l'a dit, l'intention de faire preuve de prudence en mettant une partie de l'excédent de côté pour faire face aux imprévus, il semble bien que, lundi prochain, à la fin de l'exercice financier, il restera un excédent de 3 milliards de dollars qui serviront à rembourser la dette. Cet argent ne servira pas à répondre aux priorités des Canadiens, donner suite aux recommandations du rapport Romanow visant à combler le manque à gagner en santé, apaiser les inquiétudes croissantes résultant de l'incidence du VIH et du sida, répondre aux besoins en services de garderie et aux besoins des mères de familles qui doivent concilier les exigences de la vie professionnelle et leurs responsabilités parentales. Non, cet argent servira à rembourser la dette.

N'oublions pas que ce même gouvernement avait promis, pendant la campagne électorale de 1997, de répartir également l'excédent budgétaire entre le remboursement de la dette et le financement de nouveaux programmes sociaux. Est-ce ce qu'il a fait? Non, loin de là.

Le gouvernement avait pris le même engagement pendant la campagne électorale de 2000. Voyons donc les faits. Je me reporte à une étude du Centre canadien de politiques alternatives. Je rappelle à ceux qui seraient tentés de mettre en doute la validité de cette étude que cet organisme a prévu chaque année avec exactitude quel serait l'excédent budgétaire du gouvernement. Le CCPA a constaté que pendant la période de 1997 à 2001, seulement 2 p. 100 de l'excédent

budgétaire ont véritablement été affectés à une augmentation des dépenses de programmes. Les autres 98 p. 100 ont servi à la réduction de la dette.

On sait également que la vérificatrice générale a soulevé la question de la transparence au sujet de l'excédent budgétaire. Le 4 novembre 2002, elle a accusé le gouvernement de tromper le public au sujet de l'excédent budgétaire du gouvernement. Elle a relevé la déclaration du premier ministre, selon laquelle «automatiquement, en vertu des lois du Parlement, à la fin de l'année, le surplus va pour la réduction de la dette...» La vérificatrice générale a répliqué qu'il n'existe aucune loi, aucune règle comptable qui oblige le gouvernement à affecter la totalité de l'excédent budgétaire au remboursement de la dette.

Tout ce que nous demandons aujourd'hui au gouvernement, c'est de tenir la promesse électorale qu'il a faite en 1997 et en 2000, en affectant la moitié de l'excédent budgétaire aux dépenses et programmes sociaux qui doivent être améliorés et soutenus par le gouvernement, et l'autre moitié au remboursement de la dette.

Je pourrais présenter des arguments convaincants afin d'expliquer pourquoi, à mon avis, tous les excédents devraient être affectés aux dépenses sociales, étant donné que l'accent a été mis sur la réduction de la dette au fil des ans, que notre rapport dette-PIB est à un niveau acceptable et gérable et que les fonds actuellement disponibles pourraient servir à éponger la dette sociale, pour faire changement, et à combler certains écarts qui subsistent dans les services et programmes une fois le budget présenté et adopté.

Je pense que nous faisons face à un grave problème de budgétisation à la dérobée. La façon dont le gouvernement traite les excédents en est un exemple. Il y en a de nombreux autres. Le gouvernement parle d'une plus grande transparence, mais il manoeuvre sournoisement en dehors du cadre budgétaire officiel en réaffectant, au niveau bureaucratique, un milliard de dollars de dépenses gouvernementales au cours du prochain exercice sans que cela soit divulgué publiquement.

Cela laisse planer bien des soupçons sur le processus budgétaire gouvernemental. Cela remet en question l'engagement du gouvernement à promouvoir les principes de transparence et d'obligation de rendre compte lorsque, d'une part, le gouvernement présente un budget emballé avec de jolis rubans et un beau papier et qu'il prétend dépenser en fonction des priorités des Canadiens, mais que, d'autre part, il exige de tous les ministères qu'ils trouvent un milliard de dollars au cours des deux prochains exercices.

• (1150)

Quel genre de répercussions cela a-t-il? Qu'est-ce que cela signifie? Permettez-moi de donner l'exemple des services de météorologie au Canada. Depuis 10 ans, le gouvernement a réduit de 40 p. 100 le budget des services météorologiques. De l'aveu même des intéressés, le système et les services doivent être sérieusement redressés. Il y a de graves problèmes occasionnés par ce genre de sabrage et de compressions sauvages. Que fait le gouvernement à un moment où il enregistre des excédents et où il a un peu de marge de manoeuvre sur le plus budgétaire? Il ramène de 14 à 5 le nombre de stations météorologiques. Il met encore plus en danger la sécurité des Canadiens.

Comment cela peut-il être sensé? Ne pourrait-on pas raisonnablement s'attendre à ce que le gouvernement fasse d'abord une étude de rentabilité dont il transmettrait les conclusions aux députés et aux Canadiens? C'est là un exemple. Il y en a de nombreux autres qui montrent comment le gouvernement tente de jouer sur les deux tableaux.

*Initiatives ministérielles*

Prenez l'exemple de l'assurance-emploi. Il y a un excédent de 45 milliards de dollars à la suite des changements que le gouvernement a apportés aux programmes d'AE et parce que celui-ci a grandement réduit le nombre de prestataires d'AE en apportant des changements à la politique. Pourtant, le gouvernement a le culot de proposer la fermeture de tous les kiosques de recherche d'emploi. C'est ce qui a été fait. Je le sais, car on trouve dans un lieu public situé dans ma circonscription le kiosque de recherche d'emploi le plus utilisé au Canada. Les gens utilisent ces kiosques pour faire ce que le gouvernement attend d'eux, soit trouver un emploi.

En quoi est-il logique de la part du gouvernement, qui a accumulé un excédent de 45 milliards de dollars par suite des réductions et des modifications au programme d'AE, de faire volte-face et de retirer les kiosques de recherche d'emploi? J'espère certes que, devant les hauts cris de la collectivité et la proposition qui est faite, le gouvernement changera d'idée et aura des remords au sujet de cette décision ridicule.

Il y a de nombreux autres exemples. Toutefois, pendant les quelques minutes dont je dispose encore, je désire vraiment mettre l'accent sur les priorités des Canadiens et montrer en quoi le gouvernement n'a pas su donner suite aux questions de fond qui leur tiennent tant à coeur.

Si le gouvernement voulait vraiment régler la question de la dette sociale, il s'attaquerait certainement à la pauvreté. Il mettrait certainement en place un programme national de soins aux enfants. Enfin, il permettrait certainement aux femmes travaillant à temps partiel de toucher des prestations d'assurance-emploi pour qu'elles puissent s'occuper de leurs jeunes enfants.

Peut-on me dire pourquoi Kelly Lesiuk, de Winnipeg, doit se présenter devant la Cour suprême du Canada pour obtenir ce qui lui revient de plein droit? Cette femme qui travaillait à temps partiel pour s'occuper de ses enfants n'a pas accumulé les 700 heures exigées par le gouvernement. Une décision a été rendue en sa faveur, et le gouvernement a interjeté appel. L'affaire est maintenant devant la Cour suprême. N'est-on pas en présence d'un gaspillage d'argent lorsque le problème dont nous parlons concerne le droit fondamental à l'égalité et exige simplement du gouvernement qu'il revienne sur ses réductions et modifications arbitraires afin de veiller à ce que les femmes qui travaillent à temps partiel de façon continue et qui font partie de la population active soient en mesure de toucher de l'assurance-emploi?

Je me permets de soulever deux autres questions avant de me rasseoir. Cela fait dix ans que le gouvernement promet un programme de garde d'enfants. Il dit maintenant avoir tenu promesse. Or, il accorde aux dix provinces et aux deux territoires 935 millions de dollars sur cinq ans, soit 25 millions de dollars cette année. Cela signifie que 3 000 places de garderie seront créées au cours des deux prochaines années, ce qui est loin de répondre à la demande et au besoin des pères et des mères qui travaillent à l'égard de garderies autorisées de qualité.

● (1155)

Si je place cela dans son contexte, voici ce que cela donne au Manitoba. Cela donne 24 \$ par mois par employé ou 12 \$ par chèque de paye, ou trois quarts de place de plus par garderie. Cela a-t-il du sens? Peut-on appeler cela un programme national de garderies?

Bref, le gouvernement n'a pas su adopter le plan Romanow sur l'avenir des soins de santé ni y donner suite. Comme le financement et la responsabilité demandés par Romanow ne sont pas là, la privatisation va continuer. Cela signifie, en fait, que notre régime

d'assurance-maladie, notre précieux programme national de soins de santé, est toujours menacé.

**M. Norman Doyle (St. John's-Est, PC):** Monsieur le Président, je suis heureux aujourd'hui de dire quelques mots au sujet du budget de 2003.

Premièrement, le budget contient bien quelques bonnes nouvelles réparties dans ses diverses sections. La première bonne nouvelle est l'augmentation du crédit d'impôt pour enfants. La Chambre s'est officiellement engagée à éradiquer la pauvreté chez les enfants. Tous se rappelleront notre engagement pris il y a quelques années d'éradiquer la pauvreté avant l'an 2000. Naturellement, le délai est expiré depuis longtemps et il ne fait aucun doute que nous avons du retard à rattraper.

Il y a trois ans environ, j'ai siégé à un comité qui s'est déplacé de Terre-Neuve à Vancouver afin d'étudier la question de la pauvreté, plus particulièrement la pauvreté infantile. Nous avons tenu des audiences publiques partout au pays. Cela m'a vraiment ouvert les yeux. Certains témoins nous ont raconté leurs expériences de la pauvreté et comment une personne ou une famille peut sombrer dans le cycle de la pauvreté sans pouvoir s'en sortir. Cela a beaucoup à voir avec le fait que le gouvernement fédéral et les gouvernements en règle générale sont incapables de produire de bons programmes qui régleraient une fois pour toutes le problème de la pauvreté au pays.

La pauvreté au pays comporte de nombreux visages : le travailleur à faible revenu; les personnes qui sont incapables de se trouver un emploi et qui doivent parfois vivre dans un état de pauvreté auquel elles ne peuvent échapper; les enfants à qui la pauvreté fait plus particulièrement mal. Les enfants pauvres, comme nous le savons tous, viennent de familles pauvres. Le gouvernement n'est pas irréprochable quant aux diverses causes à l'origine de la pauvreté dont nous sommes témoins aujourd'hui.

Dans la région que je représente, Terre-Neuve-et-Labrador, la fermeture de la pêche il y a quelques années a eu un impact négatif sur les gens, tout comme d'ailleurs certains des programmes instaurés par le gouvernement fédéral, notamment, le programme d'assurance-emploi, que le gouvernement a radicalement comprimé. C'est ce qui explique probablement l'exode de quelque 70 000 personnes sur une période de sept ou huit ans. Ces gens-là travaillaient dans les industries saisonnières et leur travail était saisonnier.

J'ai toujours été déçu par les politiques du gouvernement fédéral relatives au travail saisonnier. Il faut reconnaître que, dans certaines régions du pays, le travail saisonnier est très important. La pêche est importante, mais par définition, elle est saisonnière; par conséquent, le travail est saisonnier et ne peut parfois pas se faire l'hiver dans certaines régions. C'est la même chose pour l'industrie forestière ou minière. Le gouvernement fédéral a porté un dur coup à ces industries à cause des divers changements apportés à l'assurance-emploi.

● (1200)

Je m'inquiète également des énormes compressions dans les transferts aux provinces en matière de soins de santé. Beaucoup de provinces ainsi que les territoires en ont souffert, tout comme d'ailleurs les Canadiens de tous âges.

*Initiatives ministérielles*

Les compressions dans les transferts en matière d'études postsecondaires méritent également que l'on s'y attarde. Par exemple, les bourses d'études provinciales se sont transformées en prêts provinciaux aux étudiants. Cela me fend le cœur lorsque des étudiants fraîchement diplômés, mais qui ont une dette de 50 000 \$, viennent dans mon bureau. Ils cherchent un emploi et très souvent, le premier qu'ils trouvent est mal rémunéré à cause de leur manque d'expérience, etc.

Lorsqu'on parle de pauvreté, il faut examiner toutes les couches de la société. Ainsi, beaucoup d'étudiants vivent aujourd'hui dans la pauvreté après obtention de leurs diplômes à cause de l'énorme dette qu'ils essaient de rembourser. Comment peut-on s'attendre à ce qu'ils achètent une maison, prennent une hypothèque ou se procurent une voiture dont ils auront besoin pour aller travailler? Comment peut-on s'attendre à ce qu'ils se marient et élèvent une famille, alors qu'ils croulent sous le poids de leurs dettes?

Toutes ces mesures importantes ont contribué à accroître le nombre de personnes vivant sous le seuil de la pauvreté. Essentiellement, le gouvernement a créé une génération d'étudiants pauvres et de diplômés criblés de dettes, ce qui est injuste. Le gouvernement fédéral devrait examiner la situation d'un peu plus près.

Toute initiative gouvernementale qui met plus d'argent entre les mains des familles à faible revenu ayant des enfants ne peut que me réjouir. L'augmentation du crédit d'impôt pour enfants en est un exemple. De plus, j'applaudis au financement des services de garde et d'éducation de la petite enfance. Cela aidera les familles à faible revenu. Cela correspond aux suggestions qui ont été faites à notre comité qui a parcouru le pays. Les mères seules nous ont dit à quel point il leur était très difficile de trouver de bons services de garde pour leurs enfants, afin de pouvoir réintégrer le marché du travail, payer leurs dettes et sortir du cycle de la pauvreté dans lequel elles se trouvent.

Je suis également très content que le budget englobe les derniers arrangements négociés entre les premiers ministres provinciaux et le premier ministre du Canada en ce qui concerne la revitalisation de notre régime national de soins de santé. Bien que la nouvelle entente constitue une nette amélioration, les députés ont sûrement entendu la plupart des analystes dire qu'il faudra beaucoup plus de fonds pour ramener notre régime de soins de santé au niveau où il était avant 1992.

Puisque les subventions sont accordées selon une formule fondée strictement sur le nombre d'habitants, je dois revenir sur les répercussions que cela aura sur ma propre province. Des milliards de dollars prévus pour les soins de santé, la part de Terre-Neuve ne représente que 200 millions de dollars sur une période de trois ans, soit environ 70 millions par année. Quand on analyse le contexte, on se rend compte qu'il ne s'agit pas d'une somme énorme, puisque la population vieillit et diminue en même temps et est répartie sur un vaste territoire. Cela porte préjudice à Terre-Neuve-et-Labrador.

● (1205)

Comme nous ne le savons que trop bien, le gouvernement a remplacé la formule du financement des programmes établis, l'ancien FPE accordé dans le cadre des transferts, par le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux, le TCSPS.

En vertu de l'ancien système du FPE, les fonds étaient transférés spécifiquement pour les soins de santé et la formule faisait entrer en ligne de compte les difficultés de la prestation de services de santé dans les nombreuses agglomérations dispersées de Terre-Neuve-et-Labrador.

Le TCSPS qui est attribué à la province ne tient compte ni de l'âge des individus, ni de la population, ni de la répartition démographique sur un territoire très étendu. Dans notre cas, la superficie de notre territoire est de 400 000 kilomètres carrés pour une population de 520 000 habitants. Ce territoire est très vaste.

L'ancien système de FPE tenait compte de l'immensité du territoire auquel étaient destinés ces fonds pour la santé. La nouvelle formule, celle du TCSPS, n'en tient nullement compte. De ce fait, nous sommes perdants avec cette nouvelle formule.

Le fait est que, dans la province, comme je l'ai déjà dit, la population vieillit et ses effectifs diminuent, sans compter que la population est dispersée. Le système de transfert pour les soins de santé doit être rajusté en fonction de cette situation. Combien de fois ne l'avons-nous pas dit? Ce ne serait que juste. Il ne serait que juste qu'il reflète le fait que nous avons à desservir, avec ces fonds limités pour les soins de santé, un territoire très vaste. Ce sont là quelques-uns des aspects qui me préoccupent.

À propos de soins de santé, récemment, le premier ministre a déclaré que la formule du financement par habitant n'était pas adaptée aux besoins des territoires. J'ajouterais que ce n'est pas seulement dans le cas des territoires. Il a raison de dire qu'elle ne sert pas très bien les territoires, mais elle ne sert pas non plus de vastes régions dans le pays où les fonds destinés aux soins de santé sont limités. Comme je l'ai déjà dit, et je le répète, Terre-Neuve-et-Labrador couvre une superficie de 400 000 kilomètres carrés.

Je veux également aborder la question de la péréquation. Combien de fois en six ans, depuis que je siége à la Chambre, ai-je parlé de la formule actuelle de péréquation? J'ai dû soulever cette question au moins vingt fois. Cette année, encore une fois, le budget ne fait pas mention de la disposition de récupération prévue dans la formule de péréquation.

Terre-Neuve-et-Labrador ne bénéficie pas entièrement de l'exploitation de nos ressources naturelles. Est-ce vraiment une nouvelle? Par exemple, les recettes des redevances pétrolières et minières sont récupérées au moyen d'une réduction dans la formule de péréquation. En d'autres termes, l'application de cette formule fait qu'un dollar gagné est automatiquement perdu puisqu'il est récupéré par le gouvernement fédéral à même les recettes de l'exploitation des ressources. Si cette récupération n'est pas exactement de un dollar, elle s'en approche beaucoup. C'est à juste titre qu'on pourrait dire que la formule de péréquation se résume à gagner un dollar pour en perdre un autre.

Aujourd'hui, dans ma province, nous avons présenté un budget de 4 milliards de dollars. Mais devinez. Nous enregistrons un déficit réel d'environ 600 millions de dollars sur un budget de 4 milliards de dollars. Les agences de crédit continuent d'accorder une assez bonne cote à la province uniquement parce que sa croissance a été assez satisfaisante au cours des trois dernières années en particulier. Je crois que, sur une période de trois ans, nous sommes en première place au Canada. Je sais que, cette année, nous sommes en tête à ce chapitre et que c'était vraisemblablement le cas l'an dernier aussi.

*Initiatives ministérielles*

●(1210)

Nous avons ici une petite province qui, avec un budget de 4 milliards de dollars, est en tête de peloton au chapitre de la croissance économique. Terre-Neuve-et-Labrador a un déficit de 600 millions de dollars et une cote de crédit fort acceptable parce que son avenir s'annonce plutôt prometteur. Dans quelques années, le projet de la baie Voisey sera mis en service et on exploitera le plus important gisement de nickel du monde. Nous avons également une industrie pétrolière. La valeur de notre industrie du crabe et du homard se chiffre à environ 1 milliard de dollars. De plus, nous nous tirons assez bien d'affaire dans les secteurs minier et forestier. Par conséquent, nous réalisons des recettes substantielles. Toutefois, à cause de la disposition de récupération, le gouvernement fédéral a pratiquement récupéré un dollar pour chaque dollar de recettes.

Nous avons un budget de 4 milliards de dollars, un déficit de 600 millions de dollars, la plus forte croissance au pays et nous sommes la province la plus pauvre du Canada. Comment pouvons-nous l'expliquer? Nous produisons du pétrole, nous avons la plus importante entreprise minière au monde à Voisey's Bay, une industrie du crabe et de la crevette d'un milliard de dollars, seulement 500 000 habitants, ils quittent la province en masse, un déficit de 600 millions de dollars et nous sommes la province la plus pauvre du Canada. De toute évidence, c'est à cause de la formule de péréquation: Un dollar gagné est un dollar perdu.

On entend souvent le gouvernement fédéral dire qu'il ne peut rien faire pour changer la formule parce que les provinces comme l'Ontario et l'Alberta s'y opposeraient, des provinces qui sont des contributrices nettes mais qui ne retirent pas grand-chose de la péréquation. Je n'arrive pas à comprendre comment il est peut-être dans l'intérêt du gouvernement fédéral, de l'Alberta ou de l'Ontario qu'une province comme Terre-Neuve-et-Labrador soit la plus pauvre du Canada alors qu'elle produit de vastes quantités de poisson, de pétrole et de redevances minières.

Ce n'est pas dans l'intérêt du pays d'avoir une formule de péréquation qui punit les provinces les plus pauvres comme Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard ou le Nouveau-Brunswick.

Le gouvernement dit qu'il ne peut agir unilatéralement pour améliorer le système de péréquation qui récupère ce qui est versé aux provinces les plus pauvres. Cela ne l'a pas empêché de relever unilatéralement le plafond du coût total du programme de péréquation en 2000, année d'élection. Le gouvernement a unilatéralement supprimé le plafond de la péréquation puis, une fois les élections terminées, il l'a réimposé unilatéralement. Voilà qui en dit long sur sa théorie qu'il a besoin du consentement général.

C'est toujours comme ça, le gouvernement a besoin du consentement général des provinces comme l'Ontario ou l'Alberta pour modifier la formule de péréquation, mais, en 2000, il a modifié le plafond unilatéralement. Ça ne l'a pas empêché de bricoler le programme de péréquation à cette époque et, une fois les élections terminées, il l'a encore bricolé et a réimposé le plafond.

●(1215)

Bien sûr qu'il peut modifier unilatéralement la formule de péréquation pour rendre la vie un peu plus facile aux provinces pauvres comme Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse et, en général, les provinces atlantiques. Nous devrions nous attaquer à cette terrible formule qui fait que lorsqu'une province gagne un dollar, le gouvernement fédéral lui en reprend autant. Ce faisant, on injecterait un peu d'équité dans les provinces qui ont du mal, qui gagnent de l'argent, qui travaillent très fort, mais qui ne peuvent garder leur

argent à cause de cette formule odieuse, cette façon inéquitable de traiter les provinces comme Terre-Neuve-et-Labrador.

**M. Brent St. Denis (Algoa—Manitoulin, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai écouté le député parler d'un certain nombre de choses, notamment de péréquation.

Ma circonscription est située dans le nord de l'Ontario. Je dirais que notre région est désavantagée par rapport au sud de l'Ontario. Comme un grande partie de Terre-Neuve-et-Labrador, nous avons une économie de ressources et nous avons souvent exprimé des réserves relativement au fait que nous expédions nos ressources vers le sud et ailleurs, mais ne recevons pas toujours, en retour, ce que nous estimons être notre juste part du trésor provincial.

La FedNor, Initiative fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario, un organisme fédéral, ne donne pas aux gens du sud de l'Ontario, ni ne devrait le faire, l'assurance que nous recevons notre juste part, mais que le gouvernement fait son possible pour équilibrer les choses.

●(1220)

Je suis certain que le député a le sens de la justice. Ne serait-il pas d'accord pour dire que son coin de notre vaste pays reçoit sa part de la richesse nationale grâce à d'autres programmes fédéraux tels que ceux de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, la part de Terre-Neuve-et-Labrador au terme de la récente entente en matière de santé et de nombreuses autres initiatives fédérales? Nous sommes choyés à cet égard au Canada. Pourrait-il s'arrêter à penser un instant que l'Ontario ne bénéficie jamais de la péréquation et que, par conséquent, le nord de l'Ontario n'en bénéficie pas non plus, sans chercher à monter les régions les unes contre les autres? Le gouvernement fédéral n'intervient d'aucune autre façon pour équilibrer les choses. Le député fera-t-il au moins une petite place à la possibilité que les choses ne soient pas aussi injustes qu'il a pu le laisser entendre dans son intervention?

**M. Norman Doyle:** Monsieur le Président, je suis entièrement d'accord avec le député. Le gouvernement fédéral a créé toutes sortes de bons programmes qui ont aidé le Canada atlantique, et je pense notamment à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, l'APECA.

L'APECA a fait du bon travail pour la région de l'Atlantique. Elle a beaucoup aidé Terre-Neuve-et-Labrador, mais je ne puis m'empêcher de penser que ces programmes ne font pas ce qu'ils devraient faire.

Je ne sais pas si le député était ici lorsque j'ai parlé du budget qui sera déposé à Terre-Neuve-et-Labrador. Il s'agit d'un budget de quatre milliards de dollars qui prévoit un déficit de 600 millions de dollars, pour une province aussi modeste, qui ne compte que 500 000 habitants. Un tel déficit est un véritable scandale.

Nous possédons pourtant d'énormes ressources naturelles. Il est irritant de constater que des programmes comme l'APECA, qui devaient initialement donner un coup de pouce aux régions les plus pauvres des provinces atlantiques, ne portent pas vraiment fruit et n'aident pas à relancer l'économie.

Il serait plus avantageux que le gouvernement fédéral dise à la province de Terre-Neuve-et-Labrador, par exemple, que puisqu'elle est engagée dans le projet de baie Voisey, et il s'agit d'un gros projet—le plus important gisement de nickel au monde—et que l'industrie de la pêche à la morue de Terre-Neuve-et-du-Labrador a considérablement périéclité, il aidera cette province en lui accordant un congé de récupération des paiements de péréquation de cinq ans.

*Initiatives ministérielles*

La province pourrait ainsi retirer certains bénéfices du projet Voisey's Bay ou de la pêche au crabe et à la crevette sensiblement améliorée. Il s'agit d'une industrie d'un milliard de dollars. Le gouvernement fédéral pourrait peut-être accorder un congé de récupération des paiements de péréquation. Il n'aurait pas à modifier le programme de fond en comble; il suffirait d'accorder à la province un congé pour lui permettre de bénéficier des redevances provenant des projets Hibernia, White Rose, Ben Nevis ou Voisey's Bay.

Ainsi, lorsque Terre-Neuve-et-Labrador rejoindrait la moyenne nationale et deviendrait économiquement concurrentielle face au reste du pays, le gouvernement fédéral pourrait rétablir le régime initial de récupération des paiements de péréquation. Ce serait une bonne façon pour le gouvernement fédéral d'aider les provinces en difficulté.

Je suis très sensible à ce que dit le député au sujet de sa propre région, le nord de l'Ontario, qui éprouve aussi des difficultés. Ce serait un moyen de venir en aide à ces régions plus défavorisées.

• (1225)

**M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement l'intervention du député. J'ai trouvé particulièrement intéressantes ses observations sur l'énorme endettement des étudiants canadiens et les mesures vraiment timides prévues dans le budget à ce propos.

Il y a des mesures que j'aurais souhaitées. Je voudrais que le député s'explique davantage, étant donné qu'il a parlé de cet énorme endettement, qui atteint 50 000 \$, voire davantage, pour l'étudiant diplômé. Selon le député, comment le gouvernement du Canada devrait-il s'y prendre, dans l'intérêt des Canadiens et surtout des étudiants, pour que ceux-ci puissent, comme les étudiants de notre génération, n'avoir aucune dette lorsqu'ils obtiennent leur diplôme.

**M. Norman Doyle:** Monsieur le Président, c'est un très grave problème pour les étudiants. Comme je l'ai dit à l'instant, je reçois des étudiants à mon bureau tous les jours. Le régime actuel les exaspère. Ils ont une dette de 50 000 \$, et ils essaient de se trouver un emploi, de se bâtir une maison, d'acheter une voiture ou de rembourser un prêt hypothécaire. Ils doivent remettre leurs projets de mariage parce qu'ils n'ont pas les moyens d'avoir des enfants et de les élever, surtout lorsqu'ils ont ce genre de problème d'endettement à régler.

À cause des coupes sombres pratiquées dans les transferts fédéraux au titre de l'éducation postsecondaire, les subventions provinciales aux étudiants sont devenues des prêts. L'ancien régime provincial de subventions était beaucoup plus facile à gérer que les prêts provinciaux que nous avons aujourd'hui, mais nous devrions peut-être adopter une approche toute nouvelle du financement de l'éducation postsecondaire.

Il y a quelques années, l'Irlande a adopté des mesures progressistes et implanté ce qui est en somme un régime de gratuité scolaire. Il est peut-être temps de charger une commission royale d'étudier le financement de l'éducation postsecondaire. Il s'agit d'un domaine très important. L'avenir et le bien-être de notre pays dépendent uniquement du système d'éducation que nous avons et de la possibilité, pour les étudiants, d'en tirer parti.

L'heure est peut-être venue de charger un groupe de réflexion progressiste d'examiner l'éducation postsecondaire, en s'inspirant des modèles que l'Irlande a appliqués il y a quelques années pour financer son système d'éducation.

Je ne peux pas donner de réponse rapide au député, mais le sujet est suffisamment important pour justifier une approche nouvelle de l'ensemble du système de financement des études au Canada.

**M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, je vais partager mon temps avec le député d'Algoma—Manitoulin.

Je suis ravi cet après-midi de participer au débat sur le budget de 2003, la Loi d'exécution du budget de 2003, le projet de loi C-28. Cela me donne une bonne occasion de parler du budget, déposé le mois dernier par le ministre des Finances, et de quelques-unes des mesures importantes prévues par le projet de loi.

Le budget aborde divers sujets qui m'intéressent, notamment les soins de santé, l'infrastructure, la défense, l'environnement et beaucoup d'autres questions comme l'aide à nos sans-abri.

Le processus budgétaire est le plus important processus de l'exercice financier du gouvernement fédéral, et le jour du dépôt du budget est la journée la plus importante de ce processus, car c'est la journée où sont rendues publiques les décisions relatives à ce processus amorcé plusieurs mois plus tôt. En fait, peu après l'annonce d'un budget, commence le processus de préparation du prochain budget pour beaucoup de ministères et de groupes d'intérêt ayant des suggestions à faire quant aux éléments qu'ils aimeraient voir dans le budget. Qu'il s'agisse de groupes de députés ou de représentants ministériels, ils commencent leurs démarches en vue de faire passer leurs priorités dans le budget afin d'obtenir le plus de fonds possible pour financer leurs initiatives.

Le jour du dépôt du budget marque l'aboutissement d'un long processus d'élagage des priorités. C'est le jour où le gouvernement annonce ses priorités et où il explique comment il entend employer ses ressources et dépenser l'argent des contribuables durant l'exercice. C'est un jour important et un processus important.

Ce budget revêtait de l'importance à bien des égards. Premièrement, il était important sur le plan de la santé. En janvier dernier, j'ai participé dans ma circonscription de Halifax-Ouest à bon nombre de rencontres portant sur la santé. À l'occasion de quatre forums tenus à différents endroits dans Halifax-Ouest, j'ai pris connaissance des besoins et des préoccupations des électeurs de ma circonscription : faire de la santé notre principale priorité et veiller à ce que le système de santé demeure financé par l'État. Ils ne voulaient pas d'un système privé de soins de santé. Les électeurs de ma circonscription ont des idées bien arrêtées à ce sujet et ont déclaré fermement qu'ils souhaitent le maintien d'un système de santé relevant de l'État sur les plans du financement et de la prestation des services.

L'accroissement des transferts pour la santé consentis aux provinces dans le budget fédéral était très satisfaisant. Il est bon de prendre connaissance de telles mesures. Il va de soi que nous voulons toujours qu'il y ait plus d'argent et que le gouvernement en injecte autant qu'il le peut. Nous devons reconnaître que la santé, bien qu'elle soit la principale priorité des Canadiens, n'est qu'une des nombreuses priorités auxquelles il faut répondre. Il y a d'autres priorités importantes, notamment l'environnement et nos municipalités.

### *Initiatives ministérielles*

Abordons certaines des mesures prévues dans le budget en matière de santé. À titre d'exemple, on y prévoit un fonds de 16 milliards de dollars pour la réforme de la santé sur une période de cinq ans. Cette mesure jouera un rôle crucial car, comme je l'ai entendu à l'occasion des forums que j'ai tenus à Halifax-Ouest, les électeurs veulent que l'on adopte le genre de mesures dont parlait Roy Romanow dans son rapport. Ils veulent que l'on consacre davantage d'argent à la santé afin de permettre des changements, d'améliorer le système et d'établir un système qui est plus durable pour le Canada.

C'est exactement ce à quoi servira ce fonds de 16 milliards de dollars pour la réforme de la santé. Il permettra aux provinces et territoires de cibler les soins de santé primaires, les soins à domicile et la couverture des médicaments sur ordonnance dont le coût est exorbitant. Ce sont certes des sujets de préoccupation dont m'ont fait part les électeurs de ma circonscription. D'autres personnes m'en ont aussi fait part dans des lettres et des courriels, ou à l'occasion de rencontres dans les centres commerciaux ou ailleurs. Ce sont de gros problèmes, particulièrement dans le cas de la santé. Beaucoup de gens m'ont appelé pour me faire part de leurs inquiétudes concernant les soins aux personnes âgées, les soins à domicile ou l'absence d'un système pertinent dans la province de Nouvelle-Écosse.

En Nouvelle-Écosse, le problème s'apparente à celui qui existe ailleurs dans le pays. Toutes les régions sont aux prises avec des difficultés dans le secteur des soins à domicile, mais je peux dire aux députés que, dans notre très petite province, où la dette s'élève à 13 milliards de dollars, il ne fait aucun doute que cette dette représente un fardeau écrasant pour le gouvernement provincial, qui cherche à payer ces services. La province pourrait améliorer certaines choses, comme offrir de meilleurs services ou de meilleurs soins à domicile, mais cet argent lui permettrait d'accomplir des choses qu'elle ne pouvait pas auparavant. Sur le plan national, ces 16 milliards de dollars seraient très importants pour améliorer la situation dans le secteur des soins à domicile et dans d'autres secteurs, notamment celui des soins de santé primaires.

• (1230)

En fait, je visiterai sous peu une clinique du nord de Halifax qui innove déjà dans le secteur des soins de santé primaires. Je suis impatient de voir cela, car il est important de regarder de nouvelles façons de faire qui seront plus sensées, qui permettront de prodiguer de meilleurs soins de longue durée et qui nous en donneront plus pour notre argent dans le secteur de la santé.

Un autre poste des dépenses en santé est le montant de 9,5 milliards de dollars qui s'ajoutent aux transferts en espèces aux provinces et aux territoires au cours des cinq prochaines années. Cela est important, car, de toute évidence, les provinces et les territoires ont leurs propres défis à relever pour répondre à leurs besoins actuels. C'est une chose que d'injecter des fonds, de modifier le système et d'en créer un meilleur. Or, pendant que nous créons ce nouveau système, nous devons également maintenir le système existant et payer pour les soins de courte durée qui sont si importants pour les Canadiens.

Un investissement immédiat de 2,5 milliards de dollars est également prévu par l'entremise du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux, afin d'alléger les pressions actuelles que connaît le système de santé. Cette affectation est immédiate, elle est prévue au cours de l'exercice qui prendra fin dans quelques jours. Elle sera très utile pendant l'année financière en cours.

Il y a aussi le financement de 1,5 milliard de dollars sur trois ans pour l'acquisition d'équipement diagnostique et médical afin d'améliorer l'accès à des services de diagnostic financés par l'État.

Un aspect fondamental de cette mesure, c'est que les fonds ne serviront pas uniquement à acheter de nouveaux appareils d'IRM, de tomographie par émission de positons ou de TEP, une procédure que je ne connais que depuis peu, mais ils serviront aussi à embaucher de nouveaux techniciens et médecins formés dans la gestion ou l'utilisation de ces systèmes et capables d'interpréter ce que leur disent les appareils de diagnostic. Il est primordial d'avancer dans ce domaine car les listes d'attente sont certainement l'une des grandes préoccupations des gens.

Il est important d'augmenter le nombre de spécialistes capables d'utiliser ces appareils et d'interpréter les résultats, mais il importe aussi de mieux coordonner le système entourant l'utilisation de ces appareils. M. Romanow a soulevé ce point. La période d'attente pour un examen par IRM ou tomographie par émission de positons ne dépend pas toujours du nombre d'appareils ou de l'attente globale. Elle dépend parfois de la longueur des listes d'attente chez les médecins soignants. Il faudrait vraiment améliorer la coordination entre les hôpitaux et les médecins. Il faudrait aussi améliorer le système d'information pour que les gens soient mis en attente dans l'ordre approprié et non selon le médecin qui les soigne. Il faudrait que les patients puissent recevoir ces examens aussi rapidement que possible. Or, je crois que cette mesure contribuera à améliorer la situation.

En outre, 600 millions de dollars sont affectés à la constitution d'un système de dossiers électroniques des patients sécurisé. Lors de l'examen du rapport Romanow et du rapport Kirby sur les soins de santé, on a dit que les renseignements sur les patients n'étaient pas toujours partagés efficacement. Un système plus efficace s'impose. L'injection de fonds dans la constitution de dossiers électroniques permettra aux médecins d'accéder rapidement aux renseignements que possèdent d'autres médecins ou hôpitaux sur des patients. De cette façon, le personnel médical connaîtra rapidement les antécédents de santé des patients, si bien que ceux-ci obtiendront plus rapidement de l'aide et que des problèmes pourront être évités.

Par ailleurs, 500 millions de dollars sont affectés à la Fondation canadienne pour l'innovation pour les hôpitaux de recherche. Il est évident que la recherche et les soins de santé sont des domaines prioritaires pour les Canadiens, qui estiment important que nous investissions à cet égard.

Il me reste peu de temps pour couvrir tous les points que j'aimerais aborder. Le budget prévoit nombre d'investissements. Je suis heureux d'avoir pu parler des soins de santé, de toute évidence la première priorité pour les Canadiens. Il y a toutefois d'autres points que je tiens à toucher brièvement.

Permettez-moi de parler des infrastructures, car le budget prévoit davantage de fonds à ce chapitre. J'aimerais voir davantage de fonds à long terme, et j'espère que nous pourrions augmenter les sommes prévues dans les années à venir. Une circonscription comme la mienne, Halifax-Ouest, compte probablement parmi celles qui réalisent la croissance la plus rapide à l'est d'Ottawa. Le soutien de notre croissance nécessite aussi des infrastructures telles que des routes, des patinoires ou des écoles. Ce programme ne finance pas les écoles, mais de toute évidence, dans des régions à croissance dynamique comme la mienne, des infrastructures de ce type nécessitent de l'aide. Voilà pourquoi je suis ravi de voir des investissements accrus par rapport au montant de 5,25 milliards de dollars déjà prévu dans le récent budget au titre des infrastructures.

J'ai été membre du groupe de travail du premier ministre sur les questions urbaines, et je trouve ces questions très importantes. Nous devons poursuivre nos travaux dans ce domaine.

*Initiatives ministérielles*

Je suis aussi heureux de voir des crédits pour l'environnement. Je souhaite que nous investissions davantage dans des domaines comme le transport en commun. Il me tarde que nous fassions un pas en avant dans ces secteurs.

• (1235)

**M. Brent St. Denis (Algoma—Manitoulin, Lib.):** Monsieur le Président, je remercie le député de Halifax-Ouest de ses observations sur cet excellent budget. Je voudrais simplement souligner une caractéristique de la vie politique en Ontario et lui demander son avis à cet égard en espérant que les choses soient bien différentes dans sa province.

Lorsque le premier ministre négociait avec ses homologues provinciaux et les dirigeants des territoires, il a tenté de les convaincre de l'importance de l'obligation de rendre compte. Si le gouvernement fédéral devait transférer des fonds aux provinces, fonds d'une valeur presque sans précédent, il lierait à ce transfert, en notre nom, l'obligation des provinces de rendre compte, non pas au gouvernement fédéral, mais à la population canadienne de l'utilisation de ces fonds afin que les Canadiens sachent que l'argent est vraiment investi dans la santé. Le premier ministre de l'Ontario de l'époque a dit qu'il ne savait pas si tout l'argent fédéral devant servir à la santé serait effectivement investi dans le système de santé de la province; ce serait évidemment une tragédie si tout l'argent n'était pas investi dans la santé, compte tenu des besoins criants d'investissements dans ce secteur.

Dans sa province, le public saisit-il l'importance des investissements fédéraux dans la santé, même si ce secteur relève de la compétence des provinces? Ne convient-il pas avec moi que l'obligation de rendre compte à la population est un facteur clé de l'équation?

• (1240)

**M. Geoff Regan:** Monsieur le Président, je remercie mon collègue d'Algoma—Manitoulin pour cette excellente question parce que cela me donne la chance de parler de quelque chose dont je n'avais pas parlé et que j'avais en fait oubliée brièvement, c'est-à-dire, bien sûr, la reddition de comptes.

Je peux assurer au député que, dans ma circonscription et dans les tribunes que j'ai organisées, la reddition de comptes était une priorité. C'est un point qui revenait souvent dans les remarques des gens. Ils voulaient que cet argent soit dépensé de façon judicieuse. Ils voulaient que les nouveaux fonds que le gouvernement fédéral verse aux provinces au titre des soins de santé soient dépensés pour les soins de santé. C'était là une de leurs principales préoccupations, soit voir à ce que cet argent ne serve pas à acheter des tondeuses à gazon ou d'autres choses du genre, comme nous l'avons malheureusement entendu.

Ils voulaient aussi voir des mesures de rendement dans le secteur des soins de santé qui soient indépendantes des gouvernements provinciaux. Ils voulaient une forme de système national, quelque chose comme un conseil national tel que l'a proposé Roy Romanow, qui pourrait examiner le rendement de chaque province et donner aux gens à l'échelle nationale une idée du rendement du système de santé dans leur propre province. Ils pourraient alors évaluer ce rendement en le comparant aux autres provinces et essayer de déterminer s'ils obtiennent vraiment de bons services pour leur argent.

Pour moi, c'est quelque chose de vital. Ce sont des propos que nous avons entendus constamment. Les gens disent que les soins de santé coûtent de plus en plus cher. Ils croient qu'ils versent assez d'argent pour les soins de santé et qu'ils devraient pouvoir avoir

accès à un très bon système financé par l'État. Toutefois, ils veulent savoir que ce système est bien géré.

Comment faire cela si nous n'avons pas de mécanisme national nous permettant de surveiller le système, de l'examiner, de le mesurer et de le comparer, d'examiner des choses comme la recherche et de nous assurer que nous allons dans la bonne direction, à divers égards, pour ce qui est d'améliorer notre système de soins de santé? J'entendais constamment parler de cette priorité dans la circonscription de Halifax-Ouest.

J'ai été surpris de voir que la représentante de ma province à ces réunions, Jane Purves, la ministre de la Santé, ne croyait pas que la reddition de comptes devait être une priorité. Je pense que ces réunions ont produit un certain processus de reddition de comptes, mais j'espère que nous pourrions le renforcer à l'avenir.

**M. Brent St. Denis (Algoma—Manitoulin, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureux de partager mon temps de parole avec l'intervenant qui m'a précédé, soit le député de Halifax-Ouest, alors que nous discutons de la plus importante mesure que prend le gouvernement au cours d'une année parlementaire, soit le budget fédéral.

Je tiens à féliciter le ministre des Finances de son premier budget. Tous les Canadiens vont profiter des grandes mesures proposées. Avec ce budget, le gouvernement libéral poursuit sa saine gestion, tout en faisant des investissements dans des secteurs clés tels que la santé et le soutien aux familles canadiennes.

Le budget de 2003 est annonciateur d'un changement important pour le Canada. Alors qu'auparavant notre pays suivait la performance économique d'autres nations, aujourd'hui, le Canada fait figure de chef de file en ce qui a trait à la croissance, la création d'emplois et la réduction de la dette. L'an dernier, notre pays était au premier rang du Groupe des Sept, le G-7, pour ce qui est de la croissance, et nous nous attendons à ce qu'il en soit encore ainsi en 2003.

Je voudrais signaler quelque chose aux députés. Certains ont peut-être constaté, il y a quelques semaines, que l'Institut canadien des comptables agréés publie, à chaque année, une carte de pointage. Cette carte porte sur l'exercice antérieur et je m'attends à ce que la carte de l'an prochain soit encore meilleure que celle de cette année. J'aimerais fournir aux députés un résumé des résultats.

On oublie parfois que, lorsque nous avons été élus en 1993, nous avons hérité d'un déficit annuel de 42 milliards de dollars. Chaque année, un montant de 42 milliards de dollars venait s'ajouter à la dette globale du pays. C'est année est la sixième année budgétaire au cours de laquelle nous avons un excédent.

Nous avons tendance à tenir pour acquis les répercussions de cette situation sur les finances de la nation. Ces excédents nous permettent d'investir davantage dans la santé. Ils nous permettent d'appuyer le développement économique de nos régions. Ils nous permettent de réduire les contributions à l'assurance-emploi. Ils nous permettent de participer à la reconstruction de l'Afghanistan et, maintenant, à la reconstruction qui, tragiquement, sera nécessaire en Irak. Ils nous donnent la souplesse nécessaire non seulement pour mieux servir nos citoyens et assurer un avenir meilleur à nos enfants et à nos petits-enfants, mais aussi pour jouer un rôle très positif dans la quête, si difficile que celle-ci puisse être, d'une paix mondiale.

*Initiatives ministérielles*

Voyons d'autres points saillants de cette notation. Le rapport dette-PIB a été noté à 7,1. Il s'agit d'une notation sur 10. D'après l'Institut canadien des comptables agréés, cette note est la meilleure qu'il ait décerné depuis plus d'une dizaine d'années. L'Institut affirme dans son rapport que la note attribuée cette année est le fait d'une diminution conséquente de la dette nationale en proportion du PIB sur les cinq dernières années. L'excédent attribuable au rapport dette-PIB a été noté à 8,6. Encore une fois, c'est une note sur 10. L'Institut poursuit dans ce rapport que, une fois de plus, notre excédent budgétaire montre que, parmi les pays du G-7, le Canada est celui dont l'économie s'en est le mieux sortie.

La dette publique à l'étranger par rapport à la dette nette de l'État est le cinquième et dernier élément à avoir été noté. La note décernée a été de 10 sur 10, une note parfaite. Dans l'état actuel des choses, la dette publique à l'étranger n'équivaut qu'à 17 p. 100 de la dette nette de l'État, ce qui témoigne très clairement du renforcement de notre situation financière. En d'autres mots, 83 p. 100 de la dette nationale sont détenus par des Canadiens et par les fonds de pensions canadiens. Cet aspect est très important car 83 p. 100 des intérêts que nous payons sur la dette nationale sont versés à des Canadiens, alors que, à une certaine époque, la dette publique à l'étranger était proportionnellement très importante. Cette proportion diminue grâce aux pratiques de gestion très audacieuses, positives et vigoureuses du gouvernement.

Je rappelle que la reprise économique remarquable du Canada est attribuable non seulement aux efforts menés par le gouvernement du Canada, mais aussi aux sacrifices consentis par l'ensemble des Canadiens. Elle témoigne de la responsabilité dont fait preuve le gouvernement en matière fiscale depuis son élection en 1993.

• (1245)

Le budget de 2003 reconnaît le lien crucial qui existe entre les politiques économiques et sociales. Cela signifie qu'on veut bâtir la société chère aux Canadiens, l'économie dont les Canadiens ont besoin et le genre de système de reddition de compte que méritent les Canadiens. Cela signifie également qu'on veut investir afin de répondre aux besoins des Canadiens, de leurs familles et de leurs collectivités, qu'on veut demeurer prudent sur le plan financier et éviter les déficits, tout en favorisant la productivité, l'innovation, l'acquisition de compétences et l'apprentissage, et, enfin, qu'on veut rendre le gouvernement plus responsable à l'égard des Canadiens.

Avec le budget de 2003, le gouvernement continue de bâtir une société capable de relever les défis qui se présentent à la nation et qui sait saisir les chances qui s'offrent à elle. Le budget contribue à renforcer notre économie et continue d'assurer une gestion prudente des finances du pays.

Permettez-moi de vous en tracer les grandes lignes. Puisque l'intervenant précédent a fourni une excellente description des initiatives prévues dans le domaine de la santé, je ne vais pas entrer dans les détails, mais je souligne qu'un investissement de 34,8 milliards de dollars sur une période de cinq ans dans la santé rapportera de gros dividendes.

Je suis d'accord avec le député quand il dit que le public veut qu'on lui rende des comptes. Le public veut savoir si ces sommes supplémentaires injectées dans la santé par le gouvernement fédéral, en plus de celles engagées par les provinces, serviront vraiment à améliorer les soins de santé, si elles nous rapprocheront du financement de base amélioré que réclament les hôpitaux et nous permettront de mettre sur pied un système national de soins à domicile ainsi qu'un système national visant à atténuer les coûts

catastrophiques des médicaments auxquels doivent faire face certaines familles.

Le budget s'adresse également aux familles, aux enfants, aux Canadiens souffrant d'un handicap, aux collectivités de toute taille et aux communautés autochtones, et il prévoit le versement de prestations d'assurance-emploi à quiconque quitte son emploi pour prendre soin d'un membre de la famille gravement malade.

Je vais dire quelques mots au sujet des initiatives s'adressant aux familles, telles que l'augmentation du supplément de la prestation nationale pour enfants, que le gouvernement fédéral a créé en 1997, en collaboration avec les provinces et les territoires. Ce supplément vise à aider les familles avec des enfants à s'affranchir de l'aide sociale. Depuis sa création, le gouvernement a constaté une réduction de la dépendance à l'égard de l'aide sociale et une diminution de la pauvreté chez les enfants.

Le budget de 2003 comporte une augmentation marquée des prestations fiscales pour les enfants vivant au sein de familles à faibles revenus. Il prévoit une hausse du supplément annuel de 150 \$ par enfant en 2003, et des hausses supplémentaires de 185 \$ par enfant en 2005 et en 2006. Cela portera la prestation totale maximale pour le premier enfant à 2 642 \$ en 2003 et à 3 243 \$ en 2007. On estime que le montant de l'assistance aux familles atteindra plus de 10 milliards de dollars d'ici 2007, soit plus du double de ce qu'il était en 1996.

Tous les Canadiens ont intérêt à s'assurer que nous sommes en mesure de profiter de notre système d'éducation, de notre productivité et de notre croissance économique. Nous ne pouvons pas permettre qu'une partie de notre société reste en arrière, que ce soit au niveau de l'alphabétisation ou à celui des revenus permettant de répondre aux besoins fondamentaux, puisque cela peut les empêcher de tirer profit des avantages de la vie canadienne et de ce que notre pays a à offrir. Nous ne pouvons tout simplement pas nous permettre de laisser qui que ce soit derrière.

J'ajouterais à ce sujet que ceux qui ont des personnes handicapées au sein de leur famille et qui doivent s'occuper d'enfants gravement handicapés ont un lourd fardeau à assumer. Dans cette optique, le budget de 2003 prévoit le versement d'une nouvelle prestation pour enfant handicapé de 1600 dollars, à compter du 1<sup>er</sup> juillet. Cette prestation sera versée pour les enfants atteints d'une déficience mentale ou physique grave et prolongée.

Le gouvernement fédéral donnera également aux Canadiens handicapés les outils dont ils ont besoin pour participer activement à la société canadienne. Le gouvernement fédéral renouveller ainsi un engagement financier de 193 millions de dollars par année visant à assurer de meilleures perspectives d'emploi pour les personnes handicapées.

• (1250)

Je pourrais donner d'autres exemples des répercussions bénéfiques que le budget aura sur la société canadienne, mais je terminerai en disant que j'ai été très heureux de l'investissement annoncé à l'appui de notre secteur militaire. Je suis persuadé que nous espérons tous un règlement rapide et pacifique du conflit au Proche-Orient.

*Initiatives ministérielles*

**Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD):** Monsieur le Président, les propos du député au sujet des personnes atteintes d'incapacité et des familles qui les soutiennent m'ont réjoui. À ce sujet, je voudrais demander au député pourquoi il a, à l'instar d'autres membres de son caucus de même que les députés de l'Alliance, décidé de ne pas appuyer une proposition très importante qui a été soumise à la Chambre, soit le projet d'initiative parlementaire C-206 concernant les prestations pour aidants naturels, projet de loi proposé par mon collègue, le député de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore.

Le député n'est pas sans savoir que le projet de loi C-206 faisait ressortir le fardeau que représentent les soins à administrer à un parent malade et qui incombent souvent aux femmes ainsi que la possibilité de régler ce problème en se servant d'une partie de l'excédent de 45 milliards de la caisse d'assurance-emploi.

Puisque le député reconnaît le besoin et que nous avons présenté une proposition constructive, pourquoi le député et bon nombre de ses collègues à la Chambre ont-ils décidé de se prononcer contre cette proposition constructive, préférant tolérer une situation où les familles continuent de se battre pour fournir les soins nécessaires aux enfants handicapés, aux parents vieillissants, aux parents malades ou en phase terminale, sans leur offrir une autre option intéressante?

Le député se doit de nous expliquer ce qui clochait dans le projet de loi et pourquoi il a, comme plusieurs autres, rejeté une proposition aussi positive.

• (1255)

**M. Brent St. Denis:** Monsieur le Président, je crois que nous avons voté au sujet du projet de loi C-206 il n'y a pas longtemps. Tout en louant l'initiative du député qui a proposé ce projet de loi d'initiative parlementaire, il me semble, si je ne me trompe, qu'il était techniquement impossible de donner suite à plusieurs aspects du projet de loi, compte tenu du cadre actuel.

Je dirais à la députée que Rome ne s'est pas fait en un jour. Je suis sûr qu'elle pourra quand même dire que le gouvernement fédéral est au moins sur la bonne voie. En fait, plusieurs dispositions du projet de loi C-206 ont été, autant que je sache, annoncées dans le budget, si bien qu'il y aurait eu un chevauchement d'activités si l'on avait appuyé ce projet de loi.

Ceci étant dit, la députée et moi-même sommes du même avis, lorsqu'il s'agit de faire tout ce que l'on peut pour appuyer les handicapés ou ceux qui en prennent soin. Je pense qu'au moins, elle conviendra avec moi que les initiatives prises sous notre gouvernement depuis 1993 ont donné lieu à des avancées remarquables. Toutefois, il y a effectivement toujours place à l'amélioration, qu'il s'agisse de ce dossier ou de ceux auxquels un gouvernement est constamment confronté.

**M. Randy White (Langley—Abbotsford, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, depuis des années, surtout depuis que je suis ici, soit depuis 1993, nous critiquons le gouvernement pour ses dépenses excessives, pour des choses qui n'auraient pas dû se produire. Je ne vais pas entrer ici dans les détails. Toutefois, au fil des ans, rien n'a été retiré du budget du gouvernement fédéral. Il s'agit simplement d'une réaffectation des fonds.

Si ces dix dernières années nous avons mis le doigt sur des milliards de dollars de dépenses malavisées, pourquoi ces fonds sont-ils restés dans les caisses du gouvernement? Pourquoi ne pas comprimer le budget et en retirer ces postes de dépenses?

**M. Brent St. Denis:** Monsieur le Président, je pense que c'est une question de point de vue. Comme je l'ai dit dans mes observations,

nous avons hérité d'un énorme déficit et nous avons vraiment fait ce qu'il fallait en redressant la situation financière de notre pays. Le député n'a pas donné d'exemple précis, mais je peux lui dire que nous avons fait des compressions et des rajustements importants dans les dépenses gouvernementales, sans quoi nous n'aurions pas pu éliminer le déficit et enregistrer à nouveau des excédents qui se faisaient attendre depuis longtemps.

Je signale au député qu'aucun gouvernement n'est infaillible; notre gouvernement n'est pas parfait, et aucun gouvernement ne l'est d'ailleurs, mais les Canadiens ont été dirigés par un gouvernement très responsable qui a fort bien géré les ressources de leur pays, à mon avis et de l'avis de tous les députés de ce côté-ci.

**M. Randy White (Langley—Abbotsford, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je veux parler longuement de certaines faiblesses du budget, et plus particulièrement de l'absence d'engagement du gouvernement par rapport à la Stratégie canadienne antidrogue, mais je le ferai dans un instant; je veux d'abord revenir sur ce que vient de dire le député d'en face.

Le député veut des exemples précis; je n'ai pas apporté avec moi toute la liste des dépenses gouvernementales qui constituent du gaspillage, mais quand on examine certains programmes de recherche que le gouvernement finance et certaines de ses largesses envers ses parents et amis et toutes sortes de gaspillages purs et simples, on aurait pu penser qu'au fil des ans, le gouvernement en serait venu à une sorte de budgétisation à base zéro en fonction de laquelle il aurait examiné toutes ces dépenses. Le gouvernement aurait pu revenir sur les dépenses engagées une année, s'interroger sur l'opportunité de les reporter l'année suivante et l'année d'après et en éliminer certaines du budget.

Il n'a jamais vraiment fait cela. Les grandes compressions de 1994-1995 ont été faites au détriment des provinces par le biais de la formule de péréquation et du Transfert canadien en matière de santé. Ces dépenses sont encore prévues dans le budget. C'est une honte, car elles y resteront d'ici à ce que nous soyons portés au pouvoir et que nous prévoyions pareilles réductions.

Cela étant dit, je veux parler d'autre chose qui n'est pas dans le budget, mais qui est très important pour beaucoup de Canadiens, je crois. Je me rappelle avoir présenté ici, il y a environ deux ans et demi, une motion visant à charger un comité spécial d'étudier la consommation non médicale de drogues ou de médicaments. Cette motion avait été adoptée à l'unanimité. Nous nous sommes penchés sur cette question pendant 18 mois. Nous sommes allés en Europe examiner des programmes, de même qu'à Washington, à New York et dans tout le pays voir ce qui s'y passait. Nous avons présenté 41 recommandations à la Chambre des communes et on se serait attendu à ce que le gouvernement reconnaisse qu'un de ses comités examinait le problème des drogues. Il l'a fait dans le discours du Trône et a promis d'agir mais, lorsqu'est venu le temps de le faire dans le budget, qui consacre vraiment les initiatives du gouvernement, il ne s'est rien passé. Pourquoi?

*Initiatives ministérielles*

Or, pendant que nous discutons de la question des drogues, le ministre de la Justice a décidé d'annoncer qu'il allait décriminaliser la marijuana. Comme cela, sans s'appuyer sur la moindre étude. Il a seulement dit qu'on le ferait. Comme le comité n'avait pas terminé ses travaux ni formulé de recommandations, je crois que le gouvernement s'était déjà fait une idée. Entre-temps, le ministre de la Santé disait que le gouvernement examinait la terrible situation à Vancouver pour ce qui est des drogues dures comme le crack et l'héroïne et que, d'après lui, le gouvernement entreprendrait des projets pilotes et ouvrirait des piqueries prétendument sûres. Je vous dirai dans un instant dans quelle mesure celles-ci sont sûres, mais voilà deux annonces importantes lâchées coup sur coup par deux ministres, sans l'autorisation du gouvernement ni l'aval d'un comité.

En fait, le comité n'avait pas de position précise au moment de ces annonces. Après celles-ci, toutefois, notre comité à majorité ministérielle s'est mis tout à coup à recommander l'aménagement de piqueries sûres et la décriminalisation de la marijuana. Nous savions d'où venait cette orientation.

Je n'arrive pas à comprendre exactement pourquoi le budget ne prévoit pas de crédits pour la mise en oeuvre de certaines de nos recommandations. Il me semble qu'elles n'étaient pas vraiment contraignantes, notamment la nomination d'un commissaire canadien aux drogues chargé, en vertu d'un mandat conféré par la loi, d'effectuer la surveillance, l'examen et la vérification de la mise en oeuvre de la Stratégie canadienne antidrogue renouvelée. À notre avis, cette recommandation est tout à fait sensée. On confierait la responsabilité à une personne, ce qui donnerait enfin une orientation commune à tous ces ministères. Les deux pires cas que nous avons trouvés sont le Service correctionnel Canada, courtoisie de l'ancien solliciteur général, pas celui qui est présentement en fonction, mais c'est sans importance, la situation demeure inchangée, et Santé Canada. Nous avons constaté que les deux pires ministères sont en fait ceux qui dirigent la stratégie nationale antidrogue.

● (1300)

Nous avons voulu nommer un commissaire responsable de la lutte antidrogue afin que ces ministères corrigent le tir et s'en tiennent à une certaine forme de liste claire et pratique des priorités. Nous avons demandé pourquoi il ne serait pas possible de faire un sondage bisannuel à l'échelle du Canada. Certes, une telle initiative représente des dépenses, mais elles ne sont pas si élevées en comparaison avec les coûts associés au problème de la drogue.

Résultat, nous avons trouvé qu'en 1997, le gouvernement a décidé, dans le cadre de ses compressions de dépenses, de ne plus effectuer de sondage auprès des jeunes Canadiens sur l'utilisation des drogues illicites. Le Canada est le seul pays de l'hémisphère occidental à avoir renoncé à cette activité. Nous avons été le seul comité d'une législature de pays démocratique à ne pas disposer de ce genre de données lorsque nous avons entrepris d'examiner la question des drogues illicites. Pourquoi? Parce que le gouvernement soutient ne pas avoir besoin de savoir combien d'enfants consomment de la drogue et a simplement décidé de faire abstraction de ces données. Nous avons demandé au gouvernement de rétablir les pour nous permettre d'effectuer le sondage et de connaître la situation qui prévaut au Canada, mais il ne l'a pas fait.

Essayons de savoir, nous avons dit, et faisons une recommandation voulant que, dans le cadre d'une nouvelle stratégie canadienne antidrogue, Santé Canada soit doté d'un «fonds de recherche spécial» pour garantir la collecte et l'extraction régulière et systématique de données diverses dans l'ensemble du Canada. En dépit du fait que Santé Canada se croisait les bras dans le dossier de la drogue, nous avons demandé qu'on donne de l'argent au ministère pour voir si une

telle chose pourrait être organisée. Est-ce que ça figure dans le budget? Non.

Nous nous sommes demandé ce qu'on pourrait faire d'autre. On pourrait essayer de lancer «des campagnes de prévention et d'éducation à l'échelle du pays». Cela se fait pas à l'heure actuelle. Je pense que le Canada est le seul pays à ne pas le faire. Nous avons dit: «Investissons un peu d'argent dans l'éducation de nos jeunes pour leur apprendre à quel point le problème de la drogue est grave.» Nous avons fait cette recommandation et nous nous attendions à la retrouver dans le budget. Elle n'y est pas. Le gouvernement a peut-être fait autre chose.

Nous avons recommandé que le gouvernement reconnaisse la nécessité de traiter «rapidement» les toxicomanes. Nous avons suggéré de mettre un peu d'argent de côté pour ça. Est-ce que ça été fait? Non. Aujourd'hui notre pays est quasiment dénué de toute stratégie nationale efficace et logique pour désintoxiquer les drogués. Des dizaines de milliers d'entre eux, souvent âgés de moins de 25 ans, n'ont pas accès à des programmes de réadaptation.

Où est l'uniformité dans ce pays? Quel genre de programmes avons-nous? Comment sont-ils appuyés? Le fait est qu'ils ne le sont pas. En dépit de toutes ces recommandations, le gouvernement ne les appuie pas. Il aurait pu dire que, puisque ça devient un véritable problème—ça l'est déjà, mais au moins le gouvernement pourrait le reconnaître—il financerait quelque chose, pas un grand programme, mais un petit quelque chose pour voir ce qu'on obtiendrait avec ça.

Nous avons fait d'autres recommandations. Nous avons parlé d'un projet pilote «qui consisterait à créer deux établissements correctionnels fédéraux réservés aux délinquants qui souhaitent purger leur peine dans un environnement exempt de substances». Service correctionnel Canada est une véritable passoire pour ce qui est des drogues. Il n'y a pas pire. Franchement, ça ne prendrait pas grand-chose pour régler le problème. Nous avons suggéré que deux des prisons du Canada soient consacrées à la désintoxication et à la réadaptation des drogués et des alcooliques. Ça ne prendrait pas grand-chose, franchement. J'en avais parlé au solliciteur général précédent, qui m'avait écouté en fait. Je sais que, en principe, les prisons appliquent la tolérance zéro, mais ce n'est pas tout à fait ce qui se passe. C'est ce que disent les directives du commissaire, mais ce n'est pas comme ça dans la réalité.

● (1305)

Réservez deux établissements à cette fin. Il existe des établissements de ce genre. J'en ai visité. Je suis allé dans un de ces établissements, aux États-Unis, qui sont très efficaces et où tolérance zéro signifie vraiment tolérance zéro. Toutefois, les personnes qui sont détenues dans ces établissements y vont sur demande et recommandation avant la fin de leur peine, de sorte qu'elles puissent se désintoxiquer avant de retrouver la liberté. On ne libère pas des détenus qui ont un problème de drogue. Je ne pense pas que ce soit un objectif ambitieux au point d'être irréalisable ou de ne permettre aucune tentative. On pourrait au moins essayer. On ne l'a pas encore fait et rien, dans le dernier budget, n'indique qu'on ait l'intention de le faire.

*Initiatives ministérielles*

Je voudrais maintenant parler du coût de la décriminalisation de la marijuana. De nombreux Canadiens estiment qu'il faudrait décriminaliser la marijuana afin d'éviter à des jeunes d'être condamnés au criminel pour possession d'un ou deux joints. Je pense que la chose va de soi pour à peu près tout le monde. Toutefois, l'idée, telle que le gouvernement la conçoit, m'effraie beaucoup. Il ne suffit pas de permettre à quelqu'un de posséder 30 grammes de marijuana pour sa consommation personnelle, quitte à être condamné à une amende par voie de procédure sommaire.

C'est là que le bât blesse. Trente grammes de marijuana permettent de fabriquer entre 30 et 60 joints, ou même jusqu'à 70 joints. Une telle quantité ne peut être pour consommation personnelle. Selon moi, une personne qui se promène avec 30, 40 ou 50 joints dans ses poches ne le fait pas pour sa seule consommation. En Hollande, par exemple, on a réduit de 30 grammes à 5 grammes la quantité permise pour consommation personnelle. Cinq grammes permettent de faire entre trois et sept joints.

Si le gouvernement décidait de décriminaliser la possession de cinq grammes, une personne prise en possession d'environ cinq grammes s'exposerait à une amende. Cela semble assez simple. Les personnes, comme les étudiants de niveau universitaire ou secondaire, qui seraient prises en possession d'une telle quantité ne se retrouveraient pas avec un casier judiciaire. Cela me paraît acceptable.

Le problème que pose cette idée, c'est qu'avant de pouvoir la mettre en pratique, le gouvernement devra prévoir certaines conditions. Cela ne se fera pas sans coûts financiers. Il aurait donc fallu prévoir quelque chose en ce sens dans le budget. Il faudra établir les conditions applicables à la possession de cinq grammes jusqu'à l'imposition d'un casier judiciaire pour possession de marijuana.

Les conditions sont les suivantes. Après cinq grammes, le milieu juridique, c'est-à-dire les juges et les avocats, doit comprendre que, à un moment donné, un crime est commis et qu'à ce crime doit correspondre une grille ou un barème quelconque de condamnation. Sinon, la décriminalisation est une perte de temps. En vertu des lois existantes, un juge de la Colombie-Britannique saisi du cas d'une personne prise avec 50 grammes dira: «Ce n'est pas gentil. Ne recommencez pas. Rentrez chez vous». Ce n'est pas la façon dont on doit traiter un crime.

Nous aurons des problèmes si le gouvernement décriminalise la possession de cinq grammes sans prévoir de grille de condamnation pour la possession de plus de cinq grammes. C'est une question de quantité, rien de plus. Il faut trouver une solution. Non seulement il faut dépenser de l'argent pour former les juges et les avocats, si nous croyons que c'est nécessaire, mais aussi obtenir l'engagement de toutes les provinces.

Il faut également adopter un barème pour les amendes. Les procureurs généraux des provinces m'ont dit qu'ils ont déjà de la difficulté à percevoir les amendes imposées à la suite d'une déclaration de culpabilité par procédure sommaire ou d'une contravention pour excès de vitesse ainsi de suite de telle sorte que le gouvernement fédéral ne ferait qu'alourdir pour les provinces la tâche de percevoir des amendes. Les provinces n'arrivent pas à percevoir ce qu'elles ont déjà sur les mains. Que faire alors?

• (1310)

Lorsque je rencontre des défenseurs de la légalisation de la marijuana, ils me disent que, si on leur impose des amendes, ils ne les paieront pas. Ils soutiennent qu'ils nous obligeront à les traduire devant le tribunal, qu'ils retiendront leur souffle et se croiseront les

bras en attendant que les juges reconnaissent qu'ils ne peuvent rien faire et qu'il vaut donc mieux légaliser le cannabis.

Qu'avons-nous accompli jusqu'à maintenant? Rien, mais un système de la sorte doit être une condition de la décriminalisation. Nous devons adopter un barème progressif d'amendes, de 200 \$, 400 \$, 600 \$ ou plus, qui constituera une condition. Le manque d'uniformité des tribunaux cause un grave problème à l'heure actuelle. Le paiement des amendes doit être assorti d'une conséquence. Les recettes générées par les amendes devraient être versées aux communautés où elles ont été recueillies. Cette recommandation est formulée dans la stratégie antidrogue elle-même. Il faudrait aussi un programme national de sensibilisation aux problèmes causés par les drogues, mais le budget ne renferme rien à ce sujet. Pourquoi prendre toutes ces mesures si on ne dit pas aux jeunes que la consommation de drogues est condamnable?

Les gens d'en face n'accordent aucune attention au processus de mise en oeuvre de stratégies de la sorte, pourtant fort importantes dans notre pays. Ce ne sont que des voeux pieux si rien, aucun financement, aucune action, ne les appuie.

Nous avons demandé une campagne nationale de sensibilisation, mais nous ne l'avons pas obtenue. Il faut édicter des lois sur la conduite avec les facultés affaiblies par la drogue et instaurer des systèmes d'évaluation routière avant de décriminaliser. Or cela n'a jamais été fait. On n'agit pas, parce qu'un ministre annonce tout simplement quelle mesure le gouvernement entend prendre et quelle somme il y consacrerait, sans avoir réfléchi aux autres aspects de la question.

Je vais traiter brièvement du registre national des délinquants sexuels car j'aurai le temps d'en parler davantage plus tard. D'ailleurs, j'avais écrit à ce sujet il y a deux ans en prenant exemple sur la Loi Christopher de l'Ontario. Il faut de l'argent et de l'engagement pour mettre en oeuvre un tel programme. Le gouvernement a finalement déposé un projet de loi proposant un registre national des délinquants sexuels, mais il a fallu des efforts considérables pour l'obtenir.

Essentiellement, on a intégré dans le projet de loi ce que nous avons demandé, sauf les deux dernières pages. J'aimerais obtenir du solliciteur général une sorte d'engagement logique prévoyant que le gouvernement se penchera à tout le moins sur les deux problèmes très sérieux qui se posent ici. Nous ne devrions pas invoquer la Charte canadienne des droits et libertés pour justifier de ne pas faire ce qu'il faut parce que l'Ontario ne l'a pas fait.

Le premier aspect est celui de la rétroactivité. Si nous mettons en oeuvre ce registre sans y inclure le nom des délinquants sexuels présentement incarcérés dans des établissements provinciaux et fédéraux, nous commettons une très grave erreur. Le taux de récidive de ces personnes est élevé, et nous savons que des crimes qui seront commis dans l'avenir seront le fait de personnes aujourd'hui condamnées pour crimes sexuels. J'ai une longue liste de noms, mais il ne sert à rien de la lire à ce stade-ci. Je veux que le gouvernement comprenne qu'il s'agit d'un très sérieux problème.

*Initiatives ministérielles*

La mesure législative présente deux autres problèmes. Le gouvernement veut laisser aux procureurs le soin de demander qu'une personne soit inscrite dans le registre des délinquants sexuels, ce qui est une grave erreur. J'ai une liste à n'en plus finir d'erreurs. Le gouvernement veut aussi laisser à un juge le soin de décider en bout de piste si le nom d'une personne doit être inscrit dans le registre. En effet, plus qu'à toute autre époque auparavant, les juges prennent de plus en plus de décisions sérieuses ayant un tour négatif. Je ne laisserais pas à des juges et à des avocats le soin d'exprimer la volonté des Canadiens, tâche qui incombe à la Chambre des communes.

Selon moi, la valeur d'un budget est fonction des problèmes qui y sont abordés. Nous avons consacré beaucoup de temps et d'argent à la Chambre des communes à tenter de mettre en oeuvre une stratégie nationale antidrogue rationnelle et progressive, et on ne trouve rien à ce sujet dans le budget. Il n'en est même pas question dans le budget du gouvernement. J'espère que les députés d'en face saisiront le message.

•(1315)

En terminant, je tiens à souligner que j'ai écouté Tony Blair, le premier ministre de Grande-Bretagne, et le président des États-Unis, qui parlaient de la guerre en Irak. Lorsque j'écoute Tony Blair, je suis fier et ravi d'entendre une personne si résolue et directe, sachant où elle s'en va. Le moins que je puisse dire, c'est que je suis gêné de constater que, en face, on est à des années-lumière de cette attitude. J'espère que la Chambre des communes comptera un jour un chef résolu dont nous pourrions être fiers lorsqu'il ira dans d'autres pays.

**M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.):** Monsieur le Président, je n'ai pas honte du Canada ou de son bilan militaire. Le député devrait savoir que le Canada était en Somalie et au Kosovo. Le 11 septembre, nous avons accueilli 40 000 Américains et avons pris soin d'eux durant la crise aux États-Unis. Nous avons pris part à la guerre contre le terrorisme, Oussama ben Laden et Al-Qaïda. Il y a trois semaines environ, nous nous sommes engagés à fournir 2 000 soldats de plus pour la guerre contre le terrorisme en Afghanistan et nous avons libéré des ressources pour l'Irak.

Le Canada entretient des relations solides et profondes avec les États-Unis d'Amérique. Notre réputation de gardien de la paix et de champion international des droits humains n'est plus à faire. Nous sommes un pays souverain. Le député devrait savoir que le Canada est un pays souverain et que même les meilleurs amis peuvent avoir des désaccords, mais respecter quand même la souveraineté de l'autre.

**M. James Rajotte:** Il parlait de la Grande-Bretagne et de Tony Blair, Paul. Réveillez-vous.

**M. Paul Szabo:** Il parlait de l'embarras causé par le Canada. Je regrette qu'il soit embarrassé, mais le Canada n'a rien à se reprocher. Le Canada a toujours été aux côtés des États-Unis, notre voisin, notre meilleur ami et notre principal partenaire commercial, dans presque toutes les entreprises dirigées par les États-Unis, avec ou sans l'approbation des Nations Unies. L'intervention au Kosovo n'a pas eu lieu sous l'égide des Nations Unies, le député s'en souvient sans doute également. S'il...

**M. Randy White:** Posez votre question.

**M. Paul Szabo:** C'est la période des questions et des observations, calmez-vous donc. Monsieur le Président, s'il...

**Le vice-président:** À l'ordre, s'il vous plaît. Je vous demande de respecter le Parlement et ses usages. Je donnerai quelques minutes de plus au député pour qu'il puisse conclure ses observations ou poser

une question, à son gré. Je vous demande aussi de vous adresser la parole par l'entremise de la présidence.

•(1320)

**M. Paul Szabo:** Monsieur le Président, nous sommes dans une période très délicate. Les députés savent fort bien que, en temps de guerre ou de conflit grave, chaque pays devrait parler d'une seule voix. Au Canada, cette voix, c'est celle du premier ministre.

Nous déplorons tous que certains députés, à titre personnel, aient tenu certains propos. Ces propos traduisent leur attitude, mais le député devrait également reconnaître qu'ils n'expriment pas celle du Canada face aux États-Unis ou à la coalition qui intervient en Irak, et que le Canada ne méritera jamais d'être considéré, ainsi que le député l'a dit, comme une source d'embarras.

**M. Randy White:** Monsieur le Président, personne n'a jamais dit qu'il était embarrassé d'être canadien. À dire vrai, on est plutôt gêné des dirigeants d'en face. Je n'y peux rien, ils me jettent dans l'embarras. C'est sans doute parce que je suis fier d'être canadien que le parti d'en face m'embarrasse tellement.

Je prenais la parole à San Diego comme invité des Américains lorsqu'un des fonctionnaires du cabinet du premier ministre a dit que le président était un crétin. Je prenais la parole devant des centaines de personnes, et je peux dire aux députés que la situation était extrêmement embarrassante.

•(1325)

**L'hon. Wayne Easter:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député laisse entendre que quelqu'un au sein du cabinet du premier ministre aurait traité le président des États-Unis de crétin. C'est faux.

Des soi-disant déclarations à cet effet ont été faites par la voie des médias, mais elles n'émanaient pas du cabinet du premier ministre, comme le prétend le député.

**Le vice-président:** Comme on dit dans ce cas, et je sais qu'on le fait de façon respectueuse, le ministre se trouve à amorcer un débat, et son intervention ne saurait certainement justifier un rappel au Règlement. Au sujet d'un autre rappel au Règlement, la députée de Kitchener-Centre a la parole.

**Mme Karen Redman:** Monsieur le Président, je soulève la question de la pertinence. Je crois que le sujet à l'étude est l'exécution du budget.

**Le vice-président:** Vous admettez que, sur la question de la pertinence des interventions, la présidence s'est montrée aussi généreuse et souple que les députés dans leur interprétation de cette notion lorsqu'ils débattent de quelque sujet que ce soit.

Dans le cas présent, la tâche de la présidence est un peu plus facile en raison du fait que, avec tout le respect que je dois aux intéressés, les observations et la question venant du côté ministériel traitaient précisément du sujet dont la députée tente de mettre en doute la pertinence.

La présidence écoutera certainement, comme tout le monde, la réponse faite par le député de Langley—Abbotsford à la question qui lui a été posée par le parti ministériel.

**M. Randy White:** Monsieur le Président, je n'aurais pas pu dire mieux. Le fait est que cette personne a dit qu'il s'agissait de la directrice des communications du cabinet du premier ministre.

Je ne fais qu'exprimer mon point de vue. Je me trouvais devant bon nombre d'Américains et de Mexicains à ce moment-là, sans savoir ce qui avait été dit, et on m'a pris assez violemment à partie puisque j'étais le seul représentant du Canada à cet endroit. Le moins que je puisse dire, c'est que je me suis retrouvé dans une situation très embarrassante. Je ne crois pas pouvoir oublier un jour cette déclaration et les répercussions qu'elle a eues pour moi à titre de Canadien se trouvant à ce moment-là aux États-Unis et bénéficiant, je dois le dire, de leur hospitalité.

Je crois que le gouvernement doit se ressaisir et qu'il doit faire des efforts pour présenter un budget prévoyant des mesures précises en vue de tenir compte des discussions qui se tiennent à la Chambre des communes. Nous avons dépensé environ un million de dollars, peut-être moins, pour étudier le problème des drogues, qui est un problème grave au Canada, et il n'y a rien pour appuyer cela. Pendant ce temps, il y a des jeunes Canadiens qui ont besoin de notre aide. Ils n'ont que faire des belles paroles.

Depuis 10 ans que je suis ici, j'en ai assez de devoir répéter que c'est une chose de discuter de tous ces sujets, mais que c'en est une autre de prendre des mesures concrètes pour régler les problèmes. On s'en tient aux belles paroles. C'est tout à fait inacceptable.

**M. Alan Tonks (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, Lib.):** Monsieur le Président, je ne siége pas à la Chambre depuis longtemps, mais j'ai remarqué à l'occasion qu'un député peut parler longuement d'une question, en l'occurrence le budget, puis, à la fin, recourir à une tactique qui consiste à miner un discours fort raisonnable en portant un coup bas.

J'avouerais respectueusement que nous, parlementaires, sommes ici pour tenter de rehausser le niveau de dignité, de décence et d'honnêteté dans les discussions. Nous ne devrions pas mettre notre Président dans une position qui l'obligerait à rappeler cela à la Chambre parce nous avons mis en doute une question qui a été soulevée, ce que nous avons le droit de faire. Au lieu de poser une question sur le budget, je me trouve maintenant dans l'obligation de m'élever contre la dernière déclaration.

Dans le cadre des alliances formées sur le continent nord-américain, le Mexique, le Canada et les États-Unis entretiennent les liens les plus étroits, un peu comme dans le cas de l'initiative prise en Europe au sujet du marché commun. Il se trouve que deux membres de ces alliances, le président du Mexique, Vicente Fox, et notre premier ministre, ont décidé, par l'entremise des Nations Unies, de prendre une initiative précise et de la respecter, et ils en ont informé le président des États-Unis.

Selon le député, que faisons-nous maintenant? Est-ce que nous continuons de faire semblant que nous ne sommes pas solidaires en ce qui concerne l'avenir et l'héritage de notre population, ou est-ce que nous continuons de porter des coups bas et d'abaisser le niveau de décence? Est-ce une façon de faire au Parlement? Est-ce la façon de faire du parti d'en face? Je crois que les Canadiens s'opposent vivement à cette attitude.

• (1330)

**M. Randy White:** Monsieur le Président, ça, par exemple, que ne faut-il pas pour se rendre compte du danger!

Je représente plus de 100 000 personnes de Langley—Abbotsford, en Colombie-Britannique. Tout ce que j'entends depuis des mois, ce sont des insultes à l'égard d'un président que l'on traite de crétin, sans parler d'un ministre selon lequel le président n'aurait pas la stature d'un chef d'État. Tout cela embarrasse ceux avec qui je vis et travaille. J'ai le droit de venir à la Chambre des communes et de dire à mes collègues, au gouvernement et à la présidence que nous

### Initiatives ministérielles

sommes embarrassés par la situation déplorable créée par des injures à l'endroit d'une fonction fort respectée dans le monde et par les relations déplorables qui apparaissent maintenant clairement entre le Canada et les États-Unis.

Je peux le justifier encore davantage en disant au député que je vis à la frontière. Ma maison est à moins de trois milles de la frontière américaine. Ma collectivité dépend énormément des États-Unis, puisque l'existence de bien des entreprises s'explique avant tout par le fait que nous vivons et travaillons avec nos amis les Américains. Nous ne nous attendons pas à un traitement choquant comme celui dont ils font l'objet de la part des députés d'en face, qui devraient avoir un peu plus de bon sens.

**L'hon. Wayne Easter (solliciteur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureux de parler du projet de loi d'exécution du budget. Avant de passer à certains détails du portefeuille du solliciteur général, j'aimerais faire quelques remarques générales sur le budget lui-même.

À mon avis, le budget de 2003 est un budget équilibré, un budget au service des Canadiens. C'est un budget authentiquement libéral qui traite des domaines intéressant les Canadiens. Qu'il s'agisse des soins de santé, de la famille et de la collectivité, des services de police et d'application de la loi, dont je suis responsable, du développement durable ou de la recherche et du développement, c'est véritablement un budget libéral. En plus, nous conservons les réductions d'impôt prévues dans les budgets précédents qui n'avaient jamais été aussi importantes dans notre pays et qui avaient même été demandées par les gens d'en face; ils en demandent encore plus, évidemment.

J'aimerais placer le budget en perspective. Je comprends que les partis de l'opposition ont un travail à faire et doivent le critiquer. Ils le font parfois un peu trop. J'ai l'impression que, parfois, ils n'en ont pas vraiment envie, mais qu'ils doivent jouer le jeu.

Toutefois, je veux mettre les choses en perspective. Permettez-moi de citer quelques articles publiés dans les journaux. De toute évidence, la presse d'affaires n'est pas toujours un grand partisan du gouvernement du Canada, c'est certain, mais examinons l'article publié le 8 mars dernier dans le cahier des affaires du *Globe and Mail*. En manchette dans le cahier des affaires, on pouvait lire «L'augmentation de l'emploi se poursuit au Canada» et aussi «Incroyable hausse de l'emploi: plus de quatre fois supérieure aux prévisions».

Dans son article, Janet McFarland écrit: «En février, l'économie canadienne a continué de dépasser toutes les attentes des économistes, créant 55 200 nouveaux emplois dans presque tous les secteurs», ainsi de suite.

Robert Spector, économiste principal chez Merrill Lynch Canada Inc., a déclaré:

Le Canada est la seule économie où se crée un nombre important d'emplois. Sa banque centrale est la seule qui augmente les taux d'intérêt, [et] c'est le seul pays du G-7 qui affiche un excédent budgétaire.

Ce sont de bonnes nouvelles. À écouter l'opposition, on en vient souvent à penser que rien de positif n'est accompli.

*Initiatives ministérielles*

Permettez-moi maintenant de passer à un autre journal, le *National Post*, qui est loin d'appuyer le gouvernement du Canada, comme on peut le voir la plupart du temps dans ses articles. Le même jour, soit le samedi 8 mars, on pouvait lire en gros titre dans la page financière de ce journal «Économies désynchronisées». L'auteur mentionne que les États-Unis craignent une nouvelle rechute et décrit les difficultés que connaissent les Américains. Nous ne voulons certainement pas que les Américains connaissent des difficultés économiques, mais par contre, on dit que le Canada est sur une lancée et que le miracle de l'emploi surprend le marché et fait grimper le dollar à un niveau jamais vu depuis trois ans. Ensuite, l'auteur reprend à peu près les mêmes propos que le *Globe and Mail* en ajoutant que le Canada est le seul pays du G-8 à afficher un excédent.

Ce sont de très bonnes nouvelles et nous devons les situer dans une juste perspective. Notre économie va bien grâce à la façon dont le Parti libéral du Canada dirige le pays depuis dix ans. Rendons au gouvernement du Canada ce qui lui revient.

Comment y sommes-nous parvenus? Vous le savez fort bien, monsieur le Président, puisque vous étiez parmi nous au cours des années 1993 à 1995, lorsque nous avons dû prendre des décisions difficiles.

• (1335)

Le gouvernement et son parti ont pris des décisions pour que nous soyons aujourd'hui en mesure de faire les choix dont j'ai parlé en présentant un véritable budget libéral qui répond aux préoccupations des Canadiens chez eux et dans leurs collectivités et aux besoins en matière de programmes sociaux, de développement économique et de recherche et développement. C'est dans ces domaines que nous voulons voir des progrès. Nous devrions féliciter tous les simples députés, les ministres et tous les membres du parti relativement aux types de décisions que nous avons prises pour en arriver là où nous sommes aujourd'hui.

Permettez-moi de parler brièvement du portefeuille du solliciteur général. Particulièrement, je veux aborder la question de la sécurité publique et nationale, car il y en a qui estiment que nous ne faisons pas assez sur ce front. Je crois que notre pays a de quoi être fier des progrès qu'il a accomplis au plan de sa sécurité nationale et publique. Nous avons accompli d'incroyables progrès au cours des trois dernières années.

Je dirai quelques mots au sujet des fonds prévus dans le budget de 2001 pour la sécurité publique et la lutte contre le terrorisme, puisque ces fonds ne sont pas épuisés et que nous poursuivons nos initiatives. Une partie des 7,7 milliards de dollars prévus sur une période de cinq ans pour améliorer la sécurité des Canadiens a servi au financement d'ateliers de communication et de formation de l'Association canadienne des chefs de police à l'intention des responsables des services de police et de l'application de la loi de manière à ce que ces derniers puissent faire un meilleur travail au chapitre du maintien de l'ordre.

Monsieur le Président, j'ai omis de dire à la Chambre que je partagerais mon temps avec le député de Kitchener-Centre.

Nous avons fourni des fonds aux provinces pour des infrastructures clés assurant des systèmes de communications sûrs. Nous avons mis une nouvelle mesure législative en oeuvre. On a déjà commencé à offrir des cours de formation à des policiers et à des procureurs dans le sillage du projet de loi C-36, Loi antiterroriste, et j'ai

énuméré certaines entités qui ne peuvent mener d'activités ou être soutenues par quiconque au Canada, aux termes de cette mesure. Nous avons aussi mis en oeuvre le projet de loi C-24 relativement au crime organisé.

En ce qui concerne le maintien de l'ordre et le renseignement de sécurité, nous avons établi des équipes intégrées de la police des frontières. J'ai eu l'occasion de rendre visite à certaines de ces équipes. Dans ce secteur, nous collaborons avec nos homologues américains et faisons du meilleur travail de surveillance à la frontière. La GRC, les services de police locaux, le SCRS, le service des douanes et, du côté des États-Unis, la garde côtière américaine, les organismes locaux d'application de la loi et, parfois, le FBI ou la CIA travaillent ensemble pour assurer aux Canadiens une sécurité accrue à la frontière. Nous faisons de l'excellent travail à cet égard.

Nous avons établi des équipes intégrées de la sécurité nationale. Nous avons installé des systèmes faisant appel à de nouvelles technologies aux postes frontaliers entre le Canada et les États-Unis. Nous avons mis en place de l'équipement plus sophistiqué pour détecter les explosifs. Nous avons fait des améliorations d'infrastructure pour ce qui est des routes et des centres de traitement des véhicules commerciaux. Sur le plan de la protection de l'infrastructure essentielle et de la protection civile, nous avons amélioré nos laboratoires. Nous avons mis en place de l'équipement lourd de recherche et de sauvetage en milieu urbain et nous travaillons, avec de la formation et de l'équipement, à améliorer notre capacité de maîtriser les problèmes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires.

Dans ce budget, pour accroître la sécurité publique, nous avons prévu 50 millions de dollars de plus pour l'exercice en cours et 25 millions pour le prochain exercice afin de créer une réserve pour éventualités au titre de la sécurité. Nous avons également investi 46,6 millions de dollars sur une période de deux ans afin de poursuivre l'Initiative intégrée de contrôle des produits de la criminalité. Nous avons augmenté de 42 millions de dollars le financement de notre Programme des services de police des premières nations et avons prévu 30 millions de dollars par année pour l'établissement d'une approche nationale coordonnée en matière d'application de la loi afin de renforcer les enquêtes et les poursuites concernant les infractions les plus graves liées aux fraudes d'entreprises et aux fraudes en matière de valeurs.

Je tiens également à signaler que nous continuons de financer adéquatement la GRC, le SCRS, le Service correctionnel du Canada et la commission des libérations conditionnelles, et que nous améliorons même le financement de ces organismes.

• (1340)

Nous pouvons tous être fiers du travail que le gouvernement fait pour les Canadiens sur le plan de la sécurité publique et de la sécurité nationale afin que nous gardions notre place au sommet du monde.

**M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Il a mentionné une somme de 50 millions de dollars; je pense qu'il a parlé d'une réserve pour éventualités au titre de la sécurité. Le solliciteur général et son collègue, le ministre de la Défense nationale, seraient-ils prêts à puiser dans cette réserve afin de répondre à la demande que l'Association internationale des pompiers a présentée pour ses membres au Canada?

*Initiatives ministérielles*

L'association en question demande 500 000 \$ pour mettre en oeuvre un programme qui lui permettra d'offrir aux pompiers de partout au Canada une formation visant justement les domaines que le ministre a mentionnés, les interventions à la suite d'alertes biologiques, chimiques, radiologiques et, espérons que cela ne se produira jamais, nucléaires. Dans bien des cas, les pompiers sont les premiers à intervenir.

Ce programme, qui est déjà en place aux États-Unis, devrait être étendu au Canada. L'Association internationale des pompiers tente d'obtenir l'aide du gouvernement libéral. Un certain nombre de députés de ce côté-ci les ont assurés de leur appui, mais les pompiers seront de retour sur la colline à la fin du mois prochain.

Le ministre travaillera-t-il avec son collègue, le ministre de la Défense nationale, qui est responsable du BPIEPC, le bureau chargé de coordonner ces questions, afin de veiller à ce que soit accordée aux pompiers du Canada la somme de 500 000 \$ nécessaire pour mettre en place ce programme dans notre pays?

**L'hon. Wayne Easter:** Monsieur le Président, le député d'en face pose là une question très directe et très légitime.

Il ne fait aucun doute que les secouristes sont extrêmement importants en cas de catastrophe biologique, radiologique, chimique ou nucléaire, par exemple. Dans 95 p. 100 des cas, en fait, ils sont les premiers à intervenir sur le terrain. Ils constituent un élément important de notre programme général de sécurité et de sûreté.

Nous collaborons avec les secouristes au plan de la formation. Des fonds assez importants ont été réservés à cela sous l'égide du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile. J'ai eu l'occasion d'assister, à Calgary, en Alberta, à un atelier où des secouristes parlaient de leurs besoins et de la façon de mieux coordonner leurs services. Nous déployons beaucoup d'efforts.

Pour ce qui est de la demande que formule le député, je dirai que le gouvernement y répondra en temps opportun. Une des raisons pour lesquelles le Canada est le seul pays du G-8 à afficher un excédent, c'est que notre gouvernement gère bien les finances de notre pays en fonction de certaines priorités.

Nous examinerons cette proposition comme nous examinons toutes celles qui sont présentées au gouvernement fédéral.

• (1345)

**Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD):** Monsieur le Président, permettez-moi d'interroger le ministre sur deux secteurs qui devraient lui tenir à coeur. Le premier est celui de l'agriculture.

Le ministre n'ignore pas que les 2,7 milliards de dollars que le budget réserve l'année prochaine au secteur agricole ne compenseront en rien pour la baisse de soutien que ce secteur connaîtra au cours de la prochaine décennie. En 1991-1992, en fait, les dépenses fédérales au chapitre de l'agriculture avaient atteint 4,3 milliards de dollars, soit près du double de ce que le gouvernement offre aujourd'hui aux agriculteurs désespérés. Le ministre peut-il me dire ce qu'il entend faire pour corriger la situation et assurer un soutien suffisant à nos agriculteurs?

Ensuite, pour ce qui est de la décision du gouvernement de réduire le nombre des stations météorologiques, qui aura certes des conséquences pour sa région, le ministre peut-il me dire s'il tente de renverser cette décision ou, du moins, de saisir la Chambre de l'analyse coûts-avantages sur laquelle le ministre de l'Environnement s'est fondé pour prendre cette décision, afin que les Canadiens sachent comment le gouvernement entend assurer leur sécurité?

**L'hon. Wayne Easter:** Monsieur le Président, je ne tiens pas à parler des autres ministères. Quoi qu'il en soit, en ce qui concerne les dépenses en agriculture, il se trouve que j'ai fait partie du Groupe de travail sur les voies de l'avenir dans l'agriculture formé par le premier ministre. Grâce aux entretiens avec les producteurs primaires du Canada, aux entretiens menés par le ministre de l'Agriculture et de l'Agro-alimentaire et à son travail, grâce aussi au travail fait par le premier ministre et par l'ensemble des députés de mon parti, nous avons pu annoncer ce printemps l'octroi, au secteur agricole, de 5,2 milliards de dollars sur les six années à venir. Nous en sommes encore à en mettre au point les détails. On a prévu dans le budget un complément de 483 millions de dollars pour les producteurs primaires.

Le gouvernement honore ses engagements dans ce domaine. Nous considérons que les producteurs primaires sont une source de richesses pour le pays et nous poursuivons nos efforts en faveur de ce secteur.

**Mme Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, je suis particulièrement ravie de prendre la parole aujourd'hui. En tant que députée fédérale de Kitchener-Centre, je me dois de constamment ramener au niveau de mes électeurs les questions d'intérêt national et international. À mon avis, le budget qu'on vient de nous présenter a de quoi réjouir les Canadiens car il met l'accent sur les besoins sociaux; il a également de quoi réjouir mes électeurs car il tient compte des priorités qu'ils ont exprimées.

Le Budget de 2003 s'appuie sur la gestion financière prudente exercée par le gouvernement et sur une intendance responsable des ressources du Canada. Il fournit également aux Canadiens les moyens dont ils ont besoin pour améliorer la qualité de la vie au Canada.

Grâce au Budget de 2003, nous pourrions bâtir la société à laquelle tiennent les Canadiens; nous pourrions renforcer l'économie, ce que les Canadiens ont demandé, et nous pourrions accroître la reddition de comptes, ce qu'ils méritent certainement.

Plus précisément, l'accroissement des crédits pour la construction de logements abordables et le développement de l'infrastructure répond à des besoins spécifiques dont Kitchener-Centre a fait état. Chose certaine, le dynamisme de localités comme Kitchener est indispensable au bien-être de la nation canadienne. C'est d'ailleurs pourquoi le budget nous donne la possibilité d'améliorer la qualité de la vie dans la ville que je représente.

Par infrastructure, j'entends les éléments essentiels grâce auxquels une ville peut réaliser son plein potentiel. Dans le cas de Kitchener, en matière d'infrastructure, je pense d'abord et avant tout aux transports, à l'itinérance et à la qualité de l'air. Je suis ravie de voir que ce budget nous fournit les moyens de relever chacun de ces défis.

Il est certainement très important pour les villes canadiennes de disposer d'infrastructures modernes pour pouvoir prospérer. Le gouvernement fédéral a investi 4,45 milliards de dollars dans l'infrastructure urbaine depuis 1993. Ces investissements devraient avoir des répercussions sur les contributions des partenaires municipaux, provinciaux et du secteur privé visant à soutenir 21 000 projets et des investissements de quelque 15 milliards de dollars dans l'infrastructure urbaine.

La région de Waterloo se vante de disposer d'une économie vivante et dynamique qui pourrait jouir d'une forte croissance économique dans les années à venir. Tous les niveaux de gouvernement devraient voir à ce que cette croissance soit appuyée et alimentée et non restreinte par un programme d'infrastructure.

### *Initiatives ministérielles*

J'ai continué de réclamer de l'argent du gouvernement fédéral pour poursuivre le projet d'un train léger proposé dans la région de Waterloo. Le transport en commun est la solution la plus efficace pour réduire les embouteillages, assurer un environnement plus propre et contrôler la croissance urbaine. L'infrastructure est la clé de la prospérité de nos villes et de la santé de notre pays. Le budget actuel renforce l'aide fédérale annoncée dans les budgets précédents en investissant un montant supplémentaire de 3 milliards de dollars sur les 10 prochaines années, dont 2 milliards pour les gros projets et un milliard pour les projets de moins grande envergure.

D'autres initiatives ont également été présentées pour appuyer les centres urbains du Canada. Ces mesures ont des répercussions sur l'environnement, le logement à prix abordable, l'aide aux sans-abri, l'aide aux autochtones dans les centres urbains et l'aide aux enfants défavorisés.

Nous avons besoin de plus de logements à prix abordable à Kitchener. Nous devons continuer de nous pencher sur le phénomène des sans-abri. L'initiative de partenariats pour le soutien aux collectivités a permis un investissement de plus de 880 000 \$ à Kitchener dans le but d'appuyer les projets locaux portant sur le problème des sans-abri dans la ville. Le budget prolonge ce programme de trois ans. Le programme relatif au logement à prix abordable sera bonifié au cours des prochaines années et le programme de rénovation domiciliaire sera également revu. Ce sont des bonnes nouvelles pour la ville de Kitchener.

Je suis heureux de l'appui qu'ont reçu ces initiatives budgétaires dans la région de Waterloo. M. Larry Smith du département d'économie de l'Université de Waterloo a décrit le budget fédéral comme étant un «budget canadien typique». La modeste augmentation des dépenses annoncée est le fruit des bénéfices consentis par les Canadiens par le passé.

La chambre de commerce de la région de Kitchener-Waterloo a publié le communiqué suivant le jour de la parution du budget:

Nous avons également été heureux de constater qu'on avait rétabli le fonds de prévoyance de 3 milliards de dollars qui devrait servir à financer la dette à la fin de l'année. Les petits et gros employeurs ont bien accueilli la réduction des primes d'assurance-emploi et le rehaussement des plafonds des REER.

La chambre de commerce a également souligné qu'elle appuyait l'engagement du gouvernement fédéral à l'égard de la réduction d'impôts.

• (1350)

Personnellement, je suis satisfaite des engagements pris au chapitre de l'environnement et des soins de santé qui se concrétisent dans l'ensemble du budget de 2003. C'est le budget le plus écologiste de toute l'histoire canadienne.

La ratification du Protocole de Kyoto a suscité énormément d'enthousiasme dans toute la circonscription de Kitchener-Centre, et le budget prévoit les ressources nécessaires à la mise en oeuvre le plan d'action du Canada sur le changement climatique. Le budget fait état de trois éléments essentiels au développement durable et à la protection de l'environnement.

En premier lieu, les investissements économiques doivent soutenir les objectifs environnementaux. En second lieu, les mesures environnementales sont essentielles à la croissance et à la durabilité économique à long terme. En troisième lieu, les mesures environnementales visent des objectifs sociaux, notamment la protection de la santé et l'amélioration de la qualité de vie des collectivités.

Tous les Ontariens se rappellent de l'effet incapacitant des journées de smog de l'été dernier. Nombre de personnes ne

pouvaient même pas mettre le nez dehors. Tout travail physique était pratiquement impossible. À nombre d'égards, notre collectivité a été paralysée, à peu près comme lors d'une tempête de verglas ou d'une grosse tempête de neige.

Le coût de la pollution atmosphérique a des répercussions. Il crée un énorme fardeau pour le système de soins de santé. Voilà pourquoi la pureté de l'air est une priorité pour notre gouvernement. Les 40 millions de dollars prévus dans le budget s'ajoutent aux 120 millions de dollars déjà annoncés dans le cadre de notre programme d'assainissement de l'air qui court sur 10 ans. Il existe un lien net entre la santé et l'environnement. Grâce à notre investissement de 3 milliards de dollars, nous contribuerons à promouvoir le développement durable et la protection de l'environnement.

En outre, pour donner suite à l'accord de 2003 en matière de soins de santé, le budget investit 34,8 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années dans le renouvellement du système canadien des soins de santé.

Les gouvernements du Canada ont récemment conclu un accord sur le renouvellement des soins de santé qui prévoit un engagement ferme ainsi qu'un plan relatif au changement. L'accord vise en fin de compte à faire en sorte que tous les Canadiens aient accès aux fournisseurs de soins de santé 24 heures par jour et sept jours par semaine et qu'ils aient un accès opportun aux techniques de diagnostic et aux traitements.

Le budget de 2003 améliore également l'accès aux soins à domicile et aux soins communautaires de qualité. Cet investissement améliorera la qualité des services de soins de santé et leur accessibilité, la viabilité étant la priorité numéro un; c'est ce que les Canadiens nous ont dit vouloir, pas seulement aujourd'hui mais également pour l'avenir.

Pour la province de l'Ontario en particulier, le budget 2003 investit 11,5 milliards de dollars sur cinq ans. Un fonds de 967 millions de dollars est prévu comme supplément spécial aux transferts canadiens en matière de santé et de programmes sociaux. Ce fonds peut être utilisé sur les trois prochaines années. Les augmentations de ces transferts représentent 3,7 milliards de dollars pour les cinq prochaines années, le fonds affecté à la réforme des soins de santé représente 6,3 milliards de dollars sur cinq ans tandis que 508 millions de dollars sont affectés à l'équipement diagnostique et médical.

Témoignant de leur engagement collectif en matière de réforme, les premiers ministres du Canada ont également convenu d'améliorer la reddition de comptes en matière de soins de santé par la publication de rapports annuels sur la performance du système de soins de santé. Les Canadiens pourront ainsi suivre les mesures prises en matière de réforme, contrôler l'accessibilité aux services de soins de santé et évaluer l'efficacité globale du système de soins de santé.

Nous avons beaucoup de raisons d'être fiers, dans Kitchener-Centre. Notre ville connaît la diversité et la culture, la prospérité et l'innovation et est attentive au bien-être de la collectivité. Grâce aux initiatives annoncées dans le budget de 2003, nous pourrions encore davantage appuyer notre infrastructure et permettre à notre économie de continuer à s'épanouir et à notre société de prospérer.

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

● (1355)

[Traduction]

### LA DÉCLARATION D'UN DÉPUTÉ

**M. John Finlay (Oxford, Lib.):** Monsieur le Président, la semaine dernière, dans une déclaration que j'ai faite le jeudi 20 mars, j'ai signalé la présence à la tribune de quatre élèves de l'école secondaire de Norwich, dans Oxford, ma circonscription.

Ces élèves comptaient parmi les gagnants d'un concours national de vidéo visant à accroître la sensibilisation aux effets néfastes du racisme dans notre société. Je leur ai envoyé la main.

On m'a expliqué que saluer ainsi les visiteurs à la tribune relève exclusivement de votre prérogative, monsieur le Président. Je tiens donc à vous présenter mes sincères excuses et à vous assurer que cela ne se produira plus.

\* \* \*

### LE DÉPUTÉ DE LASALLE—ÉMARD

**M. Monte Solberg (Medicine Hat, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, j'ai été abasourdi et stupéfait de voir le député de LaSalle—Émard, l'ancien ministre des Finances, voter en faveur d'une autre enveloppe de 59 milliards de dollars pour le registre des armes à feu. Le dépassement des coûts de ce monument au gaspillage du gouvernement est déjà de l'ordre de 50 000 p. 100.

Il est étonnant qu'une personne qui aspire à devenir le premier ministre du Canada accepte de pelleter encore plus d'argent dans ce trou noir. Et, ça m'est venu tout à coup. Ce n'était pas du tout l'ancien ministre des Finances; c'était un double. Avoir un double est à la mode par les temps qui courent et cela n'a rien à voir avec la boisson.

C'est ce qui explique le comportement fantasque du député. Pendant que le député de LaSalle—Émard parcourt le pays en tous sens, serre des mains et fait des bisous aux nourrissons, son double irresponsable est ici à Ottawa en train d'approuver le versement de fonds additionnels dans le trou noir appelé le registre des armes à feu.

J'invite le vrai député à revenir à Ottawa et à se débarrasser de cet imposteur avant qu'il ne détruise une fois pour toutes la dernière once de crédibilité que possède le député.

\* \* \*

### LE JEÛNE POUR VISION MONDIALE

**M. Paul Bonwick (Simcoe—Grey, Lib.):** Monsieur le Président, je veux rendre hommage à un groupe d'étudiants du Stayner Collegiate Institute, dans ma circonscription, qui prendront part, le mois prochain, à un jeûne de 30 heures pour Vision mondiale.

Depuis six mois, ces élèves de niveau secondaire recueillent des fonds et parrainent un enfant de Vision mondiale habitant au Bangladesh. Ce jeune garçon, Rubel, a maintenant accès à l'école, à une meilleure alimentation, à des soins de santé et à de l'eau potable, autant de biens de première nécessité que nous tenons parfois pour acquis au Canada.

L'année dernière, durant le jeûne de 30 heures pour Vision mondiale, les adolescents canadiens ont recueilli près de 4 millions de dollars. Des centaines de milliers d'adolescents canadiens ont participé à ce jeûne. Je suis fier de dire que plusieurs écoles de ma circonscription y participaient.

À l'institut Stayner, les 11 et 12 avril, les étudiants jeûneront pendant 30 heures et recueilleront des promesses de dons pour leur

### Article 31 du Règlement

enfant de Vision mondiale. Ils feront toute une différence dans la vie de ce jeune garçon.

Ces jeunes sont sincères et ont vraiment de la compassion pour leur prochain. Je félicite ces étudiants du Stayner Collegiate Institute qui se sont engagés à aider par le truchement de Vision mondiale.

\* \* \*

● (1400)

### LE DR ROBERT HUGH CHALMERS

**L'hon. Andy Scott (Fredericton, Lib.):** Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour rendre hommage au Dr Robert Hugh Chalmers, l'un des premiers médecins de Fredericton, qui est décédé le 19 mars à l'âge de 90 ans.

Le Dr Bob est né et a grandi à Devon et il est resté toute sa vie un bon gars de Devon. Athlète accompli, il fut un défenseur sans pareil pour l'équipe de hockey de l'école secondaire de Fredericton; il a ensuite été membre, puis entraîneur des Reds, l'équipe universitaire de l'UNB. Plus tard, il a adopté le curling et est aussi devenu un ardent golfeur.

Il a servi au sein de l'équipe médicale des Forces canadiennes et a été membre de la Légion royale canadienne pendant 56 ans.

Le Dr Bob fut l'un des premiers médecins de la première clinique médicale de Fredericton. Pendant plus de dix ans, il fut le seul gynécologue de la ville. Il aimait son travail passionnément et a mis au monde plus de 10 000 bébés, dont votre humble serviteur.

Je tiens à saluer personnellement l'oeuvre du Dr Bob Chalmers et j'offre mes plus sincères condoléances à sa famille et à ses amis.

\* \* \*

### LES ANCIENS COMBATTANTS DE LA GUERRE DE CORÉE

**M. Ivan Grose (Oshawa, Lib.):** Monsieur le Président, je rappelle aux députés que le 27 juillet sera le 50<sup>e</sup> anniversaire de la fin de la guerre de Corée. Pour souligner cet anniversaire, le ministère des Anciens combattants a lancé la semaine dernière des célébrations qui auront lieu cette année sous le thème «Le Canada se souvient de la guerre de Corée».

Le ministre des Anciens combattants et un représentant de la section n<sup>o</sup> 17 du Manitoba de l'Association canadienne des vétérans de la Corée ont dévoilé et inauguré un vitrail au centre Deer Lodge. Le vitrail sera un hommage permanent aux anciens combattants de la guerre de Corée. Cette cérémonie est la première d'une foule d'activités prévues en 2003 pour souligner le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'armistice de la guerre de Corée.

Les anciens combattants canadiens de la guerre de Corée méritent nos remerciements et notre gratitude pour leur service. J'exhorte tous les députés à diffuser ce message et à se joindre à leurs concitoyens pour commémorer le sacrifice que ces anciens combattants ont consenti. Nous ne les oublierons pas.

\* \* \*

### LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

**M. Leon Benoit (Lakeland, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, il est triste mais vrai que le gouvernement semble se ranger davantage du côté des pédophiles et des pornographes que des enfants qui en sont les victimes.

*Article 31 du Règlement*

Les Canadiens ont demandé au gouvernement de faire passer de 14 ans à au moins 16 ans l'âge du consentement à des relations sexuelles avec un adulte, mais le projet de loi des libéraux n'interdit les relations sexuelles entre un mineur de plus de 14 ans et un adulte que s'il existe une relation de confiance entre eux. Les tribunaux doivent analyser chaque cas pour déterminer si l'adulte exploite l'enfant.

Les Canadiens ont demandé que le gouvernement supprime le moyen de défense qu'est la valeur artistique dans les cas de pornographie juvénile. Le projet de loi des libéraux ne fait que reprendre l'ancienne loi et parle maintenant de moyen de défense fondé sur le bien public. Le tribunal peut toujours tenir compte de la valeur artistique pour déterminer si un producteur de pornographie juvénile doit être acquitté. En outre, même s'ils sont condamnés, les pornographes peuvent toujours être assignés à résidence au lieu d'être incarcérés.

Cela défie toute logique et est scandaleux, mais le gouvernement refuse de se rallier aux enfants dans la guerre contre les actes d'exploitation commis par les pédophiles et les producteurs de pornographie juvénile.

\* \* \*

**GEORGE KATSAROV**

**M. Alan Tonks (York-Sud—Weston, Lib.):** Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends la parole aujourd'hui à la Chambre pour informer les députés du travail exceptionnel accompli par un de mes électeurs de York-Sud—Weston, qui est bénévole au sein du Service d'assistance canadien aux organismes. M. George Katsarov est allé à Huludso, dans le Liaoning, en Chine, pour aider une société d'État à produire du ciment et des produits du ciment.

M. Katsarov avait pour tâche d'améliorer la production de ciment de haute qualité avec du calcaire de qualité inférieure. Par suite de discussions avec le personnel et d'expériences de laboratoire, M. Katsarov a pu améliorer le procédé. Un deuxième projet de l'entreprise avait trait à la réduction de la consommation de combustible de four. M. Katsarov a fait au personnel des recommandations qui, espère-t-il, non seulement amélioreront la qualité du produit, mais encore réduiront la pollution et les coûts énergétiques tout en ouvrant de nouveaux marchés à l'entreprise.

Je demande aux députés de se joindre à moi pour féliciter M. Katsarov d'avoir accompli du travail bénévole exemplaire et de montrer aux autres Canadiens qu'une seule personne peut avoir une influence déterminante.

\* \* \*

● (1405)

[Français]

**LES PRODUCTEURS AGRICOLES**

**M. Sébastien Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay, BQ):** Monsieur le Président, comme j'en ai fait état en cette Chambre la semaine dernière, les producteurs laitiers de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean ont amorcé un vaste mouvement de contestation qui a vite fait de se propager à la grandeur du Québec.

Cette opération visait à exprimer le ras-le-bol de nos producteurs agricoles devant l'inaction du gouvernement fédéral face à leurs sérieux problèmes de rentabilité.

Le gouvernement du Québec, lui, a réagi rapidement à leur demande en suspendant l'application du compte de stabilisation des

revenus agricoles, permettant ainsi à nos producteurs de mieux respirer sur le plan des liquidités.

Il reste encore beaucoup à faire. Nos producteurs agricoles s'attendent à ce que le gouvernement fédéral ait la même sensibilité que celle démontrée par le gouvernement du Québec, et à plus de diligence de sa part pour leur permettre au moins de vivre décemment des revenus de leur entreprise.

\* \* \*

[Traduction]

**LE CONCOURS RELATIF À LA PARTICIPATION DES CITOYENS**

**Mme Carolyn Bennett (St. Paul's, Lib.):** Monsieur le Président, la faible participation électorale et le peu d'intérêt suscité par la politique traditionnelle chez les jeunes durant la dernière campagne électorale fédérale ont fait l'objet d'une grande attention de la part des médias.

Afin d'intéresser les jeunes Canadiens à la vie politique du pays et de susciter leur participation continue, il importe d'engager un vrai dialogue avec eux. À cette fin, j'ai créé un concours de mérite civique auquel étaient admissibles tous les élèves de 10<sup>e</sup> année de l'école St. Paul's. Dans ce concours, il leur était demandé de rédiger une composition de 1 200 mots sur leur conception de la participation de tous les Canadiens, quel que soit leur âge, à la vie politique.

J'ai le plaisir d'annoncer que la gagnante du concours, Maya Borooh, a obtenu comme prix de me rendre visite aujourd'hui, à Ottawa. Sa composition se trouve sur mon site Web, à l'adresse [www.carolynbennett.com](http://www.carolynbennett.com).

Je félicite Maya de son examen très fouillé des questions que sont l'apathie des électeurs, leur cynisme et la participation des citoyens. Je la félicite également de sa contribution vraiment déterminante.

\* \* \*

**L'IRAK**

**M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, j'accepte les points de vue de ceux qui s'opposent véritablement à la guerre. Ils ne veulent pas voir des innocents mourir. Moi non plus, d'ailleurs, et c'est précisément pour cela que j'ai donné mon appui aux partenaires de la coalition qui font des efforts en vue de libérer l'Irak.

Je crains pour les Irakiens qui seront tués par le régime de Saddam dans l'avenir. Nous savons que plus d'un million de gens ont péri sur les ordres de Saddam, et nous savons aussi que les sanctions économiques ont causé la mort de milliers d'autres.

Mettons fin au règne de la terreur de Saddam, mettons fin aux sanctions et rebâtissons un Irak pacifique et démocratique. Voilà la réponse que je donne à mes frères et à mes soeurs de la communauté musulmane qui me demandent comment je peux appuyer une coalition en Irak.

Je leur parle de ma famille qui a fui l'Ouganda lorsque les Nations Unies ont refusé de mettre fin au génocide perpétré par Idi Amin. Je leur dis que je ne peux pas refuser aux Irakiens la liberté et la démocratie.

La guerre n'a jamais été la solution préférée, mais maintenant qu'elle a été déclenchée, espérons qu'elle se terminera rapidement et qu'elle délivrera tous les Irakiens.

**ST. BENEDICT CATHOLIC SECONDARY SCHOOL**

**M. Janko Peric (Cambridge, Lib.):** Monsieur le Président, je suis ravi de me joindre à tous les députés pour souhaiter la bienvenue dans notre capitale nationale aux élèves de 11<sup>e</sup> et de 12<sup>e</sup> année de la classe de Leslie Mackinnon, de la St. Benedict Catholic Secondary School. Pendant leur séjour à Ottawa, ces élèves, qui viennent de ma circonscription de Cambridge, feront une visite du Parlement, assisteront à la période des questions et rencontreront des députés, des sénateurs et même le premier ministre.

J'invite ces jeunes Canadiens à saisir l'occasion qui leur est donnée pour se familiariser avec les rouages de la gouvernance de notre nation. Je leur souhaite une visite fructueuse et un séjour agréable à Ottawa.

\* \* \*

[Français]

**LE DÉPUTÉ DE ACADIE—BATHURST**

**Mme Judy Wasylcia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD):** Monsieur le Président, c'est avec une grande fierté que le caucus néo-démocrate félicite un de nos membres, le député de Acadie—Bathurst, qui recevra ce soir l'insigne de Chevalier de l'Ordre de la Pléiade, Ordre de la Francophonie et du Dialogue des cultures.

Notre cher collègue acadien a gagné un grand respect au sein de notre caucus en étant à l'avant-garde au sujet des questions touchant la défense de la francophonie au pays. Je peux même affirmer que c'est grâce à son exemple que nombre de mes collègues se sont mis à apprendre le français.

Son implication au sein du Comité permanent des langues officielles et son engagement dans la francophonie font de lui un récipiendaire de choix pour cet hommage.

C'est pourquoi, nous tenons à lui dire combien le caucus NPD est fier de son travail. Nous espérons qu'il continuera à s'impliquer avec autant de vigueur et de passion dans le milieu de la francophonie et de la justice sociale.

La Francophonie et le Nouveau Parti démocratique sont tous deux chanceux d'avoir un «Jean Batailleur» comme toi!

\* \* \*

● (1410)

**LA GESTION DE L'OFFRE**

**Mme Diane Bourgeois (Terrebonne—Blainville, BQ):** Monsieur le Président, le système de gestion de l'offre, outil de développement de l'industrie agricole québécoise, est mis en péril par le manque de leadership du gouvernement fédéral.

La gestion de l'offre procure aux producteurs un revenu stable du marché sans l'aide des gouvernements. Or, le fait que le Canada laisse entrer des ingrédients laitiers et des mélanges qui sont spécifiquement conçus pour contourner les barrières tarifaires en place, menace la stabilité des approvisionnements et par le fait même, les revenus des producteurs de lait du Québec.

Le gouvernement fédéral doit pendre des engagements précis quant à la protection des marchés des oeufs, des volailles et des produits laitiers d'ici. Le ministre du Commerce international doit adopter une position de négociation sans ambiguïté, afin que les intérêts des producteurs et des consommateurs du Québec soient protégés.

*Article 31 du Règlement*

[Traduction]

**LES RELATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS EN MATIÈRE DE DÉFENSE**

**M. David Pratt (Nepean—Carleton, Lib.):** Monsieur le Président, le Comité de la défense s'est penché récemment sur les relations entre le Canada et les États-Unis en matière de défense. Nous avons entendu des témoins nous parler de la sécurité de l'Amérique du Nord, du NORAD, du système national de défense antimissile, d'interopérabilité et de coopération aux plans industriel et scientifique.

En cette période où les relations entre le Canada et les États-Unis sont plutôt tendues, il semblerait opportun que des députés canadiens se rendent à Washington pour discuter de questions de sécurité avec leurs homologues américains. Plus tôt cette semaine, j'ai appris que l'Alliance canadienne avait opposé son veto à un voyage aux États-Unis des membres du comité prévu pour plus tard ce printemps. Comment pouvons-nous examiner les relations entre le Canada et les États-Unis dans le domaine de la défense si on ne nous permet pas d'aller aux États-Unis pour parler avec les autorités américaines compétentes?

En s'opposant à ce voyage, l'Alliance canadienne a insulté le Comité de la défense, la Chambre et nos alliés américains, qui s'étaient déjà préparés à notre venue. J'espère que l'Alliance changera d'avis sur cet important voyage.

\* \* \*

**L'IRAK**

**M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC):** Monsieur le Président, le gouvernement du Canada s'oppose farouchement à une participation du Canada aux hostilités en Irak, mais cela ne devrait pas nous empêcher de jouer un rôle très important. Le Canada a des ressources et des relations qui pourraient être utiles. Nous sommes aussi en mesure de jouer un rôle de premier plan dans les efforts de reconstruction à la fin de la guerre.

Le Canada devrait d'abord envoyer immédiatement un détachement d'hôpital de campagne en Irak, afin d'aider à soigner le nombre grandissant de blessés des deux camps. Il faudrait ensuite exercer beaucoup de pression auprès des autres pays afin de s'assurer que les Nations Unies se voient accorder le mandat de diriger les efforts de reconstruction en Irak. Enfin, on devrait demander à nos navires qui croisent dans le golfe Persique de garantir la sécurité des nombreux bateaux transportant de l'aide humanitaire qui attendent d'entrer dans les ports irakiens.

Le Canada a été invisible jusqu'à maintenant. Il est temps de passer à l'action et de faire notre part afin que ce conflit connaisse la meilleure issue et fasse le moins de victimes possibles.

\* \* \*

[Français]

**L'IRAK**

**M. Yvon Charbonneau (Anjou—Rivière-des-Prairies, Lib.):** Monsieur le Président, l'agression anglo-américaine en Irak est une guerre injustifiée. Ce l'était avant qu'elle ne commence, et rien n'a changé. Le Conseil de sécurité de l'ONU n'a pas appuyé cette guerre. Le Canada n'a pas reconnu de lien entre cette guerre et la lutte au terrorisme international. Des semaines ou des mois d'inspections systématiques et musclées auraient pu neutraliser et désarmer le régime irakien, ce que nous souhaitons tous.

*Questions orales*

En fait, cette agression va plutôt galvaniser la résistance irakienne, et malheureusement, elle risque d'engendrer la montée d'un islam fondamentaliste et antiaméricain à travers le monde.

On parle maintenant d'aider et de reconstruire l'Irak. Je souhaite que l'ONU et le Canada y jouent un rôle de premier plan, mais je crois que l'ONU, le Canada et d'autres puissances pacifiques devraient s'atteler à une tâche beaucoup plus stratégique encore, celle de reconstruire des relations de coopération avec l'ensemble des pays arabes et musulmans, auprès desquels notre pays jouit d'un respect et d'une estime indiscutables.

Le Canada se doit de prendre l'initiative de bâtir ces ponts et d'élargir le cercle de ses partenaires et amis à travers le monde.

La démocratie et le respect des droits humains ne s'imposent pas par la guerre et les B-52.

\* \* \*

[Traduction]

**LES RELATIONS CANADO-AMÉRICAINES**

**Mme Val Meredith (South Surrey—White Rock—Langley, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, les répercussions de l'antiaméricanisme suffisant exhibé par les députés, les ministres et les sénateurs libéraux commencent déjà à se faire sentir.

Non seulement le président Bush semble vouloir revenir sur sa décision de faire une visite officielle au Canada, mais les Américains envisagent de mettre en place un second niveau de sécurité à la frontière, pour contrôler les entrées et sorties des Canadiens de passage aux États-Unis.

Les porte-parole de l'énorme industrie canadienne des pièces d'automobile déplorent la perte de débouchés sur le marché américain du fait de la détérioration de nos relations avec les États-Unis et de l'attente accrue à la frontière. Les rapports désastreux que les libéraux entretiennent avec les Américains nous ont déjà coûté des dizaines de milliers d'emplois, et cela n'est qu'un début. Mais le plus déconcertant dans tout cela, c'est que de nombreux libéraux s'imaginent pouvoir continuer à dénigrer les Américains sans que cela ne se répercute sur notre excédent commercial de 94 milliards de dollars.

Au premier ministre qui consacre sa dernière année au pouvoir à la recherche d'un patrimoine à léguer à la nation, je signale qu'il a peut-être trouvé: détériorer les relations canado-américaines à un point jamais atteint en presque 200 ans.

\* \* \*

• (1415)

[Français]

**LE DÉPUTÉ DE REPENTIGNY**

**Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ):** Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que j'aimerais rendre hommage à mon collègue de Repentigny qui sera décoré aujourd'hui de l'Ordre de la Pléiade par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

La Pléiade est destinée à reconnaître les mérites de ceux et celles qui contribuent au rayonnement de la culture et de la langue françaises, tout comme le fait si bien notre collègue.

Passionné d'histoire et professeur dévoué, il a toujours eu à cœur la défense du fait français en Amérique, une valeur chère aux Québécoises et aux Québécois qui renforce l'identité même du peuple québécois.

En tant que porte-parole du Bloc québécois aux langues officielles, c'est avec vigueur qu'il défend les intérêts de la communauté francophone hors Québec.

Au nom de mes collègues du Bloc québécois, je souhaite féliciter notre collègue de Repentigny qui accédera au prestigieux titre de chevalier de l'Ordre de la Pléiade.

**QUESTIONS ORALES**

[Traduction]

**L'IRAK**

**M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je veux passer en revue le bilan du gouvernement dans la guerre contre Saddam.

Le gouvernement a été en faveur d'un changement de régime, puis il a été contre un changement de régime, puis il est revenu, peut-être, à sa position initiale en faveur d'un changement de régime. Il prétend respecter nos amis américains, puis les soumet à une pluie d'injures gratuites, qui restent impunies. Il a déclaré que la résolution 1441 était suffisante pour justifier une intervention, jusqu'à ce que la décision d'intervenir soit prise. Puis il a dit que ce n'était pas une justification suffisante. Il a affirmé que Saddam était une menace, mais ne veut rien faire sauf entretenir des relations avec lui durant sa guerre contre nos alliés.

Comment nos amis américains et britanniques peuvent-ils conclure quoi que ce soit d'autre sinon que ce gouvernement n'est pas digne de confiance et qu'on ne peut pas compter sur lui?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, il y a un an, nous avons dit très clairement au gouvernement américain que, s'il allait en guerre contre l'Irak, le Canada n'y participerait pas à moins que le Conseil de sécurité n'approuve une résolution à cet égard. J'ai répété la même chose en août, en septembre, en novembre, en décembre, en janvier, en février et en mars. Nous ne pouvons pas être plus clairs que cela. Nous avons probablement été le seul pays à exprimer sa position aussi clairement et aussi tôt aux Américains et aux Britanniques.

\* \* \*

**LES RELATIONS CANADO-AMÉRICAINES**

**M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le gouvernement n'a jamais dit rien d'autre sinon que la résolution 1441 était suffisante lorsque les États-Unis ont fait adopter cette résolution. Ce n'est que plus tard qu'il a inventé, à la Chambre des communes, cet argument selon lequel une deuxième résolution était nécessaire, mais n'a pas été obtenue. Voilà la position du premier ministre.

Je veux parler aujourd'hui de la nouvelle selon laquelle le président Bush pourrait retarder ou annuler la visite qu'il doit faire au Canada en mai. Je tiens à rappeler à la Chambre ce que le premier ministre a déclaré durant la dernière guerre du Golfe. Il a déclaré: «Mulroney a envoyé nos soldats là-bas parce qu'il aime entretenir des liens d'amitié avec George Bush [...] Je ne veux pas entretenir de liens d'amitié avec George Bush.»

N'est-ce pas là ce que le premier ministre recherche depuis le début, soit de mauvaises relations avec George Bush?

*Questions orales*

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, aux dernières nouvelles, il y avait deux George Bush, et j'ai toujours eu de très bonnes relations personnelles avec le président des États-Unis.

Les députés d'en face auraient dû entendre les remarques qu'il a faites lorsque je l'ai rencontré à Detroit en septembre. Il a dit que j'étais très franc, que je pouvais parfois être drôle et que je serais un bon Texan.

**M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, un vrai ami de George Bush serait aux États-Unis aujourd'hui avec George Bush et Tony Blair.

Les Canadiens vont devoir payer le prix pour l'antiaméricanisme du premier ministre et de son parti. Une enquête auprès des consommateurs menée par GPC International révèle que la moitié des Américains pourraient commencer à boycotter les produits canadiens.

Comment le gouvernement a-t-il pu laisser se détériorer à ce point une relation aussi vitale?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, je crois que le chef de l'opposition ne se rend pas compte que nous avons de bonnes relations avec les Américains. Nous ne sommes pas d'accord avec eux sur cette question, mais leur amitié signifie que nous pouvons parfois être en désaccord. Le chef de l'opposition me rappelle la politique «toujours là, toujours prêt» d'un autre chef de l'opposition d'il y a 80 ans, Arthur Meighen. «Toujours là, toujours prêt» n'était pas la politique du gouvernement du Canada à cette époque, pas plus qu'elle ne l'est aujourd'hui.

**M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, dirigées de façon très maladroite par le gouvernement, les relations canado-américaines ne se sont jamais autant détériorées, comme le prouve la possibilité que le président américain annule, pour une première fois, une visite au Canada. Les relations se sont tellement envenimées que les doreurs d'image des libéraux attribuent au chahut des néo-démocrates l'annulation possible de la visite du président.

Le premier ministre admettra-t-il que ce voyage est remis en question à cause non pas de certains députés de l'opposition, mais bien des propos anti-américains que tiennent ses propres députés depuis déjà plusieurs mois?

• (1420)

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, avant de répondre à la question du député, je voudrais qu'il présente des excuses au sénateur Laurier LaPierre. Hier, il l'a accusé à tort d'avoir tenu certains propos. Il devrait présenter des excuses avant que je ne réponde à sa question.

**M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, j'ai cité le hansard. Il a contesté. Peut-être présentera-t-il des excuses.

Les États-Unis songent maintenant à adopter un deuxième niveau de règlements et de vérifications à la frontière qui s'appliqueraient aux Canadiens qui entrent aux États-Unis et qui en sortent. Cela créera de longues attentes et nous fera perdre des milliards de dollars de plus dans le cadre de nos échanges commerciaux bilatéraux.

Toutefois, après s'être opposé aux efforts déployés par les États-Unis pour faire appliquer les résolutions de l'ONU en Irak, après avoir toléré les propos antiaméricains tenus par ses propres députés, ou le premier ministre puisera-t-il la crédibilité dont il aura besoin pour combattre les nouvelles vérifications à la frontière que veut

imposer Washington et qui nuiront à notre commerce et à nos emplois?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, hier, le député a fait une affirmation à la Chambre qui était erronée. J'ai dit que ces propos, s'ils avaient été tenus, étaient déplorablement. Dans la bouche du député, la vérité est loin de la réalité. Par conséquent, il peut poser des questions, mais s'il ne présente pas d'excuses, je n'y répondrai plus.

\* \* \*

[Français]

**L'IRAK**

**M. Gilles Duceppe:** Monsieur le Président, *CBC Newsworld* nous apprend qu'une demi-douzaine de soldats canadiens intégrés à la première division armée de la Grande-Bretagne sont actuellement dans le sud de l'Irak.

Devant les faits, est-ce que le premier ministre va finalement admettre que le Canada participe à la guerre contre l'Irak sans l'aval des Nations Unies?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, nous ne sommes pas en guerre avec l'Irak. Il y a des soldats canadiens qui sont avec l'armée américaine, l'armée australienne et l'armée britannique. Il est possible qu'ils soient présentement sur le sol de l'Irak.

Le ministre de la Défense nationale a dit qu'ils étaient là dans des services auxiliaires, qu'ils n'étaient pas des combattants. Ils avaient reçu des instructions de leur armée disant qu'ils pouvaient utiliser leurs armes seulement en cas de défense. Ils ne sont pas des combattants.

Entre vous et moi, il n'y en a que quelques-uns. Il y a 300 000 soldats et il y a quelques Canadiens qui remplissent les tâches qu'on leur a demandé de faire depuis des mois, avec...

**Le Président:** L'honorable député de Laurier—Sainte-Marie a la parole.

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Monsieur le Président, le journaliste Paul Hunter a demandé au lieutenant-colonel Ronnie McCourt, de l'armée britannique, si des soldats canadiens risquaient d'être blessés ou tués. Il a répondu, et je cite: «Oh oui, ils sont au combat.»

Est-ce que le premier ministre peut dire à la population et aux familles de ces soldats pourquoi il affirme que le Canada n'appuie pas la guerre contre l'Irak, alors que dans les faits, des soldats canadiens la font et risquent de se faire tuer dans une guerre qualifiée d'injustifiée par ce premier ministre?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, depuis le début, le ministre de la Défense nationale a indiqué clairement que la politique du gouvernement était que ces soldats, qui avaient accepté d'être transférés à l'armée américaine, à l'armée australienne et à l'armée anglaise, devaient continuer de faire leurs devoirs. Cela ne veut pas dire que le Canada participe à la guerre.

**M. Michel Gauthier (Roberval, BQ):** Monsieur le Président, cela fait une semaine que nous demandons au gouvernement de nous dire où se trouvent les 31 soldats canadiens qui sont intégrés dans d'autres armées. On refuse de nous répondre en invoquant la question de la sécurité. Il semble que cela risquerait de mettre en péril la sécurité des soldats.

*Questions orales*

Le premier ministre doit assumer ses responsabilités, cesser de couvrir le fait que le Canada participe à la guerre en Irak et nous dire, comme c'est notre droit de le savoir, où sont actuellement les soldats canadiens.

• (1425)

[Traduction]

**L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, les bloquistes s'engagent sur une pente glissante. Ils veulent savoir dans quel pays se trouvent nos militaires. Ensuite, ils voudront savoir dans quelle ville, puis leurs noms, leurs rangs et leurs numéros matricules. Nous n'allons pas les suivre dans cette voie parce qu'ils demandent des renseignements qui pourraient mettre en danger la vie de nos militaires qui, comme le premier ministre et moi-même l'avons dit, assument un rôle de soutien. Nous n'allons pas risquer la vie des hommes et des femmes qui font partie des Forces canadiennes.

[Français]

**M. Michel Gauthier (Roberval, BQ):** Monsieur le Président, il y a des limites à ce que l'on peut dire ici. Chaque jour, *CNN* nous explique où sont les soldats américains, ce qu'ils font, quels sont leurs objectifs, qu'est-ce qui s'est passé dans la journée et qu'est-ce qui risque de se passer dans les heures à venir.

Nos soldats sont soi-disant dans des tâches auxiliaires et on essaye de nous expliquer que si on savait où étaient nos soldats, qui sont dans des tâches auxiliaires, on mettrait en péril la sécurité de toute l'armée!

Je demande au ministre de faire son devoir, de répondre aux Canadiens et de dire où sont les 31 soldats. C'est son devoir de le dire, avant que les journalistes ne nous le disent.

**L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, je viens de répondre à cette question.

[Traduction]

Je ne vais pas m'engager sur cette pente glissante.

[Français]

Je ne dirai pas au monde où sont précisément tous nos soldats. Si les médias donnent des informations, ce n'est pas sous mon contrôle. Toutefois, en ce qui me concerne, je ne donnerai pas ces informations précises.

En termes de ce que font ces soldats, comme on l'a dit plusieurs fois, ils sont dans des positions de soutien. Ils n'utilisent pas la force sauf dans les cas d'autodéfense.

Le Canada, je le répète encore une fois, ne participe pas à cette guerre.

[Traduction]

**Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD):** Monsieur le Président, il semble très clair que le gouvernement ait mis le doigt dans l'engrenage de la guerre. Le Parlement a été très clair: aucune ingérence en Irak. Or, trois bâtiments canadiens, qui escortent les navires de guerre de Bush en route vers la zone de combat, remontent au nord jusqu'au Koweït. Aujourd'hui, nous apprenons l'existence d'un nouveau risque qu'ils soient éperonnés par des bateaux irakiens.

M. Bush prétend que la convention de Genève s'applique aux prisonniers de guerre en Irak parce que c'est une guerre traditionnelle. Par contre, il prétend qu'elle ne s'applique pas aux prisonniers de la guerre contre le terrorisme car ce n'est pas une guerre traditionnelle.

Ma question au premier ministre est très simple. Si un marin canadien, escortant un bâtiment prenant part à la guerre de Bush, est capturé par l'Irak, est-ce que la convention de Genève...

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît. Le très hon. premier ministre a la parole.

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, nous avons dit très clairement que les navires qui croisent dans cette région du monde s'y trouvent depuis un an. Ils sont là pour aider ceux qui combattent le terrorisme en Afghanistan.

Nous étions déjà là. Nous servions déjà là. Nos soldats font un travail fantastique. Ils reçoivent des compliments de tout le monde. Qui plus est, on leur a demandé de prendre le commandement de ces navires bien avant le début de la guerre. Ils font la fierté du Canada, et ils continueront à faire leur travail car ils luttent contre le terrorisme.

**Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD):** Monsieur le Président, n'est-il pas intéressant que le premier ministre refuse de répondre à cette simple question?

Le gouvernement a eu une réponse quand il s'agissait des prisonniers de guerre américains, mais il n'en a pas quand il s'agit d'un Canadien participant à la même guerre.

Le 20 mars, le premier ministre a dit que le Canada n'avait pas de troupes en Irak. Lundi, c'est devenu pas de troupes combattantes. Hier, il a confirmé que des Canadiens se trouvaient à bord d'appareils AWACS, qui guident les bombardements.

Nous avons reçu des appels des familles de Canadiens qui servent avec des unités de tanks britanniques en Irak. Même des responsables du ministère de la Défense disent qu'il y a des Canadiens en Irak.

Ma question s'adresse encore au premier ministre. Si aider à choisir les cibles des bombardements et servir dans une unité de tanks, ce n'est pas participer au combat...

**Le Président:** L'honorable ministre de la Défense nationale a la parole.

**L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, la députée a parlé de la volonté de la Chambre. Certes, la Chambre a clairement exprimé sa volonté en réponse à une motion qui disait ceci:

...et, qu'en conséquence, le gouvernement rapatrie tous les soldats et le matériel militaire dans la région qui seraient susceptibles d'être entraînés dans le conflit irakien.

Cette motion a été résolument rejetée par la Chambre il y a une semaine dans une proportion de quatre contre un. Effectivement, sur la question des soldats participant à un échange et des navires, la Chambre s'est très clairement exprimée.

• (1430)

**Mme Elsie Wayne (Saint John, PC):** Monsieur le Président, le Canada a décidé de ne pas envoyer de troupes combattre en Irak. Il y a une foule d'autres façons de manifester notre appui à nos alliés et de contribuer à résoudre la crise irakienne.

Le ministre de la Défense nationale a-t-il envisagé d'envoyer en Irak un hôpital de campagne pour aider à soigner les victimes de plus en plus nombreuses de la guerre? Le Cabinet a-t-il discuté de cette possibilité et, sinon, pourquoi?

*Questions orales*

**L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, je ne pense pas qu'il soit commode d'envoyer un hôpital de campagne sous la bannière de l'ONU dans une zone de guerre.

Toutefois, comme ma collègue de la Coopération internationale l'a expliqué, le Canada sera très présent pour la reconstruction de l'Irak après la guerre. Comme je l'ai dit plusieurs fois à la Chambre, nous faisons une contribution très importante aux opérations de sécurité en Afghanistan. De plus, ma collègue a déjà engagé 250 millions de dollars pour ce travail.

Le gouvernement du Canada participera à fond aux activités qui suivront la guerre, en Irak comme en Afghanistan.

**M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC):** Monsieur le Président, l'envoi d'un hôpital de campagne en Irak serait une contribution fort bien accueillie par nos alliés et une mesure concrète et constructive montrant que le Canada ne se défile pas devant le travail difficile de la reconstruction de l'Irak.

Le Canada a également des navires dans le golfe Persique pour contribuer à la guerre contre le terrorisme.

Le ministre de la Défense nationale a confirmé son refus de tout rôle offensif dans la guerre en Irak. Le Canada a-t-il songé à proposer ses services pour escorter les navires d'aide humanitaire qui transiteront dans le golfe Persique, afin de garantir leur sécurité jusque dans les ports irakiens?

**L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, il ne fait aucun doute que, si des navires transportant une aide humanitaire doivent traverser le golfe Persique pour secourir les Irakiens, nos navires seront là pour les protéger contre toute attaque.

Nous sommes là pour protéger le trafic maritime de nos alliés. Nous sommes fiers du rôle que nous jouons dans une situation qui, comme l'opposition l'a signalé, devient plus dangereuse de jour en jour. Nous sommes là pour soutenir nos alliés, et le transport de l'aide humanitaire ne doit pas faire exception.

**M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, des premières banquettes jusqu'aux coins les plus sombres du caucus, les libéraux tiennent un discours anti-américain et réclament l'expulsion de l'ambassadeur Cellucci. Les députés d'en face sont toutefois restés muets au sujet du représentant de Saddam Hussein en Amérique du Nord qui se terre dans son ambassade, ici, à Ottawa.

Qu'y a-t-il de mal à envoyer un message à Saddam Hussein pour lui indiquer que le Canada sait distinguer le bien du mal? Quand le premier ministre fera-t-il ce qui s'impose et renverra-t-il le représentant de l'Irak dans son pays?

**L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.):** Monsieur le Président, nous avons fait ce qui convenait en décembre dernier lorsque nous avons demandé l'expulsion d'un diplomate irakien bien avant que la question soit portée à l'attention de l'opposition et qu'elle en fasse tout un plat. Je puis donner à la Chambre l'assurance que je me suis entretenu avec le représentant de l'ambassade des États-Unis au Canada et qu'il m'a garanti que le gouvernement des États-Unis est parfaitement satisfait de la façon dont le Canada gère cette importante question.

**M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le régime de Saddam Hussein est le plus néfaste qui puisse exister. Le premier ministre veut garder ouvertes les voies de communication avec Saddam Hussein. Nous ne devrions communiquer avec notre ennemi sous

absolument aucune considération. Le premier ministre devrait faire ce qui s'impose, ce que Washington lui a officiellement demandé de faire.

Quand le premier ministre enverra-t-il au monde entier un message pour expliquer que le représentant de l'Irak est expulsé du Canada parce que notre pays sait distinguer le bien du mal?

**L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.):** Monsieur le Président, le Canada sait aussi que nous devons nous employer à trouver une solution à ce terrible problème. Nous continuerons de prendre des mesures qui sont constructives et non pas des mesures simplement opportunes politiquement comme l'opposition nous exhorte constamment à le faire.

[Français]

**M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ):** Monsieur le Président, hier, nous avons demandé au ministre de la Défense si des soldats canadiens prêtés à des unités étrangères ont, dans le passé, participé à des conflits armés sans que le Canada ne soit en guerre.

Le ministre de la Défense a admis que c'était une bonne question. Le problème, c'est que le ministre, son bureau et les fonctionnaires de la Défense n'ont toujours pas répondu à nos questions.

Je pose donc la question au premier ministre. Est-ce que des soldats canadiens prêtés à des unités étrangères ont, dans le passé, participé à des conflits armés sans que le Canada ne soit en guerre, comme c'est le cas présentement en Irak? Est-ce que ce fut le cas, oui ou non?

• (1435)

**L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, je suis en train de m'informer à ce sujet qui porte sur des événements d'il y a une trentaine d'années.

Mais le député devrait savoir que les États-Unis restent l'ami et l'allié le plus important pour le Canada. Ces transferts sont importants pour qu'on puisse travailler avec nos alliés, les Américains et les Britanniques.

C'est extrêmement important, parce que le Canada n'est jamais seul dans les opérations militaires. Il est donc très important pour nous de maintenir ces échanges, et c'est ce que nous faisons.

**M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ):** Monsieur le Président, je veux répondre au ministre que jusqu'à preuve du contraire, à l'exception de la guerre en cours contre l'Irak, les soldats canadiens impliqués dans des programmes d'échange n'ont participé ni à la guerre du Vietnam ni aux invasions américaines de la République dominicaine, de la Grenade et de Panama, parce que le Canada n'avait pas déclaré la guerre.

Est-ce que le premier ministre ne joue pas un double jeu en disant à la population que le Canada n'appuie pas la guerre contre l'Irak, alors que dans les faits, les soldats canadiens font la guerre?

**L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, le gouvernement doit toujours considérer un nombre de risques et de facteurs, comme l'importance de participer avec nos alliés, la vie et le bien-être de nos soldats et le risque qu'on pourrait faire courir aux soldats de nos alliés si nous nous retirons. Il y a toutes ces considérations.

Le gouvernement les a toutes considérées et il est confortable avec la position que nous avons prise en ce qui concerne les échanges de nos soldats.

*Questions orales*

[Traduction]

**M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, entre autres méthodes terroristes, Saddam Hussein n'hésite pas à décapiter les femmes des familles soupçonnées de déloyauté. Les exécutions ont lieu en public afin d'engendrer le plus de peur possible. Comme cette tactique de Saddam Hussein est bien connue, pourquoi le gouvernement libéral n'a-t-il pas appuyé nos alliés historiques lorsqu'ils ont décidé d'arrêter Saddam Hussein?

**L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.):** Monsieur le Président, c'est justement pour cela que nous avons toujours appuyé fermement les efforts des Nations Unies pour désarmer Saddam Hussein conformément à la résolution 1441, que nous avons toujours été d'avis que le meilleur moyen de régler une affaire de ce genre est une coalition multilatérale et que nous favorisons grandement l'idée que des sanctions criminelles internationales soient prises par des moyens internationaux opportuns pour que soient traduits en justice les auteurs de tels crimes.

**M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne):** Parlons-en de coalition multilatérale, monsieur le Président. Voici ce que le premier ministre a déclaré à la Chambre, le 24 mars 1999:

...le temps est venu de dire au leader de la République de Yougoslavie que nous ne tolérerons pas le traitement qu'il fait subir aux habitants [de la Yougoslavie]...

Puis, sans résolution des Nations Unies, nous avons participé à une guerre juste contre la tyrannie.

Si l'on applique exactement la même logique, pourquoi tolérons-nous que Saddam Hussein fasse subir le même traitement au peuple irakien? Pourquoi n'appuyons-nous pas nos alliés?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, le député n'ignore pas qu'une attaque a mis fin au génocide et que Milosevic a été évincé par le peuple serbe. Cette façon de faire existe. Nous n'allons pas nous mettre à remplacer tous les chefs d'État que nous n'aimons pas. S'ils se rendent coupables de génocide, toutefois, nous avons l'obligation d'intervenir et nous l'avons déjà fait, sous l'égide de l'OTAN.

\* \* \*

[Français]

**L'AGRICULTURE**

**M. Louis Plamondon (Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour, BQ):** Monsieur le Président, le ministre de l'Agriculture a fait connaître son intention de mettre en place, coûte que coûte, son cadre stratégique le 1<sup>er</sup> avril prochain. Or, on apprend par les journaux que le ministre a commandé une étude indépendante à ce sujet, dont les résultats seront connus d'ici quelques mois.

Comment le ministre peut-il expliquer qu'il mette en place son cadre stratégique avant même d'avoir pris connaissance des conclusions de l'étude qu'il a lui-même commandée?

[Traduction]

**L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.):** Monsieur le Président, le député devrait vérifier les faits avant de poser une question.

L'industrie a demandé qu'un groupe indépendant examine les programmes en place et aussi ceux qui sont proposés à l'heure actuelle. J'ai dit que nous sommes disposés à procéder de cette façon. Le processus ne devrait prendre que deux semaines.

● (1440)

[Français]

**M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ):** Monsieur le Président, le ministre fédéral de l'Agriculture est complètement isolé. Les producteurs agricoles du Québec, de l'est et de l'ouest du Canada sont contre. L'opposition est contre, et même les députés du caucus libéral sont contre.

Avant de détruire tout un système qui fonctionne et qui a fait ses preuves, est-ce que le ministre ne pourrait pas être prudent, se donner du temps et retarder l'application du cadre stratégique?

[Traduction]

**L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.):** Monsieur le Président, comme je l'ai dit hier à la Chambre, depuis le 1<sup>er</sup> décembre dernier, il n'y a aucun programme d'aide en cas de catastrophe pour les agriculteurs canadiens. Grâce à l'appui des députés de l'opposition et du gouvernement, nous avons obtenu le financement nécessaire pour mettre en place un tel programme et pour élaborer un plan meilleur que celui que nous avons dans le passé, afin que les fonds soient disponibles en permanence et ce, durant un certain nombre d'années.

J'ai toujours dit que le 1<sup>er</sup> avril n'était pas une date limite à cette fin, que nous avons le temps d'élaborer ce programme pour cette année, et que celui-ci sera effectivement en place afin que les agriculteurs en profitent cette année.

\* \* \*

**LES MARCHÉS DE L'ÉTAT**

**M. Gerry Ritz (Battlefords—Lloydminster, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, au cours des dix dernières années, le projet de remplacement de l'hélicoptère maritime a entraîné des dépenses de 800 millions de dollars sous forme de frais d'annulation et de coûts d'entretien croissants des Sea King acquis il y a 40 ans. Le gouvernement a amorcé aujourd'hui une étape de présélection, une nouveauté, qui selon ses dires accélérera le processus.

Le ministre des Travaux publics peut-il nous expliquer en quoi le fait de ne pas tenir compte du meilleur rapport qualité-prix et de fonder cette présélection uniquement sur le prix le moins élevé pourrait nous permettre d'acquiescer l'hélicoptère répondant à nos besoins?

**L'hon. Ralph Goodale (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.):** Monsieur le Président, la stratégie d'acquisition adoptée dans le cas de l'hélicoptère maritime concorde avec la politique du Conseil du Trésor en matière d'impartition d'après le meilleur rapport qualité-prix. Elle permet de veiller à ce que tous les fournisseurs possibles fondent leur soumission exactement sur ce dont ont besoin les militaires, mesure qui permettra au Canada de choisir parmi tous les soumissionnaires conformes celui qui aura offert le meilleur prix. Le processus repose sur des exigences claires, rigoureuses et d'application obligatoire. Il prévoit notamment la nécessité d'assurer le soutien en service à long terme, reconnaissant ainsi l'importance des coûts du cycle de vie du matériel. Il harmonise les besoins des Forces canadiennes prévus dans l'énoncé des besoins opérationnels avec les besoins des Canadiens, qui souhaitent une gestion responsable des deniers publics.

*Questions orales*

**M. Gerry Ritz (Battlefords—Lloydminster, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le ministre prétend que nos planificateurs militaires, car il fait porter le blâme sur le MDN, ont demandé un hélicoptère plus lent, plus petit et plus léger, au rayon d'action et à la capacité moins grands qu'à l'heure actuelle. Pourquoi les militaires voudraient-ils obtenir moins que ce qu'ils ont déjà? Je suis convaincu que le premier ministre peut se contenter de cette solution, mais les forces armées méritent mieux.

Le ministre des Travaux publics n'a jamais expliqué pourquoi le marché a été divisé pour ensuite être regroupé. Pourquoi cette présélection sans précédent a-t-elle été mise en place? Le ministre va-t-il s'expliquer maintenant? Ou est-il prêt à passer sa retraite devant un juge et à témoigner pendant la prochaine ronde de poursuites?

**L'hon. Ralph Goodale (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.):** Monsieur le Président, le ministre de la Défense nationale a adopté selon moi une mesure très positive en décembre lorsqu'il a procédé au regroupement des marchés.

Le processus de présélection amorcé aujourd'hui vise à réduire le risque que du matériel proposé par un des soumissionnaires soit refusé parce qu'il ne satisfait pas à des exigences techniques. Ce processus a pour but de permettre aux soumissionnaires de savoir sur quoi porte leur soumission.

\* \* \*

**L'AGRICULTURE**

**M. Peter Adams (Peterborough, Lib.):** Monsieur le Président, le gouvernement appuie la gestion de l'offre, mais des producteurs laitiers ont exprimé leurs craintes relativement à des importations de produits laitiers et de dérivés, comme les mélanges d'huile de beurre et de sucre.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire peut-il dire à la Chambre ce que le rapport du groupe de travail constitué l'été dernier recommandait, et comment les ministres entendent y donner suite?

**L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.):** Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à féliciter le député de Peterborough pour l'appui énergique qu'il apporte, avec le caucus et le gouvernement, à la gestion de l'offre.

Le groupe de travail a tenu un certain nombre de rencontres avec l'industrie laitière. Nous prenons acte des inquiétudes de l'industrie au sujet de l'importation de mélanges d'huile de beurre et de sucre. Un certain nombre de recommandations ont été faites à des ministres. Nous procédons actuellement à un examen approfondi de ces recommandations, en vue de trouver une solution au problème avec l'industrie.

\* \* \*

**LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

**M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères. L'Organisation mondiale de la santé joue un rôle absolument crucial dans la lutte contre la pneumonie atypique. Or, lorsque Taiwan a demandé à l'Organisation mondiale de la santé de venir en aide à ses quelque 23 millions d'habitants, l'OMS a refusé parce que Taiwan n'est pas membre de cette organisation.

Le ministre va-t-il enfin écouter les députés de tous les partis à la Chambre et appuyer Taiwan qui demande un statut d'observateur à la

prochaine assemblée de l'Organisation mondiale de la santé à Genève? Compte tenu des dangers qui pèsent sur la vie des Taiwanais et des Canadiens, le ministre va-t-il cesser de se dérober derrière la politique de la Chine unique et appuyer l'entrée de Taiwan au sein de l'Organisation mondiale de la santé?

● (1445)

**L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.):** Monsieur le Président, en fait, nous avons l'intention de prendre des mesures concrètes pour aider Taïwan et nous aider nous-mêmes dans cette lutte ardue qui revêt une grande importance pour tout le monde.

Le député sait pertinemment que Taïwan ne peut adhérer à l'Organisation mondiale de la santé puisqu'il n'est pas membre des Nations Unies. Il ne pourrait obtenir le statut d'observateur qu'avec le consensus de tous les États membres, y compris la Chine.

Le gouvernement a collaboré activement avec Taïwan et tous les autres gouvernements pour faire en sorte que le gouvernement taïwanais reçoive de l'aide de toutes les sources possibles. Nous entendons continuer d'appliquer cette politique constructive.

\* \* \*

**LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES**

**Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD):** Monsieur le Président, les banques canadiennes ont fermé en douce plus de mille succursales rentables depuis 1998 en prévision d'éventuelles fusions—fusions que le gouvernement semble maintenant prêt à accepter. En fermant ces succursales, les banques ont laissé de nombreuses localités sans services bancaires. Des localités comme Ailsa Craig, en Ontario, n'ont plus une seule banque. Dans Winnipeg-Centre-Nord, nous avons perdu neuf succursales depuis 1995, et d'autres fermetures sont à venir.

Ma question s'adresse au premier ministre. Quelle stratégie le gouvernement a-t-il conçue pour faire cesser cette pratique abusive des banques, qui placent leur intérêt financier devant l'intérêt public?

**L'hon. Maurizio Bevilacqua (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.):** Monsieur le Président, je ne souscris pas aux prémisses de la question de la députée. Le secteur des services financiers est sans conteste un très important secteur d'activité pour l'économie canadienne, car il fournit de précieux services aux particuliers et aux petites entreprises de tout le pays.

En ce qui a trait à la protection des consommateurs, la députée devrait se souvenir que l'une des principales composantes du projet de loi C-8 était justement la protection des consommateurs. Il ne fait pas de doute que le gouvernement est sensible aux besoins des consommateurs et qu'il est fort attentif à cet égard.

\* \* \*

**L'IRAK**

**M. Gerald Keddy (South Shore, PC):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le premier ministre peut bien dire tout ce qu'il voudra, il sait pertinemment que les Nations Unies ne peuvent coordonner les efforts de reconstruction de l'Irak sans qu'une résolution du Conseil de sécurité n'autorise expressément une telle entreprise.

Le premier ministre s'engagera-t-il dès aujourd'hui à charger les diplomates canadiens d'obtenir le consensus international nécessaire afin que le Conseil de sécurité élabore et adopte une telle résolution?

### Questions orales

Il affirme qu'il répondra si le Canada est sollicité. Pourquoi ne fait-il pas en sorte que le Canada prenne cette initiative?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, le député doit savoir que nous avons annoncé, hier, une affectation de 100 millions de dollars pour aider les Nations Unies à fournir une aide humanitaire à l'Irak. Nous en avons discuté mardi avec l'ambassadeur.

Le député devrait peut-être consulter le chef de son parti qui, hier, a vertement critiqué le président Bush, lors d'un discours à Winnipeg.

\* \* \*

### LA DÉFENSE NATIONALE

**M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC):** Monsieur le Président, aussi étonnant que cela puisse paraître, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a publié une offre d'emploi pour recruter un agent principal de projet pour les sous-marins nucléaires.

Sachant que nos sept sous-marins se trouvent à Halifax et qu'aucun d'eux n'est en état de marche, comment se fait-il que le ministre des Affaires étrangères cherche à retenir les services d'un agent principal de projet pour les sous-marins nucléaires?

**L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.):** Monsieur le Président, notre ministère participe à de nombreuses activités liées à la non-prolifération des armes. Nous voulons savoir comment la communauté mondiale utilise les sous-marins nucléaires et comprendre tous les autres aspects de la question.

Nous participons très activement à la recherche d'une solution à un des problèmes clés en matière de relations internationales aujourd'hui, en l'occurrence le désarmement, nucléaire et autre. Nous poursuivrons notre tâche. Ce n'est qu'une petite partie des objectifs que nous visons.

\* \* \*

### LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

**M. Charlie Penson (Peace River, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le Comité permanent des finances a déposé aujourd'hui son rapport sur les fusions bancaires. La population canadienne et l'industrie bancaire attendent la réaction et la réponse du ministre des Finances à ce rapport.

Avant qu'il ne s'investisse trop à fond dans la course à la direction du Parti libéral, le ministre des Finances acceptera-t-il de s'engager à répondre dans les plus brefs délais aux recommandations du comité?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, nous avons reçu le rapport il y a à peine quelques heures. Nous allons d'abord le lire, puis l'étudier. Le ministre des Finances et le secrétaire d'État pour les institutions financières internationales vont analyser le document et faire des recommandations en réponse à celui-ci dès que possible.

**M. Charlie Penson (Peace River, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, contrairement à d'autres industries, le secteur bancaire n'a pas eu droit à des lignes directrices ou à un manuel d'instructions sur les fusions. La question des fusions bancaires est à l'étude depuis cinq ans, depuis 1998. Le Comité sénatorial permanent des banques et le Comité permanent des finances de la Chambre des communes ont tous deux donné leur avis au ministre.

Quand les Canadiens peuvent-ils espérer recevoir sa réponse?

● (1450)

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai répondu à cette question il y a quelques minutes.

\* \* \*

[Français]

### L'AGRICULTURE

**Mme Pauline Picard (Drummond, BQ):** Monsieur le Président, le ministre de l'Agriculture et de l'agroalimentaire répète depuis longtemps qu'il entend imposer son cadre stratégique en dépit des nombreuses objections du monde agricole. Or, son projet sème la colère et la panique chez les producteurs agricoles qui s'expliquent mal son empressement.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire va-t-il comprendre que ce que les producteurs agricoles exigent, c'est un délai d'un an, rien de moins?

[Traduction]

**L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.):** Monsieur le Président, je vais le répéter comme je l'ai fait à plusieurs reprises hier et encore aujourd'hui. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier de cette année, il n'existe pas de programme d'aide en cas de catastrophe pour les producteurs primaires du Canada. Le financement a été accordé en juin dernier.

Depuis juin dernier, nous travaillons dans ce dossier, de concert avec les provinces et l'industrie. Nous avons encore le temps d'élaborer un programme approprié, parce que les producteurs le méritent; j'affirme qu'il y aura un programme pour les agriculteurs cette année.

[Français]

**M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ):** Monsieur le Président, la gestion de l'offre préoccupe les producteurs québécois et canadiens. La tension a encore monté le mois dernier, alors que le président du comité de négociation à l'OMC, Stuart Harbinson, a déposé un rapport préliminaire proposant de réduire les contingents tarifaires de moitié et d'augmenter l'accès aux marchés.

Est-ce que le ministre réalise que si la proposition Harbinson était retenue, il n'y aurait plus un seul producteur contingenté au Canada qui serait en mesure de produire, et entend-il, en conséquence, rejeter cette proposition Harbinson sans équivoque?

**L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec M. Harbinson la semaine dernière. J'ai été très clair que le document, tel qu'il était présenté à l'heure actuelle, ne reflétait pas un cadre de négociations qui satisfaisait le Canada. Nous sommes heureux de certains progrès qui sont faits quant à l'élimination des subventions à l'exportation qui rencontrent les objectifs canadiens, mais par rapport à l'accès aux marchés et aux subventions aux productions, nous n'étions pas d'accord avec ce document.

Je veux rassurer la Chambre et le public que ce document ne reçoit pas non plus l'appui de l'Union européenne et des États-Unis. Je pense que pour le moment ce sont des modalités qui sont loin d'être approuvées pour les négociations en agriculture à l'OMC.

\* \* \*

[Traduction]

#### LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

**M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, il y a une quinzaine de jours, la Fédération canadienne des municipalités s'est jointe à l'Association canadienne des policiers, à la National Association of Police Professionals, à la Police Association of Ontario, à la cité du Grand Sudbury, à la Fédération des municipalités du nord de l'Ontario et au gouvernement de l'Ontario pour réclamer un examen indépendant de Service correctionnel Canada parce que ses prisons «Club Fed» menacent la sécurité des Canadiens.

Le solliciteur général va-t-il enfin admettre que ces prisons tout confort existent et qu'il les approuve?

**L'hon. Wayne Easter (solliciteur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai fait une réponse très claire à cette question hier. Quant à la proposition dont le député a parlé, il ne faut pas oublier qu'un comité parlementaire a tenu des audiences sur la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition. Il a été donné suite à ses recommandations. La conclusion, c'est que le système a été amélioré et qu'il n'y a dans le réseau carcéral fédéral aucune prison qu'on peut qualifier de «Club Fed».

**M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, pourquoi le solliciteur général rejette-t-il les conseils de l'Association canadienne des policiers au sujet de ces prisons qui peuvent être dangereuses, ces prisons qui sont de vrais centres de villégiature, des «Club Fed»? Le solliciteur général est-il tellement certain qu'il n'existe pas de «Club Fed»? Va-t-il demander immédiatement un examen indépendant de notre système carcéral pour prouver qu'il a raison?

**L'hon. Wayne Easter (solliciteur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, comme je l'ai dit hier, l'une des plus grandes difficultés que l'Association canadienne des policiers a éprouvées lorsqu'elle est venue à Ottawa faire des démarches auprès des députés a été de convaincre les députés d'en face de l'importance du système de contrôle des armes à feu que nous mettons en place. Les députés d'en face refusent leur appui.

Ce que le SCC essaie de faire, c'est encourager les détenus à assumer la responsabilité de leurs activités quotidiennes. Cela veut dire travailler avec eux pour qu'ils deviennent plus responsables lorsque, plus tard, ils réintégreront leur milieu. Cela revient à utiliser le système pour qu'un plus grand nombre de Canadiens puissent s'épanouir le plus possible.

\* \* \*

● (1455)

#### LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

**M. Larry Bagnell (Yukon, Lib.):** Monsieur le Président, le premier ministre vient de dire que le gouvernement répondrait bientôt au rapport sur les fusions bancaires. Entre-temps, le secrétaire d'État aux Institutions financières internationales pourrait-il faire savoir à la Chambre s'il s'attend à de nouvelles propositions de fusion de la part des banques dans un avenir rapproché?

**L'hon. Maurizio Bevilacqua (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.):** Monsieur le Président, j'aime-

#### Questions orales

rais remercier à la fois le comité sénatorial et le Comité des finances de la Chambre des communes pour leur travail, de même que tous ceux qui ont participé aux audiences.

Comme les parlementaires et les Canadiens ont passé beaucoup de temps à étudier cette importante question, il serait prématuré pour qui que ce soit de déposer une proposition de fusion avant que le gouvernement ait pu se pencher sur les questions qui ont été soulevées au cours des audiences et dans le rapport du comité. Nous venons de recevoir le rapport et nous avons tous besoin de temps pour pouvoir revoir les recommandations et les travaux du comité.

\* \* \*

#### LA SANTÉ

**M. Rob Merrifield (Yellowhead, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé et elle porte sur l'apparition du syndrome respiratoire aigu sévère en Ontario et dans d'autres parties du pays. Le gouvernement de l'Ontario a déclaré une urgence sanitaire et la quarantaine a été imposée dans au moins un hôpital.

Bien qu'on ne connaisse pas l'étendue du risque, la ministre pourrait-elle nous dire dans quelles conditions la Loi sur la quarantaine pourrait être invoquée à l'égard de l'apparition du syndrome respiratoire aigu sévère?

**L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, comme le député le sait probablement, les provinces disposent de mesures législatives comme celle dont l'Ontario s'est prévalu pour faire face aux urgences sanitaires qui touchent leur population respective.

Comme je l'ai souligné dans la réponse que j'ai faite au député hier, la Loi sur la quarantaine nous permet de détenir des personnes, des biens ou des véhicules lorsqu'on soupçonne qu'ils pourraient constituer une menace pour la santé ou la sécurité des Canadiens.

Notre mesure législative porte sur les choses qui arrivent au pays et elle nous permet de nous assurer que ces choses n'entrent pas au pays si elles peuvent causer du mal...

**Le Président:** Le député de Yellowhead a la parole.

**M. Rob Merrifield (Yellowhead, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, cela n'est que partiellement vrai. Cela vaut également pour les personnes qui se rendent à l'étranger.

Aujourd'hui, l'Organisation mondiale de la santé a recommandé que tous ceux qui prennent des vols internationaux à partir de Toronto fassent l'objet d'un examen de dépistage des symptômes du SRAS, afin que cette maladie ne soit pas exportée dans d'autres pays. Quelles mesures précises le gouvernement prend-il pour donner suite à cette recommandation?

**L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, l'OMS a formulé plusieurs recommandations provisoires, y compris celle dont il est question. Nous avons appliqué la plupart d'entre elles. Nous discutons avec l'OMS de celle dont parle le député, mais je signale encore une fois à tous les députés que les autorités de Santé Canada ont rappelé aux transporteurs aériens la politique actuelle, qui consiste à contrôler les passagers et à ne pas faire monter à leur bord ceux qui sont malades, mais à les renvoyer aux autorités sanitaires locales.

*Privilège*

[Français]

**L'AGRICULTURE**

**M. Robert Lancôt (Châteauguay, BQ):** Monsieur le Président, depuis 1995, les producteurs d'oeufs demandent au gouvernement fédéral de résilier l'entente bilatérale avec les États-Unis et d'appliquer en lieu et place les conditions de l'OMC.

Quand le ministre de l'Agriculture va-t-il se décider à poser ce geste qui est à sa portée, qui ne comporte aucun coût et qui pourrait donner un sérieux coup de pouce au développement de l'industrie avicole canadienne?

[Traduction]

**L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agro-alimentaire, Lib.):** Monsieur le Président, sauf erreur, le député parle d'une demande des producteurs canadiens d'oeufs d'incubation de poulet à chair. Nous avons une entente avec les États-Unis, mais, avant qu'une entente ne puisse être modifiée de quelque façon que ce soit, nous devons examiner toutes les conséquences commerciales et économiques d'une modification. Le ministre du Commerce international et mes collaborateurs examinent ces conséquences.

\* \* \*

**LES RELATIONS CANADO-AMÉRICAINES**

**M. John Cannis (Scarborough-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

J'ai appris que le chef du Parti progressiste-conservateur avait exprimé des critiques acerbes à l'endroit du président des États-Unis, George Bush, hier.

Est-ce que le premier ministre est d'accord avec le chef du Parti progressiste-conservateur du Canada et les commentaires que celui-ci a formulés hier?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, il est évident que non, car le chef du Parti progressiste-conservateur a dit ceci, hier:

Le président George W. Bush et son administration auraient pu faire mieux pour s'assurer l'appui des alliés avant de lancer une offensive contre l'Irak.

Il a poursuivi en disant qu'il faut être extrêmement prudents et très délicats dans de telles situations. Il a dit qu'on ne saurait qualifier ainsi l'approche adoptée par certains membres de l'administration Bush, tout particulièrement le secrétaire Rumsfeld, à l'endroit d'alliés potentiels.

Aucun de mes ministres n'aurait tenu des propos pareils.

\* \* \*

● (1500)

**LE BILINGUISME**

**M. Jim Pankiw (Saskatoon—Humboldt, Ind.):** Monsieur le Président, je qualifie de mensonge et d'imposture la promesse faite par l'ancien premier ministre Pearson voulant que le bilinguisme obligatoire ne ruinerait pas la carrière des fonctionnaires.

Le 31 mars, des fonctionnaires ne répondant pas aux exigences artificielles en matière de bilinguisme seront mutés, rétrogradés ou remplacés.

Pourquoi la ministre responsable du Conseil du Trésor étend-elle un programme de bilinguisme discriminatoire, coûteux et semeur de discorde qui limite injustement l'emploi et l'avancement au sein de l'administration publique?

[Français]

**L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor, Lib.):** Monsieur le Président, je pense que je vais encore une fois recommander au député d'écouter les Canadiens de ce pays, qui considèrent que la dualité linguistique est une valeur chère à leurs yeux.

C'est pourquoi il est tout à fait normal que la fonction publique du Canada fasse la promotion de cette dualité linguistique. Je voudrais faire remarquer que près des deux tiers des postes de la fonction publique sont unilingues.

La fonction publique est ouverte à tous les citoyens de ce pays.

\* \* \*

**L'AGRICULTURE**

**M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ):** Monsieur le Président, les producteurs agricoles reprochent au ministre du Commerce international son manque de rigueur dans la gestion de l'offre, de sorte qu'il laisse entrer un trop grand nombre de produits.

Pourtant, lors du caucus libéral de Chicoutimi, le ministre avait promis aux agriculteurs d'intervenir pour régler ce problème. On sait qu'une étude a été menée et qu'elle a récemment été présentée au ministre à la fin du mois de février.

Est-ce que le ministre peut nous dire à quel moment il compte déposer les résultats de cette étude ici même à la Chambre?

**L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.):** Monsieur le Président, en effet, à Chicoutimi, le ministre de l'Agriculture et moi avons mis sur pied un groupe de travail avec les producteurs laitiers et avec les autres responsables de la gestion de l'offre.

Nos fonctionnaires ont travaillé ensemble et, la semaine dernière, ils ont remis au ministre de l'Agriculture et à moi-même un rapport sur lequel nous nous sommes penchés. Nous sommes en train de faire étudier un certain nombre d'hypothèses. Ce sont des choses qui sont quand même assez complexes, au sujet desquelles nous devons vérifier les conséquences juridiques si on adopte un scénario ou un autre.

Alors, au cours des prochaines semaines, nous allons réagir à cette demande.

[Traduction]

**Le Président:** La présidence a reçu avis d'une question de privilège de la part de la députée de Vancouver-Est.

\* \* \*

**PRIVILÈGE****L'INTERVENTION MILITAIRE EN IRAK**

**Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD):** Monsieur le Président, je soulève une question de privilège concernant une situation d'outrage au Parlement.

Comme vous le savez, monsieur le Président, la Chambre s'est prononcée le 20 mars sur la motion suivante relative aux crédits présentée par le député de Laurier—Sainte-Marie et appuyée par la députée de Laurentides:

Que la Chambre enjoigne au gouvernement de ne pas participer à l'intervention militaire décrétée par les Américains en Irak.

Après le débat sur la motion, celle-ci a été adoptée par 153 voix contre 50.

À de nombreuses reprises avant et après l'adoption de la motion, des députés ont affirmé que le Canada ne participait pas à la guerre et qu'il n'y participerait pas non plus. Le 20 mars, par exemple, le premier ministre a déclaré qu'il n'y avait pas de militaires canadiens en Irak et qu'il n'y en aurait pas. Or, il est clair depuis, d'après les déclarations du premier ministre à la Chambre, que ce n'est pas le cas.

Je cite pour preuve cette observation du premier ministre consignée dans le hansard du 26 mars:

Bien sûr, nous avons des navires sur place.

Et le premier ministre ajoutait:

Notre personnel qui participe aux vols des avions AWACS surveille plusieurs pays et non un seul. Il fait aujourd'hui le travail qui est le sien depuis des mois.

Les avions AWACS dont a parlé le premier ministre ont aidé à coordonner les bombardements en Irak. Les navires dont il a parlé ont escorté les navires américains et britanniques qui s'en allaient en guerre, et ils sont maintenant autorisés à se rendre au nord jusqu'au Koweït à cette fin.

Le 25 mars, le premier ministre a dit:

Ceux-ci ont été prêtés il y a quelque temps aux armées britannique et américaine.

Des Canadiens sont affectés à des brigades de chars d'assaut britanniques à l'extérieur de Bassora. Il est clair qu'il y a des combats là-bas.

Le 17 mars, le premier ministre a dit:

Si une action militaire est lancée en l'absence d'une nouvelle résolution, le Canada ne s'y joindra pas.

Comme nous le savons, il n'y a jamais eu de deuxième résolution du Conseil de sécurité, mais la Chambre a adopté une motion qui obligeait clairement le Canada à ne pas participer. Cette motion ne fait pas la distinction entre la participation au combat ou non. Elle ne traite que de participation.

Quoi qu'il en soit, le fait de ne pas être en situation de combat est cité comme étant un motif acceptable d'être là-bas, comme le ministre de la Défense l'a dit. Il ne nie pas la participation, il ne fait qu'essayer d'expliquer le genre de participation. Le 18 mars, il a dit:

En ce qui concerne ces 31 personnes, elles sont dans des positions qui n'impliquent pas de combat direct.

Le 19 mars, le ministre de la Défense a dit:

La raison pour laquelle il y a un petit nombre, une trentaine de personnes dans des rôles non combattants...

Hier, le 26 mars, le ministère de la Défense nationale a confirmé que des troupes canadiennes donnaient un coup de main aux coalisés dans la guerre en Irak, que des Canadiens étaient à bord d'avions radars américains AWACS en mission au-dessus de l'Irak et que 31 soldats canadiens étaient affectés à des unités des armées britannique et américaine dans le cadre de programmes d'échange.

Aujourd'hui, au cours de la période des questions, la réponse du gouvernement que j'ai obtenue à une question confirme notre présence et notre participation là-bas.

Il est clair que nous participons, ce que le Parlement a formellement interdit.

En outre, nous avons appris aujourd'hui que six membres des Forces canadiennes occupent des postes de soutien ou de soutien logistique au sein de troupes de combat terrestres.

J'estime qu'il y a une nette contradiction entre les affirmations du gouvernement à la Chambre et la motion qui a été mise aux voix le 20 mars et qui demandait au gouvernement de ne pas participer à la guerre. J'estime que la Chambre a été induite en erreur et que c'est un outrage au Parlement.

### *Privilège*

Je vous exhorte, monsieur le Président, à examiner les faits et, s'il vous semble, à première vue, que le gouvernement s'est rendu coupable d'outrage au Parlement, je suis disposée à présenter la motion qui convient pour que cette affaire soit renvoyée au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

• (1505)

**L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, la procédure normale prévue lorsqu'un député n'est pas content de la réponse à une question consiste à remplir un des formulaires que nous avons dans nos bureaux pour demander de continuer de débattre de la question durant l'ajournement à la fin de la journée. La question est de nouveau soumise à ce moment-là et le gouvernement a une autre occasion d'y répondre. La procédure a même été améliorée à la suite du premier rapport du comité chargé de la modernisation. Bref, c'est ainsi que nous débattons de questions de ce genre.

Selon la députée, parce que la Chambre a adopté une motion qui, selon elle, enjoignait au gouvernement de faire certaines choses, celui-ci ne peut adopter une autre ligne de conduite.

Premièrement, la ligne de conduite à laquelle elle fait allusion n'excluait pas les activités auxquelles participent actuellement les militaires; et, deuxièmement, même si elle les excluait, bien que ce ne soit manifestement pas le cas, cela n'empêche pas le gouvernement d'adopter cette ligne de conduite. Mais comme je l'ai dit, ce n'est pas le cas.

Plus important peut-être est le fait que le Bloc québécois a présenté une motion qui, comme l'a clairement indiqué mon collègue le ministre de la Défense nationale, si elle avait été adoptée, même si elle n'était pas exécutoire, aurait eu pour effet de rapatrier la trentaine de soldats en question, mais la motion a clairement été rejetée par les trois quarts des députés à la Chambre.

D'une façon ou d'une autre, cela relève davantage du débat, à mon avis. Je suis certain que quelqu'un de notre côté de la Chambre se fera un plaisir de répondre à la députée. Elle n'a qu'à présenter la motion d'ajournement appropriée.

**M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je serai très bref. Je suis d'accord avec mon collègue le leader du gouvernement à la Chambre. Cette question relève du débat d'ajournement. C'est plutôt une question de défoulement pour la députée, à mon avis. Je crois que nous devrions poursuivre les travaux de la Chambre.

**Le Président:** La députée de Vancouver-Est a soulevé ce qu'elle croit être une question de privilège concernant la participation, quelle qu'elle puisse être, des soldats canadiens aux activités dans le Golfe et dans la région du Golfe, et a fait allusion à cet égard à la motion présentée à la Chambre par le député de Laurier—Sainte-Marie, qui disait ceci:

Que cette Chambre enjoigne au gouvernement de ne pas participer à l'intervention militaire décrétée par les Américains en Irak.

*Travaux de la Chambre*

Elle a signalé que la motion avait été adoptée. Je remarque que la motion enjoignait au gouvernement de faire certaines choses. Elle ne se voulait pas une directive. À mon avis, il est donc très difficile pour la députée de laisser entendre qu'il y aurait outrage au Parlement si le gouvernement faisait autre chose que ne pas participer, étant donné le libellé de la motion et particulièrement étant donné que les décisions concernant les déclarations de guerre ou la participation à des conflits relèvent de l'exécutif aux termes de la Constitution de notre pays.

Je renvoie également la députée à l'amendement qui a été proposé par le député de Saint-Jean, qui demandait que la motion initiale, que j'ai lue, soit modifiée par adjonction après le mot «Iraq», de ce qui suit:

et, qu'en conséquence, le gouvernement rapatrie tous les soldats et le matériel militaire dans la région qui seraient susceptibles d'être entraînés dans le conflit irakien.

Cet amendement a été rejeté, et il faisait également partie de la demande faite au gouvernement. Par conséquent, comme il a été rejeté, il est difficile d'imaginer comment il pourrait y avoir outrage à la Chambre, étant donné le libellé de la motion et étant donné le libellé de l'amendement qui a été rejeté.

En conséquence, je juge qu'il n'y a pas atteinte au privilège dans les circonstances, et il m'est donc impossible d'accéder à la demande de la députée et de reconnaître qu'il y a ici atteinte au privilège, ce qui lui permettrait de présenter la motion nécessaire.

\* \* \*

• (1510)

## RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

**M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement relativement à la période des questions au cours de laquelle le premier ministre a suggéré que j'avais induit la Chambre en erreur dans une question que je lui ai posée, hier, relativement à des propos que le sénateur Laurier LaPierre aurait présumément tenus hier, au Sénat.

Hier, à la page 4713, volume 138, numéro 078 du compte-rendu officiel des débats de la Chambre des communes, j'ai déclaré:

...Le compte-rendu des débats d'hier au Sénat indique que le sénateur libéral LaPierre s'est exclamé «Que le diable emporte les Américains!»

C'est ce que j'ai dit. J'ai simplement cité le hansard du Sénat. J'ai ici le hansard du Sénat, qui confirme la véracité absolue de ce que j'ai dit hier à la Chambre. Je suis prêt à déposer le document s'il y a consentement unanime. Je tenais à apporter cette clarification.

Deuxièmement, le premier ministre a déclaré à la Chambre qu'il n'accepterait plus de questions de ma part en raison de ma mauvaise compréhension de l'affaire. Je crois que ce serait une violation de mes privilèges parlementaires et de la convention relative à la responsabilité ministérielle pendant la période des questions.

**L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, le député a peut-être cité correctement le préambule de sa question d'hier, mais il y avait aussi la question elle-même.

Les propos du premier ministre selon lesquels une accusation directe a été portée contre un sénateur dans une question sont fidèles aux faits. C'est tout à fait exact, compte tenu de ce que vient de dire le député. Il a sans doute raison en ce qui concerne le contenu du préambule de la question qu'il a posée hier, mais il a eu tort de reprocher au sénateur de proférer des insultes incessantes contre les

Américains, et je crois que le député devrait retirer cette affirmation. Tout le monde reconnaît que le sénateur, qui est connu de tous pour sa très grande intégrité, n'a pas tenu de tels propos, ce qui a d'ailleurs été confirmé. Aussi je pense que le député devrait retirer cette affirmation, comme l'a recommandé le premier ministre.

**M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, il ne fait aucun doute que, depuis que la question a été posée hier et que le premier ministre y a répondu en indiquant que ces propos étaient déplorables, le sénateur a fait corriger le hansard. La Chambre accepte sans hésitation les corrections apportées, comme elle le fait toujours. Je ne crois pas que nous devrions astreindre quiconque à présenter de plus amples excuses. Nous acceptons l'explication du sénateur, cela ne fait aucun doute.

**Le Président:** Les députés comprendront que nous tenons un débat sur ce qui a été dit ou n'a pas été dit. De toute évidence, les choses ont changé et continuent de changer. Je ne crois pas que la présidence ait à intervenir à ce sujet. Bien que le député de Calgary-Sud-Est se sente lésé, je ne pense pas que la présidence, malgré ses pouvoirs considérables, puisse enjoindre à un ministre ou même au premier ministre de répondre aux questions.

Je remercie le député de Calgary-Sud-Est d'avoir soulevé la question, mais je ne peux que lui souhaiter bonne chance dans sa quête de la vérité, lui qui tend à être précis dans tout ce qu'il fait à la Chambre.

• (1515)

**M. Loyola Hearn:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Je veux vous donner avis que, dès que possible, je soulèverai la question de privilège en réaction aux observations faites aujourd'hui par le premier ministre. Je soutiens que le premier ministre a fourni de façon détournée des renseignements trompeurs à la Chambre. Dès que nous aurons eu la chance de consulter le hansard, je soulèverai la question de privilège.

**Le Président:** Le député de St. John's-Ouest possède une vaste expérience et connaît le Règlement de la Chambre. Il peut envoyer un avis écrit à la présidence, comme le prévoit le Règlement. Naturellement, la présidence sera ravie d'entendre l'intervention du député en temps opportun.

\* \* \*

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le Comité de modernisation va proposer de nouvelles règles concernant la question du jeudi afin qu'elle puisse être posée immédiatement après la période des questions. Nous pensons que c'était déjà comme ça, mais nous ferons en sorte que ça figure dans le Règlement.

Je me demande si le leader parlementaire du gouvernement pourrait nous dire à quoi nous pouvons nous attendre pour le reste de la semaine et pour la semaine prochaine. Nous avons remarqué lors de la réunion des leaders parlementaires que le projet de loi C-10A était de nouveau au programme. Je me demande s'il pourrait nous dire s'il invoquera la motion d'attribution de temps qui est déjà inscrite au *Feuilleton* le jour où le projet de loi sera remis au programme.

*Initiatives ministérielles*

**L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.):** Monsieur le Président, comme vous le savez, aucune motion d'attribution de temps n'est inscrite au programme. Toutefois, un avis a été donné, au cas où une telle motion serait nécessaire.

Cet après-midi et demain, le gouvernement a l'intention de poursuivre l'étude du projet de loi C-28, Loi d'exécution du budget. Je tiens à confirmer que nous avons l'intention d'aller de l'avant en dépit de la motion dilatoire présentée plus tôt aujourd'hui à la Chambre par l'opposition afin de bloquer le projet de loi.

Quand cette étape de l'étude du projet de loi sera terminée, nous passerons au projet de loi C-20, concernant la protection des enfants, soit demain si nous en avons fini avec le projet de loi d'exécution du budget ou, au cas contraire, lundi. Nous passerons ensuite au projet de loi C-23, concernant les délinquants sexuels.

Je propose ensuite que la Chambre entame l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-13, concernant les techniques de reproduction, qui a été adopté par la Chambre hier. Cela nous prendra une bonne partie de la semaine prochaine et, à ce moment-là, il y aura d'autres consultations.

Il y a eu des discussions entre les partis et il est convenu que la Chambre ne siègera pas vendredi prochain, le 4 avril. Je demande donc le consentement de la Chambre, conformément à ces consultations, pour proposer la motion suivante:

Que, lorsque la Chambre s'ajourne le 3 avril 2003, elle demeure ajournée jusqu'au lundi 7 avril 2003.

[Français]

**Le Président:** La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

[Traduction]

**Le Président:** Permettez-moi d'intervenir un instant pour dire au député de West Vancouver—Sunshine Coast, au sujet de son désir de modifier le Règlement pour qu'il puisse poser sa question en premier que, ayant reçu préavis d'un rappel au Règlement et d'un recours à la question de privilège, j'ai délibérément attendu afin de pouvoir bénéficier des conseils du député et, bien entendu, du leader parlementaire du gouvernement sur cette question, appréciant comme je le fais la grande sagesse qui vient de ces deux députés dans les affaires de ce genre.

---

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

### LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2003

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-28, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 18 février 2003, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité; ainsi que de l'amendement.

**M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ):** Monsieur le Président, je dirai tout d'abord que je partagerai mon temps avec mon collègue de Rosemont—Petite-Patrie.

Il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui sur le projet de loi qui met en oeuvre le budget 2003 pour que la population qui nous écoute comprenne bien les implications de ce budget.

Je vous entretiendrai, entre autres, de deux soucis plus importants pour le Bloc québécois. En premier lieu, il y a la fameuse taxe aérienne qui est toujours imposée aux passagers utilisant le transport aérien. Elle a été réduite de 12 \$ à 7 \$, ou de 24 \$ à 14 \$ pour ceux qui font des vols aller-retour. Cette taxe est quand même un syndrome très important de la façon dont le gouvernement décide de prendre en compte les problèmes que vit la société québécoise et canadienne.

Depuis le 11 septembre 2001, le transport aérien vit une grave crise. Il n'y a pas une semaine où on n'entend pas parler de problèmes de lignes régionales qui disparaissent, qui ont de la difficulté à se restructurer ou qui ont des problèmes financiers. On invoque aussi la question de la guerre. Par les temps qui courent, c'est Air Canada qui a des difficultés. Il y a toujours une bonne raison, mais il y a également toujours une bonne raison pour que le gouvernement du Parti libéral n'aide pas l'industrie du transport aérien.

Pire encore, depuis le 11 septembre, on a imposé une taxe sur le transport aérien. On est encore une fois allés piger chez les usagers, chez les Québécoises et Québécois, les Canadiens et les Canadiennes en leur imposant une taxe supplémentaire pour aider à payer pour la sécurité aérienne.

L'industrie avait informé le gouvernement des effets de cette taxe. La demande était simple. Elle disait: «Retirez la taxe sur le transport aérien car cela nous rend moins compétitif que d'autres types de transport. De plus, cela affecte grandement l'industrie.» Le gouvernement a décidé de la réduire, de se donner encore quelque temps pour, encore une fois, engranger des surplus. En effet, lorsque la demande de l'industrie est arrivée, il n'y a personne en cette Chambre qui pensait que le gouvernement n'était pas en situation de surplus budgétaires. Tout le monde était conscient que, encore une fois cette année, le gouvernement engrangerait des surplus pharamineux. Et l'an prochain, d'après les estimations du Bloc québécois, les surplus seront encore supérieurs à ceux de l'année dernière.

Ce n'est donc pas une question d'argent, c'est une question de volonté de ce gouvernement libéral d'aller chercher plus d'argent dans les poches des contribuables, entre autres, dans ce cas-ci, dans celles des utilisateurs du système aérien. Pour faire quoi? Pas pour réinjecter dans l'industrie aérienne, mais pour réinjecter dans le Fonds consolidé du gouvernement du Canada pour je ne sais quoi. Évidemment, les partis d'opposition ont dénoncé l'an dernier que des cadeaux avaient été faits aux petits amis du parti. Souvenez-vous du programme des commandites. C'est ça la réalité. On l'a modifié, on l'a adapté, on a annoncé un nouveau programme pour lequel on tarde encore à voir les résultats. On perçoit des sommes d'argent des contribuables du Québec et du Canada pour des fins autres que celles dont ces mêmes contribuables auraient besoin.

Dans le cas auquel je faisais allusion, l'industrie aérienne a grandement besoin de l'aide du gouvernement fédéral. Au contraire, dans ce budget 2003, on n'aide pas l'industrie aérienne. On a décidé de continuer à percevoir la taxe sur la sécurité. On l'a réduite, mais il reste que le transport aérien est le seul type de transport où une taxe spéciale est perçue pour la sécurité. Cela a été perçu parce qu'il y a eu des accidents d'avions et à cause des avions que nous avons vus le 11 septembre. Mais cela aurait pu être par n'importe quel autre moyen de transport.

### Initiatives ministérielles

Encore une fois, on a choisi d'appliquer cette taxe à une industrie. Qu'est-ce que cela a valu à cette industrie? Souvenez-vous de la faillite de Canada 3000. Cela a encore rebondi dans les journaux dernièrement. Des Québécoises, des Québécois, des Canadiens et des Canadiennes avaient acheté des billets d'avion. Ils n'ont pas été remboursés et ont perdu leur argent. Jamais ce gouvernement, dans ce dernier budget qui a été adopté, n'a décidé de décréter un fonds pour venir en aide aux hommes et aux femmes qui ont fait confiance au système aérien canadien et qui ont perdu de l'argent dans une faillite qui n'est pas due à une mauvaise gestion de l'entreprise. Elle est due à un événement arrivé dans un pays voisin et qui fut une catastrophe.

Le 11 septembre 2001 fut une catastrophe. La seule chose, c'est qu'une seule industrie en a subi les conséquences. Encore une fois, ce sont les usagers qui paient pour cela. Dans le cas de Canada 3000, ce sont les hommes et les femmes qui avaient fait des réservations de billets d'avion et qui avaient déjà payé à l'avance qui se sont vus pénaliser et qui ne se sont pas fait rembourser en totalité et qui ne le seront pas.

● (1520)

On a entendu des déclarations ministérielles stipulant qu'il faudrait peut-être songer à créer un système ou un fonds d'assurance. Mais cela ne réglera pas le problème des gens qui ont perdu de l'argent dans la faillite de Canada 3000. Le fonds n'est pas encore créé. S'il fallait qu'il arrive quoi que ce soit à d'autres compagnies aériennes, il n'y a toujours pas de fonds pour garantir aux usagers qu'il y aura remboursement des billets d'avion.

Ce n'est pas le budget qu'on vient d'adopter et dont on discute aujourd'hui qui réglera cette situation. On maintient une taxe aérienne, une taxe sur la sécurité qui a été réduite, c'est vrai, mais au sujet de laquelle l'industrie à l'unanimité avait demandé l'abolition dans le but d'aider à la relance de l'industrie.

Encore une fois, le gouvernement a fait la sourde oreille; il a décidé d'attendre. Combien d'autres entreprises vont mourir avant qu'il se décide vraiment à arrêter de pénaliser l'industrie du transport aérien? Quand on pénalise cette industrie, on pénalise le développement économique régional.

Finalement, ce ne sont pas les liaisons entre les grandes villes du Canada qui ont connu des problèmes de transport aérien, ce sont les régions du Canada et du Québec qui, évidemment, ont vu une réduction du transport parce que c'est moins rentable et que des compagnies disparaissent.

Donc, on essaie de garder les lignes qui sont rentables et le résultat, c'est qu'encore une fois, les régions sont mal desservies en matière de transport aérien.

**Mme Jocelyne Girard-Bujold:** Et cela coûte très cher.

**M. Mario Laframboise:** Et les coûts sont devenus nettement excessifs et pratiquement inabornables pour les usagers et les utilisateurs.

Tout le monde essaie de trouver des moyens de transport alternatifs, sauf que c'est quand même le moyen le plus rapide. Quand on est incapable de desservir une région en matière de service aérien, souvent les entreprises n'installent pas leur siège social dans cette région. En effet, aujourd'hui, les affaires exigent de la rapidité. C'est le «just in time»— excusez—le terme français est «juste à temps».

Ma collègue de Jonquière me laisse savoir qu'un aller-retour Bagotville-Ottawa coûte 948 \$. C'est ce qu'elle vient de déboursier. C'est seulement un aller-retour. Cela coûte plus cher de voyager

jusqu'à Bagotville que de voyager jusqu'en France, par les temps qui courent. C'est cela, la réalité.

Évidemment, elle est chanceuse, parce qu'elle bénéficie encore d'un service de transport aérien, mais à des coûts qui ne sont pratiquement plus abordables. Que fait-on? Les compagnies y vont moins souvent et attendent que l'avion s'emplisse. Après cela, qu'osent dire les entreprises—parce que je l'ai entendu de plusieurs entreprises aériennes—: «Bien oui, mais il n'y a pas de services, parce qu'il n'y a pas d'utilisateurs, il n'y a pas d'usagers.»

On en est rendu à charger des frais tellement importants que, justement, à cause de ces augmentations de frais, il y a moins d'usagers. Et la taxe, la fameuse taxe sur la sécurité, a été décriée non seulement par les transporteurs aériens, mais aussi par les associations touristiques de toutes les régions du Québec et du Canada.

Les gens se sont présentés en comité pour venir le dire au gouvernement. Encore une fois, le gouvernement fait la sourde oreille et décide de laisser l'entreprise aérienne encore à elle-même. Cela ne fait pas longtemps. Le budget est encore tout chaud. On est en train de discuter de ce budget. Et Air Canada nous annonce depuis quelques semaines une grande restructuration. Le ministre s'est levé en cette Chambre pour dire: «Il faut qu'Air Canada, pour pouvoir être plus rentable, aille négocier avec ses syndicats.»

Évidemment, ce seront les employés qui vont aider Air Canada. Ce n'est pas le gouvernement qui a décidé d'aider à restructurer Air Canada. Mais non! Ce n'est pas le gouvernement qui fera cela. Ce seront les employés qui, encore une fois, réduiront leur salaire pour essayer de relancer Air Canada. Finalement le ministre a dû avouer que si jamais la compagnie éprouvait des problèmes, il ne la laisserait pas tomber. Avant que cela tombe, il serait peut-être temps qu'il s'assoit avec eux pour pouvoir sauver l'industrie aérienne. C'est cela, la réalité. Sauf que ce n'est pas la réalité du gouvernement libéral.

Que fera le gouvernement libéral? Comme c'est arrivé à Canada 3000, il laissera mourir l'entreprise. Et après cela, il va voir ce qu'il peut faire avec l'industrie aérienne partout au Canada.

Encore une fois, cela se répète d'exemple en exemple, de budget en budget. Et le budget de 2003 est encore un bel exemple où on décide de ne pas aider l'industrie aérienne. Au contraire, on décide de continuer à siphonner cette industrie, à percevoir des redevances et à aller chercher de l'argent dans les poches des usagers, de celles et ceux qui pourraient aider l'industrie, mais qui, au contraire, voient les frais augmenter. Je le répète encore une fois: ma collègue de Jonquière doit payer 948 \$ pour un aller-retour Bagotville-Ottawa.

C'est une dure réalité parce que les gouvernements centraux devraient avoir comme objectif de se préoccuper des problèmes que vivent les communautés. Encore une fois, le transport aérien est un problème important que vivent toutes les régions du Québec et du Canada.

● (1525)

C'est un souci que se devrait d'avoir le gouvernement libéral mais qu'il n'a pas. Pourquoi? Parce qu'il trouve qu'il n'y a pas encore assez de misère dans cette industrie.

*Initiatives ministérielles*

En terminant, je dirai que les États-Unis ont décidé de réinjecter des sommes dans l'industrie aérienne, et surtout dans l'industrie aérienne régionale. C'est un choix qu'a fait le gouvernement américain. On peut décider de faire le contraire ici au Canada. Notre problème, c'est que l'étendue du territoire n'a pas été réduite depuis le 11 septembre 2001. Le territoire est toujours aussi vaste et les villes sont toujours aussi éloignées.

On aurait souhaité que cette taxe disparaisse. Encore une fois, on s'oppose à ce budget. Le Bloc québécois est solidaire des régions du Québec et est contre le budget qui arrache de l'argent à l'industrie aérienne.

• (1530)

**M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ):** Monsieur le Président, c'est avec une grande joie que je prends la parole aujourd'hui sur cette loi d'exécution du budget qui me permettra de donner mon avis, mon opinion, mon évaluation et mon analyse quant au budget qui a été présenté par ce gouvernement, particulièrement en matière d'environnement. Pendant les dix prochaines minutes, j'insisterai particulièrement sur ce dossier.

Le gouvernement a tenté de nous faire croire que ce budget avait été un budget environnemental, où la priorité qu'il avait mise de l'avant visait un profond réinvestissement en matière d'environnement dans le but de régler un certain nombre de problématiques liées aux problèmes environnementaux.

Qu'il s'agisse de la question des changements climatiques, de la contamination des terrains et des sites fédéraux, du réseau d'aqueduc ou de l'amélioration des parcs nationaux, le gouvernement a tenté de nous faire croire qu'il avait mis la priorité et l'accent sur l'environnement.

Je rappelle que ce budget n'a permis que de dégager trois milliards de dollars sur cinq ans pour les questions liées à l'environnement et au développement durable. Pour certains, ce montant est important et marque la volonté du gouvernement de s'engager dans un véritable réinvestissement en matière environnementale. Certains, du côté de la partie gouvernementale, pourront même prétendre que c'est un budget vert.

Mais il est important de mettre ces chiffres en comparaison, de relativiser ou de mettre en relation les engagements du gouvernement versus ce qui a été fait par le passé.

Dans ce budget, on a annoncé trois milliards de dollars sur cinq ans en matière d'environnement et de développement durable, alors que depuis 1997, c'est une somme de 2,3 milliards de dollars qui a été mise dans ce même poste budgétaire. Donc, sur cinq ans, ce n'est qu'un montant de 700 millions de dollars de plus consenti à la protection de l'environnement et au développement durable.

Ce sont donc 700 millions de dollars sur cinq ans, alors que le gouvernement nous arrive souvent avec de nouvelles mesures législatives qui viennent donner un cadre environnemental et des normes environnementales canadiennes à la protection de l'environnement.

Que ce soit la Loi sur les espèces menacées, la Loi canadienne sur la protection de l'environnement ou les modifications à la Loi sur l'évaluation environnementale canadienne, le gouvernement se donne de nouveaux moyens législatifs. Toutefois, il m'apparaît clair, à la lumière de ce budget, que les engagements financiers du gouvernement ne correspondent pas aux mesures législatives prises afin de justement donner les moyens aux fonctionnaires d'appliquer les lois.

On ne peut pas en venir, par exemple, à établir dans ce Parlement une Loi sur les espèces menacées si nous ne fournissons pas les moyens de les appliquer.

Donc, ce montant annoncé est relatif et c'est très peu par rapport aux enjeux environnementaux auxquels le Canada sera confronté et est actuellement confronté.

Simplement sur la question des changements climatiques, le gouvernement nous a annoncé deux milliards de dollars sur cinq ans afin de se donner les moyens d'atteindre l'objectif de Kyoto qui, rappelons-le, doit viser une réduction de 6 p. 100 des émissions de gaz à effet de serre entre 2008 et 2010 par rapport au niveau de 1990.

Deux milliards de dollars, c'est à peine 300 millions de dollars de plus que ce que le gouvernement avait annoncé depuis 1997. Ce sont 300 millions de dollars de plus pour atteindre l'objectif de Kyoto.

• (1535)

Comment pouvons-nous aujourd'hui prétendre qu'avec 300 millions de plus, on pourra atteindre les objectifs fixés sur la scène internationale par le Canada, alors que les annonces depuis 1997 n'ont pas permis de réduire les émissions de gaz à effet de serre au Canada, mais bien au contraire, de les augmenter? Un montant de 300 millions de dollars de plus par rapport à ce qui a été consenti en 1997, sur cinq ans, ce n'est que 60 millions de dollars de plus qui est annoncé.

Sur les deux milliards de dollars, 250 millions vont à Technologie du développement durable Canada, 50 millions à la Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère. On fait aussi des annonces sur une bonification d'incitatifs fiscaux pour les énergies renouvelables.

Finalement, et c'est important, il y a le financement d'autres mesures reliées aux changements climatiques. Ces mesures ciblées sont évaluées à 1,7 milliard de dollars, mais sur cinq ans seulement.

Ce qu'il faut retenir quant à ce montant de 1,7 milliard de dollars annoncé en vue de lutter contre les changements climatiques, c'est que le Québec demande d'en venir rapidement à une entente bilatérale avec le gouvernement fédéral pour être en mesure de lui donner les moyens financiers afin qu'il réduise ses émissions de gaz à effet de serre. Plutôt que d'en arriver à un programme national canadien visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, pourquoi ne donnerions-nous pas au Québec et aux autres provinces les moyens financiers afin de réaliser les plans d'action en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre?

Le Québec est une des rares provinces, avec le Manitoba, à s'être doté d'un plan d'action sur les changements climatiques. Nous savons qu'au Québec, 95 p. 100 de l'électricité est produite par la voie hydraulique, par des énergies renouvelables. Donc l'effort à faire se situe moins au niveau énergétique et au niveau industriel parce que les industries au Québec ont réussi à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Cependant, des efforts doivent être déployés dans le secteur du transport. C'est là que des efforts doivent être faits.

Si l'on compare à l'Ouest canadien, nos collègues de l'ouest ont vu leurs émissions sectorielles et industrielles augmenter de façon vertigineuse. On s'attend même à des augmentations de 200 et 300 p. 100 d'émissions dans des secteurs comme celui des sables bitumineux ou celui du pétrole.

Il nous faut un plan d'action québécois sur les changements climatiques, permettant au Québec d'atteindre son objectif de réduction sur la base des efforts efficaces et optimaux à atteindre par secteur. Ce n'est que le Québec qui peut déterminer quels seront ces efforts par un plan d'action.

*Initiatives ministérielles*

Un autre aspect est la question de la décontamination des sites fédéraux. Le gouvernement nous annonce 340 millions de dollars sur deux ans. C'est très peu.

Je rappellerai qu'environ à la même date, le 26 mars 2001, le Bloc québécois avait obtenu des documents en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, où on démontrait qu'il y avait au Québec un nombre considérable de sites contaminés de juridiction fédérale.

Il y en avait dans le comté de ma collègue de Jonquière; il y en avait aussi dans le comté de mon collègue de Charlesbourg—Jacques-Cartier. Il faut donner des moyens plus grands à la décontamination des sites contaminés. C'est un enjeu majeur. Il n'est pas vrai qu'avec l'annonce faite dans le récent budget, on pourra réussir à réduire le nombre de sites contaminés à moyen terme; il ne s'agit pas de parler de court terme, mais il faut être réalistes. Même dans un laps de temps très moyen, on ne réussira pas.

• (1540)

Je suis contre ce budget, justement parce qu'il ne donne pas les moyens d'atteindre les objectifs environnementaux et de développement durable que nous nous sommes donnés.

À cet égard, je félicite tous les collègues qui prendront la parole dans les prochaines minutes dans le cadre de ce budget.

**Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ):** Madame la Présidente, je vous remercie de me permettre de poser une question à mon collègue de Rosemont—Petite-Patrie que je félicite.

Je sais à quel point l'environnement est très important pour lui. Je pense que ce l'est pour nous également, parce que l'environnement, c'est ce que l'on doit laisser à nos futures générations et ce qu'on peut partager avec la génération actuelle.

Beaucoup de gens de mon comté sont très interpellés par l'accord bilatéral que le gouvernement canadien devrait avoir avec les provinces, surtout le Québec, au sujet de l'entente pour le Protocole de Kyoto.

Je sais, chez nous, que la compagnie Alcan aluminium a signé, il y a quelques mois, une entente avec le gouvernement du Québec à l'effet que d'ici les deux prochaines années, elle réduira ses émissions de gaz à effet de serre.

Suite à l'énoncé de mon collègue, j'aimerais savoir ce que le gouvernement devrait accepter dans cette entente bilatérale avec le Québec qui permettrait d'agir là où il le faut.

**M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ):** Madame la Présidente, ce que permettrait justement cet accord bilatéral entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral, c'est, d'une part, de donner des objectifs réalistes au Québec afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre. D'autre part, cela permettrait d'obtenir une entente bilatérale sur la base du financement, soit un financement équitable permettant au Québec de mettre en place des mesures conformes au plan d'action qu'il s'est donné.

Non seulement cette entente est fondamentale, mais elle est essentielle. C'est le principe d'équité. Je vous donne un seul exemple pour démontrer comment l'approche fédérale actuelle, qui est sectorielle et non pas territoriale comme nous le souhaitons, pourrait permettre de favoriser le principe du pollueur-payeur.

Avant les Fêtes, on apprenait que le ministre des Ressources naturelles s'était entendu avec l'industrie pétrolière afin de réduire leur pourcentage d'émissions de gaz à effet de serre. Après les Fêtes, on apprenait que le ministre, après s'être entendu avec l'industrie pétrolière, qui constitue la base économique de l'Ouest canadien, venait d'exempter l'industrie automobile, laquelle constitue la base économique de l'Ontario.

Pourtant, aujourd'hui encore, on refuse de s'entendre avec l'industrie manufacturière qui, elle, constitue la base économique du Québec. Par cette approche fédérale, on est en train d'isoler le Québec en s'entendant derrière des portes closes avec certains industriels sur la base du développement économique régional canadien. Cela est totalement inacceptable. C'est de mauvaise foi.

Il y a des industries au Québec, par exemple l'industrie manufacturière, qui ont réussi à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre parce qu'elles se sont dotées de plans et réalisaient des ententes bilatérales avec le gouvernement du Québec. Je pense entre autres à l'industrie forestière canadienne, qui a réduit de 18 à 14 p. 100 ses émissions de gaz à effet de serre.

Aujourd'hui, on viendrait dire à ces industries que les efforts qu'elles ont faits par le passé ne seraient pas pris en considération. D'un autre côté, on s'entend aujourd'hui avec l'industrie pétrolière qui a des prévisions d'évolution d'émissions considérables et on exempte l'industrie automobile de l'Ontario, qui est la base économique de l'Ontario. C'est totalement inacceptable.

À mon avis, c'est la démonstration flagrante de l'inéquité du fédéralisme canadien. Je le dis en toute honnêteté: c'est la démonstration de l'inefficacité et de l'inéquité du fédéralisme canadien qui, encore une fois, s'entend avec l'Ouest canadien sur la base d'un secteur économique fondamental, qui s'entend avec l'Ontario sur la base de l'industrie automobile, mais qui refuse même de s'entendre avec l'industrie manufacturière, laquelle constitue la base économique du Québec et a fait des efforts par le passé. C'est totalement inacceptable.

C'est une raison de plus pour les Québécois et les Québécoises de promouvoir la souveraineté. Je le dis parce que je le crois. On vient encore une fois, dans la dernière année, de me donner une raison supplémentaire pour être souverainiste, et je l'ai appris dans ce Parlement. Si on ne réussit pas à arriver à un rapport équitable avec le Québec, les Québécois comprendront que le principe du pollueur-payeur n'est pas respecté.

*Initiatives ministérielles*

● (1545)

[Traduction]

**M. John Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot, Lib.):** Madame la Présidente, l'actuel débat sur le budget me permet de faire des commentaires sur la conduite déplorable de l'Alliance canadienne qui accuse les libéraux d'antiaméricanisme, minant ainsi considérablement les relations commerciales que nous entretenons avec les États-Unis. Je souligne qu'à la page 191, le budget traite des efforts prévus par le gouvernement en vue d'améliorer nos relations commerciales avec les États-Unis. À mon avis, les accusations d'antiaméricanisme proférées de nombreuses reprises par l'Alliance canadienne à l'égard du gouvernement font tort au commerce. Elles ont justement les répercussions que l'Alliance devraient déplorer.

Au cours des deux derniers jours seulement, le chef de l'Alliance a opposé une campagne d'insultes aux libéraux et à l'attitude qu'ils ont adoptée envers les Américains. Les députés de l'Alliance a eu recours au langage suivant au cours des deux derniers jours seulement: remarques antiaméricaines, propos antiaméricains, propos antiaméricains, sectarisme antiaméricain, insultes verbales antiaméricaines, antiaméricanisme et attaques antiaméricaines. C'est le genre de termes que l'Alliance utilise à l'égard des libéraux, tout simplement à cause d'une remarque mal-à-propos entendue au cours d'une conférence de presse faite par un seul libéral sur 168. Une telle attitude cause de grands dommages parce qu'elle transmet un message qui ne correspond tout simplement pas à la réalité.

Le gouvernement, le Parlement et les libéraux ne sont pas antiaméricains. Nous appuyons tout simplement un gouvernement qui a décidé d'adopter une position de principe concernant l'attaque lancée contre l'Irak et qui a jugé que les intérêts du Canada et le respect de ses principes, si l'on peut dire, est mieux servi en s'abstenant de participer à une attaque lancée contre un autre pays sans l'aval des Nations Unies.

La question de l'antiaméricanisme est demeurée d'actualité en raison des attaques lancées par l'Alliance canadienne. Il y a eu toute une succession de reportages. Le *National Post* arbore d'énormes manchettes, et il est lu aux États-Unis. Cette façon d'agir soulève de l'hostilité et de la colère aux États-Unis et nuit à nos relations commerciales. Ceux-là mêmes qui soutiennent à la Chambre que nous devrions faire tout en notre pouvoir pour améliorer nos relations commerciales sont ceux qui y nuisent le plus. La réalité, c'est que nos cousins américains valent mieux que ce que pensent les députés de l'Alliance canadienne. Il va de soi qu'ils peuvent accepter que leur administration puisse faire l'objet de critiques en ce qui concerne la guerre contre l'Irak. Il va de soi qu'ils peuvent accepter cela. Les Américains eux-mêmes critiquent la position de l'administration américaine concernant l'Irak.

Madame la présidente, je vous informe que je partagerai mon temps de parole avec le député de Fredericton.

C'est déplorable, car je reçois dans ma circonscription beaucoup de lettres inamicales. C'est ainsi que cette question a été abordée dans les émissions-débats aux États-Unis. Les Canadiens qui franchissent la frontière sont confrontés à cette attitude inamicale aux États-Unis. Cela nuit terriblement à nos relations, alors que, en réalité, au niveau le plus élevé, soit celui de l'administration, je suis fermement convaincu qu'il n'y a pas vraiment un problème, le président des États-Unis étant convaincu que la guerre est justifiée sur le plan moral. Selon moi, c'est un homme de conviction. Nous pouvons respecter qu'il se soit lancé dans une entreprise que nous

jugeons dangereuse de ce côté-ci de la frontière, mais il a agi de la sorte pour des motifs qu'il juge très valables.

Nous ne nous entendons pas accord sur le principe, mais je suis convaincu que l'administration américaine, bien qu'elle soit déçue étant donné qu'elle aimerait bénéficier de l'autorité morale du Canada et qu'elle ne peut l'obtenir, respectera la position adoptée par un État souverain, le Canada. Elle agira ainsi devant le fait que la position adoptée est le reflet de 50 années au cours desquelles nous avons défendu le recours à la voie multilatérale et nous avons insisté sur le fait qu'un conflit ou une guerre ne devrait être amorcé que si un pays est attaqué par un autre ou si cela se déroule sous l'égide du Conseil de sécurité des Nations Unies.

● (1550)

Madame la Présidente, le tort est énorme du fait que, et je le rappelle à la Chambre, 80 p. 100 de nos exportations vont aux États-Unis. Ce n'est pas une peccadille. Il est extrêmement dangereux de créer un tel climat, de donner à entendre que nous nourrissons de l'animosité envers les Américains de ce côté-ci de la Chambre quand c'est absolument faux. De tels propos visent strictement des fins politiques. Les députés d'en face nous ont intérêt du Canada et ils devraient avoir honte. Chaque emploi perdu à cause des accusations d'antiaméricanisme proférées par l'Alliance canadienne devrait leur troubler la conscience.

C'est absolument déplorable. Une députée à eu un commentaire désobligeant envers les Américains lors d'une conférence de presse et on l'a entendu. Les deux autres commentaires les plus graves critiquaient le président. Madame la Présidente, au début de la semaine le *Los Angeles Times* a publié un article dans lequel Arthur Schlesinger Jr. critique le président des États-Unis. Si un éminent Américain peut critiquer le président des États-Unis pour ses tactiques en Irak, alors sûrement qu'un ou deux Canadiens peuvent en faire autant.

Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir eu l'occasion de prendre la parole parce que je crois que les Canadiens doivent savoir qu'en faisant preuve de mesquinerie politique, les députés de l'Alliance canadienne causent du tort au pays et ils devraient avoir honte. Ils ne comprennent même pas les Américains, qui sont beaucoup plus généreux qu'ils pensent.

[Français]

**Mme Jocelyne Girard-Bujold:** Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je suis fatiguée d'entendre le député du Parti libéral...

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** Je m'excuse, mais il ne s'agit pas d'un recours au Règlement. Il s'agit d'une question relative au débat.

**Mme Jocelyne Girard-Bujold:** Madame la Présidente, il faudrait qu'il revienne à la question à l'ordre du jour.

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** Je demande, s'il vous plaît, à la députée de Jonquière de s'asseoir. Il ne revient pas à la présidence de faire des commentaires sur le contenu des débats. Ce n'est pas la place pour le faire.

L'honorable député de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore a la parole concernant un recours au Règlement.

[Traduction]

**M. Peter Stoffer:** Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter de nouveau le projet de loi C-206, celui sur le congé pour soins prodigués par compassion, afin qu'il puisse faire l'objet d'un vote à la Chambre des communes pour être renvoyé à un comité.

*Initiatives ministérielles*

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** La Chambre a entendu la motion. Le député a-t-il le consentement unanime de la Chambre?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. John Bryden:** Madame la Présidente, je remercie la députée de Jonquière de son intervention parce que cette question me tient évidemment beaucoup à coeur et que je m'étais probablement laissé emporter; c'est toutefois inquiétant, car les attaques mesquines contre les libéraux ne tiennent pas compte des dommages collatéraux qu'elles occasionnent.

Je vis dans une circonscription située à proximité des États-Unis, et des gens de ma circonscription traversent la frontière. Les simples citoyens écoutent ces propos qui sont repris dans les émissions au Canada, puis retransmis dans l'État de New York ou du Dakota Nord et ailleurs aux États-Unis; or, les Américains ordinaires pensent que ces attaques traduisent réellement la position du gouvernement libéral au pouvoir, ce qui n'est absolument pas le cas. Il est tellement injuste de fonder tous ces propos sur l'antiaméricanisme sur une seule observation faite par un libéral lors d'une conférence de presse.

Les autres observations étaient peut-être des critiques du président, mais je pense que nos chers voisins américains peuvent formuler des critiques beaucoup plus sévères que celles qui ont été exprimées ici à l'endroit de leur président. Je signale aux Canadiens qui suivent le débat actuel et celui sur l'Irak que si nos relations commerciales subissent des préjudices, c'est principalement à cause de politiciens mesquins présents ici qui tentent de tirer un avantage politique d'une position de principe adoptée par notre gouvernement et notre pays au sujet de la situation en Irak afin de creuser un fossé entre deux peuples extraordinaires, le peuple américain et le peuple canadien. Je trouve cela lamentable.

Je pourrais en dire plus, madame la Présidente, mais je pense vraiment que nous devrions, à cet endroit, essayer de rester très calmes et respectueux les uns des autres. J'ai toutefois été extrêmement déçu du comportement de l'Alliance canadienne dans ce débat sur l'Irak. Cela n'a pas servi les intérêts de notre pays.

• (1555)

**M. Deepak Ohrai (Calgary-Est, Alliance canadienne):** Madame la Présidente, je n'ai jamais entendu un discours comme celui du député d'en face, qui essaie de défendre ce que son gouvernement a fait depuis le début de la guerre. Comme manipulation, on ne fait pas mieux. Le député essaie de mettre dans la bouche des députés de ce côté de la Chambre les paroles de ses collègues. Tenir deux discours, cela est typiquement libéral.

C'étaient les collègues du député qui se montraient antiaméricains, pas les députés de ce côté-ci. Cela a commencé avec l'attachée de presse du premier ministre, puis il y a eu les employés du Bureau du premier ministre qui ont dénigré un porte-parole légitime du Canada: le premier ministre de l'Alberta, Ralph Klein. Ils n'ont rien dit au sujet du ministre des Ressources naturelles. Ils dénigrent pourtant le premier ministre de l'Alberta.

Que les députés d'en face se le tiennent pour dit : s'ils pensent avoir la liberté de parole, le premier ministre de l'Alberta et d'autres Canadiens qui sont capables de se tenir debout ont la même liberté. Pour l'amour du ciel, le député ne devrait pas blâmer les députés de ce côté-ci alors que son gouvernement est responsable de la tension dans les relations entre les États-Unis et le Canada.

Pourquoi pense-t-il que le premier ministre de l'Alberta et d'autres Canadiens n'ont pas le droit de s'exprimer? Pourquoi ne rejette-t-il pas le blâme sur les députés de son côté de la Chambre?

**M. John Bryden:** Madame la Présidente, le député d'en face illustre justement ce que je veux dire. Il fait toute une histoire d'un petit incident sans importance, créant ainsi un climat de colère, d'hostilité et d'antiaméricanisme. Bien sûr que M. Klein peut dire ce qu'il veut. Personne ne l'en empêche. Il a toute une assemblée législative pour le faire. Il a sa propre tribune.

Toutefois, il est complètement ridicule de laisser entendre que la Chambre peut museler une autre assemblée législative d'une façon ou d'une autre, et le député devrait le savoir. Ce sont des propos creux de ce genre qui contribuent à faire passer le mauvais message aux Américains.

Le député d'en face devrait faire attention aux torts qu'il cause en s'exprimant comme il le fait, car il ne sert pas les intérêts des Canadiens ni certes ceux des Albertains.

**M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD):** Madame la Présidente, le whip de mon parti m'a demandé de venir à la Chambre débattre du budget. Je croyais que c'était ce que nous allions faire.

Je veux certes donner au moins au député libéral l'occasion de dire que, au plan économique, il ne fait aucun doute que la situation remonte bien avant les événements du 11 septembre. Les États-Unis sont un des pays les plus protectionnistes au monde avec les généreuses subventions qu'ils accordent à leurs agriculteurs, les problèmes du bois d'oeuvre et les querelles concernant les pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard. Les Américains ont commencé tout cela bien avant les événements du 11 septembre. Ce que redoutent la plupart des Canadiens, c'est qu'en refusant d'appuyer l'effort de guerre du président Bush, nous ayons aggravé les choses.

Nous nous sommes prononcés l'autre jour sur le projet de loi C-206, qui a pour objet de permettre à toute personne qui prend soin d'un enfant ou d'un proche en phase terminale de quitter son emploi tout en recevant des prestations d'assurance-emploi et en préservant sa sécurité d'emploi. C'est exactement la même chose que dans le cas d'un couple marié qui vient d'avoir un enfant. Ce couple a droit à des prestations de maternité pendant au plus un an. Nous avons un programme qui s'applique au début de la vie, mais nous n'en avons pas qui s'applique à la fin de la vie.

Nous avons prouvé à nouveau au gouvernement que, pour chaque dollar de prestations d'assurance-emploi, nous épargnerons 4 à 6 \$ en soins de santé. C'est pourquoi nous avons eu l'appui de personnes comme Gary Marr, le ministre albertain de la Santé, et de Canadiens de toute la région de l'Atlantique. Plus de 84 groupes de tout le Canada ont appuyé le projet de loi. Tout ce que je demandais, c'est qu'il soit renvoyé à un comité. Malheureusement, la moitié des députés de l'Alliance canadienne, le parti des valeurs familiales, et la moitié des libéraux ont rejeté cette demande pourtant très raisonnable.

Pourquoi la Chambre croit-elle que la majorité des députés ont rejeté la demande raisonnable visant à aider ceux qui dispensent des soins...

•(1600)

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** Le député de Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot a la parole.

**M. John Bryden:** Madame la Présidente, je remercie le député de son intervention. Il ne fait aucun doute que les milieux d'affaires canadiens craignent une réaction de la part des Américains dans nos relations commerciales, étant donné que nous ne nous sommes pas rangés à leur côté.

Toutefois, je tiens à préciser que nous n'accusons pas le président d'aller en guerre pour avoir du pétrole. Je ne laisserais jamais entendre que c'est le but de cette guerre. Le président va en guerre pour des raisons de morale plus nobles, même si je n'approuve pas sa façon de faire.

Cela dit, nous ne voudrions pas que les Canadiens aillent en guerre pour des raisons économiques, uniquement pour protéger nos emplois et notre activité commerciale. Nous envisagerions d'envoyer nos militaires à la guerre uniquement s'il y allait d'un grand principe. En l'occurrence, nous ne pouvons dire qu'un tel principe existe.

Je remercie le député de son intervention. Je regrette, mais je n'ai pas le temps voulu pour répondre au deuxième volet de sa question.

**L'hon. Andy Scott (Fredericton, Lib.):** Madame la Présidente, je suis persuadé que je ne serai pas en mesure de parler avec la même fougue que le député qui m'a précédé, mais je tiens néanmoins à dire quelques mots au sujet du budget. Ce processus budgétaire est un processus de planification qui nous permet d'engager un débat préalable, de recevoir le budget et d'y réagir en y répondant; cette réponse constitue le premier jour de la planification du budget suivant.

Je dois, d'abord et avant tout, dire que je suis très satisfait. Si je le dis, c'est que, après le discours du Trône, je me suis longuement consacré à établir des liens entre ce discours et ce qui, je le pensais, pouvait ou devait se produire en février, au dépôt du budget. J'ai trouvé dans le discours du Trône des programmes dont je souhaitais le financement et j'ai même cerné des éléments qui auraient dû s'y trouver dont j'espérais qu'ils apparaîtraient dans le budget. J'ai ainsi repéré les soins de santé, pour lesquels les fonds ont été considérablement augmentés pour amener un changement, le conseil de la santé, dont il est question aujourd'hui, et la garantie de la durabilité du système des soins de santé.

J'ai parlé de l'augmentation des fonds destinés aux handicapés, notamment le crédit d'impôt pour personnes handicapées. J'ai parlé du programme d'innovation et de l'augmentation des fonds consacrés aux organismes subventionnaires, des fonds destinés au Conseil de recherches en sciences humaines, des coûts indirects que le gouvernement assumera désormais en permanence, des questions autochtones, surtout en termes d'infrastructure et de possibilités d'avenir, du Protocole de Kyoto et d'autres questions environnementales, du programme national d'infrastructure, initiative qui était prévisible, des fonds pour le développement, de l'augmentation des crédits de la défense nationale, ainsi de suite. J'ai également dit que j'étais déçu de voir que la Société Radio-Canada n'avait pas été traitée comme il se doit dans le discours du Trône.

Ayant comparé tous ces éléments à ce qui nous est proposé dans le budget, je suis ravi de constater que l'on a considérablement augmenté les crédits de la santé. Je crois que c'est l'initiative à laquelle tenaient le plus les Canadiens. Pour ma part, j'ai organisé deux forums sur la santé à Fredericton, un avant et un après la présentation du rapport Romanow, mais avant que les premiers ministres provinciaux, territoriaux et fédéral ne se réunissent et j'en ai aussi tenu un autre à l'automne sur le budget lui-même. À chacun

### *Initiatives ministérielles*

de ces trois forums, les gens ont réclamé à peu près la même chose : une augmentation conséquente des fonds surtout pour les soins de santé primaires et les soins à domicile, pour payer le coût astronomique des médicaments et pour régler les problèmes de ressources humaines. Ils ont aussi réclamé une reddition de compte.

L'argent est là. Évidemment, nous pourrions en utiliser davantage, mais je ne pense pas qu'on puisse nier qu'il s'agit d'une hausse considérable dans le financement. L'organisation de la vérification de troisième niveau, si je peux utiliser ce terme, est importante, afin d'éviter que le gouvernement fédéral et les provinces ne discutent constamment pour savoir qui fait quoi et qui a le dernier mot. En toute franchise, les Canadiens en ont assez de ces histoires.

La deuxième question que j'ai abordée, et qui me tient à coeur, porte sur les personnes handicapées. J'ai été ravi de voir que le gouvernement a prévu 80 millions de dollars au titre du crédit d'impôt pour personnes handicapées et l'établissement d'un groupe consultatif de Canadiens préoccupés. Je me suis également réjoui de la prestation nationale pour enfants handicapés consentie aux familles à faible et à moyen revenu.

J'ai aussi apprécié la modification apportée au programme d'assurance-emploi pour permettre aux gens de s'occuper, entre autres, de leurs enfants handicapés. Néanmoins, j'aimerais que le crédit d'impôt pour personnes handicapées soit remboursable. C'est vital parce que les personnes qui ont été exclues du programme maintenant sont celles qui peuvent le moins se permettre une telle exclusion.

J'accueille favorablement la motion du député de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore. Aucun refus n'a été exprimé de ce côté-ci.

Au chapitre de l'innovation, j'ai été impressionné par le nouveau financement de 1,7 milliard de dollars sur trois ans. Je vis à Fredericton, dans une collectivité axée sur le savoir, où se trouve une université spécialisée dans la technologie de l'information et où un formidable conseil municipal fait un excellent travail dans l'intérêt des citoyens.

Certains postes du budget ont particulièrement retenu notre attention, notamment la hausse du financement consenti à Génome Canada. Le centre de recherche de Fredericton sur la pomme de terre réalise, à Halifax et à Fredericton, des recherches qui représentent jusqu'à 12 millions de dollars. Les 225 millions de dollars prévus par année pour les coûts indirects de la recherche s'avèrent très importants pour les petites universités du Canada atlantique et pour celles du reste du Canada parce que la formule utilisée pour calculer la subvention aux universités est basée sur une échelle progressive. Par conséquent, plus l'université est petite, plus le pourcentage des coûts indirects couverts est grand. C'est une fort bonne nouvelle pour le Canada atlantique. J'entends déjà mon ami de Musquodoboit se réjouir.

•(1605)

De plus, 60 p. 100 des bourses d'étudiants de troisième cycle iraient au CRSH qui, je le répète, contribue de façon importante à la recherche en sciences sociales au Canada. L'avantage secondaire de la division du TCSPS, c'est qu'il nous donnerait la possibilité d'envisager sérieusement l'adoption d'une loi sur l'enseignement postsecondaire, comme la Loi canadienne sur la santé, qui instituerait une vision nationale pour l'enseignement postsecondaire et un transfert approprié de fonds aux universités.

*Initiatives ministérielles*

J'avais également demandé une augmentation des dépenses pour le ministère de la Défense nationale et je fais bon accueil aux 270 millions de dollars mis de côté pour l'opération Apollo. Une base militaire importante se trouve dans ma circonscription et j'ai constamment l'occasion de rencontrer les familles du personnel militaire. Je fais bon accueil à l'examen de la politique étrangère en matière de défense, mais je crois qu'il aurait fallu immédiatement injecter des fonds pour reconnaître l'engagement des militaires qui se chargent du maintien de la paix, qui est devenu synonyme du Canada et dont nous pouvons tirer fierté.

Le budget prévoit également la diminution du nombre d'enfants vivant dans la pauvreté, de nouvelles dépenses pour les collectivités autochtones en fait d'infrastructure, d'aqueducs et de développement économique, sans compter l'initiative relative au changement climatique.

Je tiens à faire mention du taux d'accumulation des prestations de retraite des pompiers. Mon collègue de l'Ontario, dont j'ai oublié le nom de la circonscription, s'est battu pour l'obtenir. Je dois dire que je suis heureux de voir que la pension de retraite des pompiers de Fredericton a été améliorée.

La suppression du plafond des paiements de péréquation est extrêmement importante pour le Canada atlantique.

Je reste malgré tout déçu par la perplexité qui se manifeste face à l'investissement dans la SRC. Comme je l'ai dit au moment du débat sur le discours du Trône, nous avons besoin de ces institutions en tant que pays pour garantir notre unité et la SRC y contribue de façon importante.

Notre pays ne peut revendiquer une certaine prospérité, alors qu'il devrait à juste titre pouvoir le faire, tant qu'il n'y aura pas de partage dans ce domaine. Je pense aux autochtones, aux handicapés ainsi qu'aux régions du Canada qui ne profitent pas de cette prospérité. J'espère que dans le prochain budget, nous reconnaitrons que le Canada ne peut réaliser son plein potentiel que si toutes les régions du pays le peuvent également.

• (1610)

[Français]

**M. Marcel Gagnon (Champlain, BQ):** Madame la Présidente, je veux remercier le député de Fredericton qui vient de prendre la parole. Lui, il a parlé du budget. C'est quelque chose d'assez intéressant. Il a mentionné que pour lui, le budget avait des préoccupations sur la santé, l'entente de Kyoto, la défense et la pauvreté.

J'ai une question à lui poser car, à mon avis, il y a un oubli incroyable dans ce budget. Au cours de la dernière année, je suis un de ceux qui ont fait une tournée au Québec pour parler entre autres du supplément de revenu garanti. Des milliers de personnes âgées, pauvres et vulnérables avaient été oubliées par le gouvernement en ce qui a trait au supplément de revenu garanti.

C'est tellement vrai que le travail des députés du Bloc et également d'autres personnes a fait en sorte que lors de la tournée qui a eu lieu, on a trouvé, seulement au Québec, au-delà de 20 000 personnes âgées qui obtiennent maintenant un supplément de revenu garanti, un supplément auquel elles avaient droit précédemment mais qu'elles ne touchaient pas. La ministre, et je dois lui rendre hommage, a amélioré la situation en donnant plus d'information et en la rendant plus accessible.

Il y a toutefois une chose qu'il faut mentionner. Je ne dis pas que toutes les personnes âgées sont pauvres, mais on vient maintenant d'admettre que depuis au moins huit ans, on a privé de l'essentiel les

personnes âgées les plus démunies. On les a privées d'argent, d'un minimum essentiel, d'un minimum vital.

Il me semble que dans ce budget, quand on parle de la pauvreté, on aurait pu retrouver des sommes dont le gouvernement se sert actuellement et, par souci d'honnêteté, remettre de l'argent aux personnes âgées. C'est de l'argent qui leur a été enlevé immoralement ou dont on les a privées immoralement.

Je voudrais demander au député de Fredericton si il ne serait pas d'accord avec moi sur le fait que ce budget aurait dû inclure des mesures et des efforts pour rembourser les sommes que l'on doit aux personnes âgées.

[Traduction]

**L'hon. Andy Scott:** Madame la Présidente, je remercie le député du Bloc de sa question. Je suis certainement d'accord avec lui pour dire qu'il faut exhorter le gouvernement à accroître le supplément de revenu garanti destiné aux personnes âgées. Ce programme s'adresse à un groupe en particulier et il revêt une importance capitale.

Le fait est que bien des gens qui y sont admissibles ne l'ont jamais demandé. Quand cela a été porté à mon attention, j'ai amorcé de vastes consultations dans ma circonscription. J'ai participé à deux ou trois émissions de télévision et je me suis servi de ma dispense d'affranchissement pour attirer l'attention des gens sur cette question. J'estime que le gouvernement doit faire ce qu'il peut en plus de tout ce qui a été déjà fait. Si nous estimons ne pas en avoir fait assez dans le passé, je crois qu'une indemnisation s'impose.

Je voudrais profiter de l'occasion—parce que cet endroit ne cessera jamais de m'étonner en ce qu'on réussit toujours à y attirer mon attention sur des réponses à des questions non résolues—pour révéler à la Chambre l'identité du député qui a fait du si bon travail en ce qui concerne les pompiers. Il s'agit du député de Dufferin—Peel—Wellington—Grey.

• (1615)

**M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NDP):** Madame la Présidente, parfois, on se demande comment des députés peuvent se faire réélire d'une fois à l'autre. Nous avons l'excellent député de Fredericton qui a l'un des plus beaux Picasso du Canada au merveilleux musée des beaux-arts à Fredericton.

J'ai trois questions à poser. D'abord, il y a beaucoup de militaires dans ma circonscription aussi, comme le député le sait, et il a parlé de la base de Gagetown, dans sa circonscription. Il y a quelques années, il s'est battu énergiquement pour empêcher la diversification des modes de prestation des services dans sa circonscription, contrairement à ce qui est arrivé à Goose Bay. Croit-il que le financement est suffisant pour les militaires, notamment après l'annonce faite récemment au sujet de l'envoi de près d'un millier de soldats en Afghanistan?

Il y a également la Garde côtière. Le député vient du Canada atlantique et il sait à quel point elle est utile. Celle-ci n'a pas obtenu autant d'argent que nous l'avions espéré. En fait, le Budget des dépenses supplémentaires montre que le financement de la Garde côtière a diminué.

Ma troisième question s'énonce comme suit: peut-il expliquer pourquoi la moitié de son parti, non pas lui personnellement parce qu'il a appuyé le projet de loi, mais la moitié de son parti et la moitié de l'opposition officielle ont voté contre le projet de loi C-206, l'une des meilleures mesures législatives jamais présentée au Parlement?

*Initiatives ministérielles*

**L'hon. Andy Scott:** Madame la Présidente, en ce qui concerne la Défense nationale, le député a raison. De toute évidence, les circonstances actuelles décuplent les besoins. Toutefois, je ne peux parler d'autorité pour ce qui est de la Garde côtière. Fredericton est assez éloigné de l'eau. Je ne comprends pas pourquoi la moitié de mes collègues n'ont pas appuyé le député, tout comme je ne comprends pas pourquoi la moitié de ses propres collègues l'ont appuyé.

**M. Deepak Obhrai (Calgary-Est, Alliance canadienne):** Madame la Présidente, je suis heureux d'intervenir aujourd'hui pour parler du projet de loi d'exécution du budget. Avant d'aborder le budget toutefois, j'aimerais attirer l'attention de la Chambre, de la population canadienne et du solliciteur général sur un événement extrêmement important qui s'est produit hier.

Hier soir, j'achetais quelques articles dans une épicerie. Je déambulais dans une allée lorsque j'ai croisé un homme, que je ne peux certes pas qualifier de gentilhomme. Tout en marchant, il m'a regardé et m'a dit «Toi le maudit Mohammed de» quelque chose. Il s'est éloigné en continuant à marmonner. Pendant une seconde, j'ai été interloqué. Je me suis retourné puis je me suis adressé à lui en disant «Qu'avez-vous dit? M'avez-vous insulté? Avez-vous fait des commentaires racistes?» Il a été un peu surpris de voir que je l'interpellais et que je voulais lui parler. Je lui ai alors fait remarquer que ce genre de comportement était inacceptable. Il a essayé de me dire qu'il n'avait pas prononcé ces paroles, mais les mots qu'il a balbutiés ensuite furent «11 septembre». Je lui ai demandé ce qu'il essayait de me dire.

Vu la guerre en Irak, les tensions et l'opposition qu'elle suscite, de tels propos sont inacceptables.

J'invite les personnes appartenant aux minorités visibles et d'autres qui sont la cible de ce genre de remarques racistes à ne pas faire la sourde oreille et à demander à ces personnes de répéter leurs remarques racistes et à leur dire qu'il existe des lois contre les crimes haineux au Canada. Chaque Canadien, peu importe sa race, sa religion ou ses croyances, a le droit d'être traité avec respect et dignité. Il faut dire à ces gens, plus particulièrement dans le contexte actuel, que leur propos racistes sont inacceptables au Canada. J'espère, en fait j'en suis certain, que chaque député à la Chambre transmettra le message que c'est inacceptable.

Je reviens à mon intervention sur le budget. Le ministre des Finances a parlé de la prospérité du Canada et du chemin tracé pour le Canada. Si je me souviens bien, il a parlé de l'excellence du budget en disant qu'il allait mettre le Canada sur la voie de la prospérité.

Mon collègue d'en face qui a pris la parole il y a cinq ou dix minutes a parlé de la tension qui existe maintenant dans nos relations avec notre plus important partenaire commercial. Il cherchait à jeter le blâme sur ce côté-ci de la Chambre, mais il commence à s'inquiéter parce que sa circonscription est située à proximité des États-Unis.

Il y a lieu de s'inquiéter de la tension qui existe, comme il l'a dit, mais jeter le blâme sur ce côté-ci de la Chambre ne peut être que le fait de quelqu'un qui joue à l'autruche. Je ne comprends pas pourquoi il n'a pas adressé ce discours à ses propres députés en les enjoignant d'éviter de faire ce genre de remarques.

Les dirigeants du milieu des affaires et d'autres dirigeants politiques au pays sonnent l'alarme. D'accord. Je souscris à l'argument que d'aucuns appuieront la guerre et que d'autres s'y opposeront. Je l'accepte. C'est ça la démocratie. Chacun à le droit d'agir de porter un jugement selon sa conscience.

● (1620)

C'est vraiment mal d'injurier quelqu'un pour ça, de le traiter de tous les noms, de s'abaisser au niveau des insultes personnelles. Ce n'est pas une dispute. On perd la partie quand on se livre à des insultes personnelles. Si on a quelque chose à dire contre une cause, on n'a qu'à se lever et à le dire, mais quand on en vient à lancer des insultes, on est perdant.

Si on veut que les autres respectent nos arguments, on doit apprendre à respecter les leurs. On peut ne pas s'entendre, on peut avoir un point de vue différent, mais on doit apprendre à respecter les arguments des autres si on veut qu'ils écoutent les nôtres. En ce qui me concerne, je pense que certains membres du parti au pouvoir ont perdu la tête.

Aujourd'hui, deux témoins ont comparu devant le Comité des affaires étrangères. L'un venait de l'Université Carleton et l'autre du CRDI. Le comité a entrepris une étude des affaires étrangères à la demande du ministre des Affaires étrangères. Ces deux témoins ont décrit les dangers posés par ce qui est en train d'arriver à notre relation avec notre principal partenaire commercial, ainsi que les conséquences financières que cela aura pour le Canada.

Le budget présenté par le ministre des Finances devrait être jeté par la fenêtre car il n'a aucune pertinence. Ce qu'il a projeté n'arrivera pas. Notre économie est liée à plus de 40 p. 100 au commerce international et plus de 80 p. 100 de ces échanges se font avec un seul pays. Ce n'est pas le gouvernement, mais les entreprises canadiennes qui ont décidé avec qui elles commerceraient. Elles ont décidé de commercer avec les États-Unis.

Étant donné ces chiffres, les facteurs extérieurs jouent un rôle important, que nous le voulions ou non. Notre économie est liée à celle des États-Unis. Les exportations représentent plus de 40 p. 100 de notre PIB. Naturellement, les influences extérieures ont un effet important sur notre niveau de vie. C'est quelque chose que les députés d'en face doivent comprendre. Il faut qu'ils comprennent que s'ils enveniment ce genre de relation, notre prospérité s'en ressentira.

Les provinces riches que sont l'Alberta et l'Ontario brandissent déjà des drapeaux. Il ne s'agit pas de savoir si on est pour ou contre la guerre. Il s'agit de savoir si nous les insultons en n'étant pas de leur bord. Ne pourrions-nous pas leur donner un coup de main? Telle est la question et le gouvernement n'y a pas répondu.

*Initiatives ministérielles*

J'ignore de quoi ces députés ont peur. Le premier ministre est en politique depuis 40 ans et notre commerce est lié aux États-Unis depuis fort longtemps. Le premier ministre devrait le savoir, lui qui a occupé tant de postes au Cabinet. Il est très bien de déclarer que nous sommes indépendants, car nous le sommes. C'est pourquoi la Chambre existe, et c'est pourquoi nous y prenons la parole. Avoir de bonnes relations très étroites avec nos amis ne nous empêche pas d'être indépendants.

Chaque fois qu'il est question de problèmes avec nos amis des États-Unis ou d'autres alliés, nous parlons de notre souveraineté. Le Royaume-Uni est souverain, tout comme l'Espagne. Pourquoi faut-il que ce soit ici, au Canada, que nous perdions des relations commerciales? La Grande-Bretagne n'a pas de relations commerciales très importantes avec les États-Unis, et l'Espagne non plus. Nous devons prendre une décision d'intérêt stratégique pour le Canada.

• (1625)

Le budget est désormais dépassé. Il y aura des tensions et il faudra le jeter par-dessus bord. C'est peut-être un bon budget, d'après le ministre des Pêches et des Océans, mais je peux lui dire qu'avec ce qui se passe ailleurs, il va passer par-dessus bord. C'est simplement un bon budget qui restera lettre morte et nous sommes là à nous demander si c'est un bon budget. Nous ne sommes pas d'accord, mais il restera lettre morte. Il comporte des lacunes graves et passe à côté des problèmes.

Bien entendu, le député libéral prétend que les Américains forment un grand peuple, qu'ils comprendront nos enfantillages et qu'ils nous pardonneront. Il ne s'agit pas de pardonner à qui que ce soit. Le Canada doit se soucier de ses propres intérêts stratégiques.

Nous faisons du commerce. Nous avons notre Équipe Canada. Le premier ministre se promène partout au monde avec les dix premiers ministres provinciaux pour tenter de vendre les produits canadiens. Nous savons que notre prospérité dépend des exportations pour plus de 40 p. 100 du PIB. C'est un chiffre assez impressionnant. Nous avons besoin de cela. Nous avons dépensé de l'argent pour les services sociaux et les soins de santé, dont nous sommes très fiers au pays, et à juste titre, parce que nos dépenses sont très faibles dans le domaine de la défense. Nous comptons sur quelqu'un d'autre pour assurer notre défense.

Il est important que nous analysions nos intérêts stratégiques et que nous agissions en conséquence. Nous ne devons pas nous laisser envahir par les émotions et insister pour faire valoir notre souveraineté, créant en même temps une situation pour laquelle nous pourrions avoir à nous repentir pendant de très nombreuses années.

J'espère que le premier ministre ne nous laissera pas un héritage qui laissera les Canadiens de plusieurs générations à venir aux prises avec des impôts plus élevés, un taux de chômage supérieur et un niveau de vie inférieur. J'espère que ce n'est pas là l'héritage que le premier ministre nous laissera en raison d'événements qui surviennent à l'extérieur du pays. Je ne sais même pas pourquoi nous mettons notre propre avenir en danger pour un dictateur qui n'a jamais accordé de droits démocratiques à son propre peuple. Je n'arrive vraiment pas à comprendre.

Le gouvernement a annoncé hier qu'il verserait 100 millions de dollars dans un fonds d'aide à l'Irak. Nous devons venir en aide à l'Irak. Il est important que nous venions en aide au peuple irakien, parce que, comme nous l'avons vu à la télévision, ces gens sont durement touchés. Des bombes sont lancées en grand nombre sur le pays. Des innocents meurent. Des soldats de la coalition et des soldats irakiens meurent à cause d'un dictateur. Le Conseil de

sécurité a unanimement adopté une résolution soulignant qu'il devait respecter la demande de désarmement, ce qu'il n'a pas fait.

Il est évident que les 100 millions de dollars fournis par le gouvernement du Canada sont extrêmement bien reçus. La seule chose qui nous préoccupe cependant c'est de savoir si ces fonds seront utilisés à bon escient. Nous ne sommes pas présents sur les lieux et nous devons nous fier à d'autres pour en faire la distribution. Pouvons-nous être certains que cela sera efficace? Nous avons fourni de l'argent, mais nous ne sommes pas sur place. C'est comme donner en gardant ses distances.

Dans le budget, le premier ministre s'est engagé à augmenter l'aide étrangère de 8 p. 100 sur une période de dix ans. Cet engagement portera le budget de l'aide étrangère à quelque 4,6 milliards de dollars en 2010. Là encore, l'ironie est que le premier ministre ne sera plus au pouvoir en 2010. Je ne comprends pas comment l'aide étrangère peut-être augmentée jusqu'en 2010, alors que le premier ministre est sur le point de quitter sa fonction. Il ne sera plus premier ministre en février l'an prochain. Cela dépasse l'entendement. J'ai parlé à certains de mes collègues libéraux, et ils s'attendent à devoir céder aux pressions. Les chiffres fournis ne lieront pas le gouvernement, mais on les fournit pour donner aux Canadiens l'impression que le gouvernement agit.

• (1630)

Parlons d'action. Parlons des dollars réels qui sont dépensés maintenant. Parlons du budget actuel de l'ACDI. Oublions les dix prochaines années.

L'ACDI doit repenser ses dépenses en fonction des priorités. Hier le Sous-comité des droits de la personne a entendu le témoignage du haut-commissaire canadien au Zimbabwe et a discuté du dictateur de ce pays, qui n'a aucun respect pour ses propres citoyens. Notre haut-commissaire a brossé un tableau extrêmement sombre de la situation dans ce pays. Pourtant, de l'autre côté, il y avait des fonctionnaires de l'ACDI qui parlaient d'aide.

Je comprends que les Zimbabwéens ne sont pas responsables des actes de leur dirigeant. Il y a des ONG là-bas. Nous devons envoyer un message. Je presse les hauts fonctionnaires de l'ACDI de quitter le Zimbabwe et de ne donner aucune légitimité à ce gouvernement. Il est temps de quitter ce pays. Les ONG continueront de fournir des secours humanitaires. Un message clair doit être lancé.

Nous sommes aujourd'hui en guerre avec l'Irak parce que nous voulons faire entendre raison à un dictateur. C'est la raison pour laquelle les forces de la coalition sont intervenues dans ce pays. Pourquoi, alors, refusons-nous de réserver le même traitement au dictateur qui dirige le Zimbabwe? Je ne dis pas qu'il faut envahir ce pays, ni qu'il faut l'attaquer. Nous devons tout simplement faire savoir à Mugabe que nous n'allons pas légitimer son régime par notre présence dans son pays, et rappeler nos représentants officiels.

Est-ce que cela signifiera la fin de l'aide humanitaire? Non. Nous devons parfois laisser la responsabilité à d'autres. Selon toute apparence, ce n'est pas ce que l'on fait. On dit vouloir priver les dirigeants du régime du droit de voyager. Qui s'en soucie? Si on retire à Mugabe le droit de voyager, ce ne sera pas la mer à boire. On verra bientôt dans le *Globe and Mail* une photo de lui prise en France, où le président de la république lui déroule le tapis rouge. L'aurons-nous empêché de voyager? Quelle sorte de jeux joue-t-on avec les pauvres habitants de ce pays?

*Initiatives ministérielles*

En conclusion, le budget qu'on nous a présenté n'existe que sur papier. Il est dépassé par les événements. J'espère que le gouvernement se rendra compte du tort qu'il cause. Il pourrait devoir très bientôt présenter un nouveau budget, et il est à espérer que le premier ministre sera déjà parti à ce moment-là.

\* \* \*

• (1635)

**MESSAGE DU SÉNAT**

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a transmis un message pour l'informer qu'il a adopté certains projets de loi.

**LA SANCTION ROYALE**

[Français]

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** À l'ordre, s'il vous plaît. J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Résidence du Gouverneur général  
Ottawa

Le 27 mars 2003

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Louise Arbour, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui, le 27 mars 2003 à 17 heures, afin de donner la sanction royale à plusieurs projets de loi.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le secrétaire du Gouverneur général,  
Barbara Uteck

**INITIATIVES MINISTÉRIELLES**

[Traduction]

**LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2003**

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-28, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 18 février 2003, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, ainsi que de l'amendement.

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** Avant que nous ne reprenions le débat, en conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre la question qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: le député de Saskatoon—Humboldt, La fonction publique.

**M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.):** Madame la Présidente, j'ai écouté le député et je dois avouer que, bien qu'il ait soulevé des questions très importantes au sujet des affaires étrangères, je comprends pourquoi il n'a pas consacré beaucoup de temps au budget. Il ne voulait pas parler du fait que la dette est passée de 71,5 p. 100, il y a cinq ans et demi, à 44,5 p. 100. Il ne voulait pas parler de cinq excédents ou plus d'affilée. Il ne voulait pas parler d'une croissance économique de 3,2 p. 100 cette année et d'une croissance de 3,5 p. 100 prévue pour l'année prochaine, ou du fait que nous avons injecté 34,8 milliards de dollars sur cinq ans dans le cadre d'un accord sur la santé conclu avec les provinces, ou que les réductions d'impôt de 100 milliards de dollars sur cinq ans sont toujours en vigueur.

De toute évidence, la situation financière du Canada fait en sorte qu'il est le seul pays du G-7 à rembourser sa dette nationale. Alors que notre dette diminue, celle du Japon, par exemple, représente 130 p. 100 de son PIB. Je comprends donc pourquoi, étant donné toutes ces bonnes nouvelles, le député n'a pas voulu parler trop longuement du budget.

Le fait est que le budget se répercute sur la vie de tous les Canadiens, sur les villes, sur les familles. À mon avis, c'est ce qui est important.

Le député parle de notre engagement. Au plan international, celui-ci est de 2,2 milliards de dollars sur 26 mois pour que les forces armées canadiennes aident nos alliés américains, en Afghanistan, dans la guerre contre le terrorisme international.

Le fait est que le gouvernement n'a de leçon à recevoir de personne en matière de gestion saine et prudente. Le fait est, je le répète, que le ministre a réglé dans le budget un certain nombre de problèmes de transparence et de responsabilité, notamment. C'est ce que veulent les Canadiens.

Si l'on veut débattre de la politique étrangère, je propose qu'on le fasse une autre fois. Je voudrais certes discuter de cela en particulier, et je suis d'accord avec le député pour ce qui concerne M. Mugabe, du Zimbabwe, et Kim Jong-Il, de la Corée du Nord. Tous les pays cherchent à défendre leur intérêt, et je dois dire ici au député que toute politique visant à autoriser quelque État que ce soit à destituer le chef d'un autre État doit, à mon avis, être débattue à la Chambre.

Maintenant que nous avons soigneusement exposé au député l'excellent travail en cours et les points forts du budget, je compte sur lui pour appuyer ce budget qui aide sa collectivité et toutes les autres collectivités du Canada. Je voudrais savoir ce qu'il en pense.

• (1640)

**M. Deepak Obhrai:** Madame la Présidente, je rappelle au secrétaire parlementaire qu'il lui a fallu beaucoup de temps pour diffuser la propagande de son gouvernement et que c'était de la très bonne propagande. Je suis en mesure de réfuter chacun des arguments de cette propagande, chacun des bons éléments dont se targue le gouvernement. Nous pouvons lui rétorquer en lui demandant combien de fois il a augmenté les crédits budgétaires. Les dépenses ont augmenté de 22 p. 100. Mais le député n'en parle pas.

Il soutient que des réductions d'impôt ont été opérées. De quelles réductions parle-t-il? Posons la question aux Canadiens. C'est pourtant lui qui a refusé de réduire les cotisations de l'assurance-emploi. Son gouvernement s'enrichit au détriment des travailleurs canadiens. Prenons le Régime de pensions du Canada. C'est bien son gouvernement qui a augmenté les cotisations à ce régime.

Le député n'a pas parlé de la question que j'ai relevée dans mon intervention. Si ses collègues persistent à saboter nos relations avec notre plus grand partenaire commercial, alors son budget ne créera pas de richesses. Le gouvernement ne sera pas en mesure de mettre en oeuvre toutes les initiatives dont il a parlé, car il sera aux prises avec une crise de taille.

*Initiatives ministérielles*

Il est temps que le premier ministre et ses sbires, qui râlent, comprennent qu'il n'est pas juste que d'autres compromettent notre prospérité. Autrement, il ne pourra pas se vanter des mesures que son gouvernement essaie de prendre aujourd'hui.

[Français]

**M. Marcel Gagnon (Champlain, BQ):** Madame la Présidente, le secrétaire parlementaire, dans un reproche amical à l'intervenant précédent, disait qu'il avait oublié de parler de différentes choses dans ce budget. Il avait oublié de parler, entre autres, de la remise de la dette qui avait baissé de 7 p. 100, disait-on.

Cependant, je pourrais ajouter que le député a oublié de parler dans son discours de là où l'on a pris de l'argent pour rembourser la dette nationale. En effet, il a oublié de dire que quelque 40 milliards de dollars proviennent de la caisse de l'assurance-emploi. Cet argent n'appartenait pas au gouvernement mais aux travailleurs, entre autres, ceux de l'industrie forestière de chez nous, laquelle est aux prises avec un système faisant en sorte que les usines ferment à cause de la négligence du gouvernement et de l'entente avec les Américains.

Il a aussi oublié de dire que, eu égard à l'argent dont on s'est approprié pour rembourser la dette, au-delà de trois milliards de dollars appartiennent aux personnes âgées qui sont parmi les personnes les plus démunies de la société, soit celles qui avaient droit au Supplément de revenu garanti dont le gouvernement les a privés depuis huit ans. En effet, trois milliards de dollars remboursent la dette de l'État et proviennent non pas des plus riches de la société, mais des plus pauvres de la société; c'est de l'argent qui leur est dû.

Je voudrais que le député qui avait droit de parole puisse répondre à mes questions. Lui serait-il possible d'élaborer entre autres sur ces deux sujets?

[Traduction]

**M. Deepak Obhrai:** Madame la Présidente, je remercie mon collègue du Bloc québécois d'avoir soulevé un argument très pertinent. J'ai écouté la propagande du gouvernement, mais je signale qu'on a oublié de mentionner le milliard de dollars qui s'est envolé en fumée dans le registre des armes à feu et la fraude en matière de TPS. Il faudrait aussi parler du différend sur le bois d'oeuvre qui affecte la région de mon collègue, où les travailleurs forestiers sont aux prises avec un énorme problème. Le gouvernement n'aborde pas ces questions. Mon collègue a absolument raison. Des citoyens âgés sont venus à mon bureau me parler de l'augmentation risible de leurs prestations du Régime de pensions du Canada.

Jetons un bref coup d'oeil sur la fraude en matière de TPS. Revenu Canada s'en prend à des aînés, entre autres pour des trop-payés de 10 ou de 50 \$, alors que la fraude en matière de TPS se poursuit en coulisse. C'est comme le vieux dicton: ne pas laisser une passer une fourmi par la porte avant, mais laisser entrer un éléphant par l'arrière. C'est ce que fait le gouvernement quand il laisse le coût du registre des armes à feu atteindre un milliard de dollars. Le premier ministre a bien dit qu'un milliard de dollars, c'était bien peu de chose. Or, si on pose la question à nos aînés, ils nous diront que ce n'est pas de la petite monnaie, mais que c'est au contraire de l'argent durement gagné pour des gens qui doivent joindre les deux bouts.

• (1645)

**M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD):** Monsieur le Président, je remercie le député qui vient de parler et, bien entendu, son collègue, le député d'Elk Island; ces

deux députés alliancistes dont le parti a à coeur les valeurs familiales, comme on l'a entendu à maintes occasions, ont appuyé le projet de loi C-206, celui visant à accorder un congé aux aidants naturels qui prodiguent des soins par compassion dans notre pays.

Une qualité de l'Alliance, c'est qu'elle permet à ses députés de penser et de voter librement; je suis en faveur de cela. À maintes occasions, l'Alliance a parlé des valeurs familiales. Le député pourrait-il m'expliquer comment il se fait que le chef de son parti et son prédécesseur ont pu se prononcer contre le projet de loi? La moitié des libéraux ont aussi rejeté cette mesure, mais c'est le cas de l'Alliance qui m'intéresse actuellement.

Comment les députés alliancistes ont-ils pu prendre la parole à la Chambre et prétendre que leur parti a à coeur les valeurs familiales, alors que tout ce que je demandais, c'est que ce projet de loi visant à soutenir les aidants naturels soit au moins renvoyé à un comité pour qu'il l'étudie? Ils n'avaient pas à appuyer le projet de loi. Le député et son collègue l'ont fait, mais les députés au premier rang et le chef de l'opposition officielle ont opposé leur refus. Tout ce que nous demandions, c'était que le projet de loi soit renvoyé à un comité.

Je sais pourquoi les libéraux ont refusé, ce qui est ignoble de la part de la moitié d'entre eux, mais pourquoi le chef de l'Alliance et ses collègues ont-ils refusé cette extraordinaire recommandation concernant, je le répète, un des meilleurs projets de loi jamais soumis dans cette merveilleuse enceinte?

**M. Ken Epp:** Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je regrette d'interrompre mon collègue, car je suis certain qu'il a une excellente réponse à fournir, mais il me semble qu'un article du Règlement nous interdit de faire des réflexions sur un vote qui a eu lieu à la Chambre.

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** Le député invoque le Règlement pour un motif inconnu de la présidence. Si le député me laisse quelques minutes pour consulter le Règlement, je lui en reparlerai. Je vais toutefois laisser le député de Calgary-Est répondre à la question.

**M. Deepak Obhrai:** Madame la Présidente, j'avais cru comprendre que le chef du NPD avait nommé un autre porte-parole responsable des affaires de l'Alliance canadienne. Je vois qu'un autre collègue assume cette responsabilité et c'est fort bien.

Je dirai ceci. J'ai voté en faveur du projet de loi du député parce que je croyais qu'il avait certains mérites. J'ai voté pour son projet de loi et nous accepterons volontiers qu'il pose le reste de la question lorsque mon chef prendra la parole. Je peux lui dire que le chef de mon parti a décrété que le vote serait libre. Il a donné au caucus la possibilité d'étudier la question. Voilà une excellente mesure qui devrait satisfaire le député.

**M. Roy Cullen (Etobicoke-Nord, Lib.):** Madame la Présidente, je suis heureux de participer aujourd'hui au débat sur la Loi d'exécution du budget de 2003. Une fois adopté, ce projet de loi mettra en oeuvre toutes les mesures proposées dans le budget présenté à la Chambre par le ministre des Finances le 18 février dernier. Ce budget s'inscrit dans la foulée de l'excellent travail effectué par l'ancien ministre des Finances, le député de LaSalle—Énard, en vue d'établir notre économie sur une solide assise. Nous avons rétabli l'ordre dans les livres du gouvernement et éliminé le déficit. Le présent budget va de l'avant en s'appuyant sur ces réalisations et sur la contribution de tous les Canadiens qui nous ont permis de remédier à la grave situation financière que notre gouvernement a constatée en arrivant au pouvoir en 1993.

*Initiatives ministérielles*

Par exemple, en remboursant la dette à hauteur de quelque 46 ou 47 milliards de dollars, nous ferons passer le ratio dette/PIB de quelque 71 p. 100, un sommet atteint il n'y a pas si longtemps, à 46,5 p. 100. Le ratio tombera à 40 p. 100 d'ici deux ou trois ans. Les Canadiens réaliseront ainsi des économies de 3 milliards de dollars par année au chapitre du service de la dette. Ces 3 milliards de dollars sont une rente annuelle, et ils pourront être réinvestis là où les besoins sont plus grands.

Le budget investit donc, par exemple, 3 milliards de dollars dans des initiatives de développement durable et dans l'environnement. Il table aussi sur les réductions d'impôt de 100 milliards de dollars présentées dans le budget de 2000 et le mini-budget de la même année. Il renferme en outre de nouvelles mesures fiscales dont je parlerai plus tard.

Le Canada connaît la croissance économique la plus élevée des pays du G-7, et on s'attend à la même chose l'an prochain. Évidemment, tout dépend des résultats économiques aux États-Unis et de la guerre en Irak. Nous souhaitons à nos amis américains la meilleure des chances dans la guerre contre l'Irak. Ce conflit aura certes des répercussions sur l'économie canadienne, mais on s'attend à ce que celle-ci progresse à un rythme soutenu encore l'an prochain.

J'aurais dû dire d'entrée de jeu, madame la Présidente, que je partagerai mon temps de parole avec le député d'Ottawa-Centre.

Nous avons fait des investissements majeurs dans les soins de santé, soit 34,8 milliards sur cinq ans. Notre économie a créé 564 000 emplois au cours de la dernière année, ce qui nous place encore une fois au premier rang parmi les pays du G-7. Le chômage, même si nous préférierions qu'il n'y en ait jamais, est à 7,4 p. 100. Malgré les pressions inflationnistes, qui ont fait monter quelque peu l'inflation, nous avons quand même un taux d'inflation relativement bas. Nous avons aussi une bonne politique monétaire qui empêchera l'inflation de progresser.

Une des mesures que la loi proposée d'exécution du budget mettra en oeuvre est la création d'un nouveau Transfert canadien en matière de santé et d'un nouveau Transfert canadien en matière de programmes sociaux, qui remplaceront le TCSPS existant. Ce dernier avait été introduit par notre gouvernement pour remplacer le financement des programmes établis et l'ancien RAPC. Nous faisons maintenant un autre changement afin que les fonds affectés aux soins de santé soient séparés du reste et qu'il y ait une meilleure reddition de comptes quant à la façon dont les provinces utilisent les fonds qui leur sont transférés au titre des soins de santé.

Donc, en plus des nouveaux fonds versés aux provinces, ces 34,8 milliards de dollars sur cinq ans, il y aura plus de transparence pour que les Canadiens sachent comment les provinces dépensent cet argent. Franchement, je crois que nous nous dirigeons peut-être vers le jour, et il y a déjà eu des pressions dans ce sens de la part des intervenants du milieu de l'enseignement postsecondaire, où nous aurons également, dans ce nouveau transfert, des fonds distincts pour l'enseignement postsecondaire. Nous avons vu une détérioration dans ce secteur également, notamment une augmentation des frais de scolarité et de l'endettement étudiant. Le processus est amorcé. Les fonds au titre des soins de santé seront séparés, et les fonds au titre des programmes sociaux comprendront l'enseignement postsecondaire et d'autres transferts sociaux.

Nous ne pouvons pas oublier non plus les points d'impôt et la participation directe du gouvernement à la prestation des soins de santé par l'entremise de Santé Canada et d'autres organismes et fondations.

● (1650)

Ce qui est intéressant, dans cette plus récente initiative, c'est que le gouvernement du Canada a déclaré qu'il voulait se concentrer sur certains aspects des soins de santé, comme les soins à domicile et les médicaments sur ordonnance. Voilà deux aspects qui prennent de plus en plus d'importance et qui doivent être mieux gérés. Les soins à domicile représentent une solution de rechange très efficace et moins coûteuse aux soins en établissement. Jusqu'à maintenant, les provinces ont semblé hésiter à intégrer les soins de santé communautaire à leur système. Cette initiative vise spécifiquement ces fonds, car nous laissons entendre que nous voulons favoriser davantage les soins à domicile. Il s'agit d'une option moins coûteuse qui permet aux patients de recevoir de meilleurs soins.

Nous avons également annoncé l'augmentation des sommes consacrées à l'achat d'équipement. Le budget prévoit l'affectation de 1,5 milliard de dollars pour un fonds d'équipement de diagnostic et de soins médicaux. Le gouvernement m'a assuré que, cette fois, l'utilisation de ces fonds sera surveillée de plus près. Nous avons tous entendu parler des tondeuses qui avaient été achetées au moyen des sommes versées dans l'ancien fonds de 1 milliard de dollars. Il y aura toujours des cas de mauvaise gestion dans toute grande organisation ou dans tout fonds important. J'ai reçu l'assurance qu'une structure plus rigide serait établie, cette fois-ci, pour bien cibler les fonds et justifier leur utilisation. Je trouve cela très encourageant.

Ce projet de loi d'exécution du budget apporte également de grands changements à la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants. Un de ces changements touche en particulier ma circonscription, où se sont établis un grand nombre de réfugiés au sens de la Convention, y compris de nombreux Somaliens. Bon nombre de ces jeunes réfugiés ont atteint l'âge où ils doivent poursuivre leurs études postsecondaires. Il leur est impossible de profiter du Programme canadien de prêts aux étudiants. Ce ne sera plus le cas, puisque le budget et cette mesure législative rendent les réfugiés au sens de la Convention admissibles aux prêts aux étudiants. Cela représente un progrès énorme, puisque cette mesure s'attaque directement au problème des nombreux réfugiés au sein de ma circonscription et de leurs enfants qui n'ont pas eu accès à un enseignement de qualité. Je suis très heureux que cela fasse partie des mesures d'exécution du budget.

La Loi d'exécution du budget marquerait aussi la mise en oeuvre de bon nombre de changements très importants à la Loi sur l'assurance-emploi. On n'a qu'à penser, entre autres choses, aux nouvelles indemnités pour soins à des proches. Grâce à ces nouvelles dispositions, les personnes qui dispensent des soins à un membre de leur famille gravement malade pourront bénéficier d'indemnités spéciales pendant une période maximale de six semaines. Beaucoup de députés et de Canadiens se sont trouvés un jour dans une situation où ils ont dû appuyer un membre de leur famille qui était gravement malade ou mourant. Bon nombre de membres de la famille travaillent, et cette mesure leur donne la possibilité de s'occuper du membre de leur famille qui est souffrant. C'est une mesure très positive.

*La sanction royale*

Le budget fixe également à 1,98 \$ le taux de cotisation pour l'an 2004. Depuis que le gouvernement a lancé ce programme, soit il y a sept ou huit ans, il a chaque année réduit le taux de cotisation à l'assurance-emploi. Cette mesure a permis aux employeurs et aux employés d'économiser environ 9 milliards de dollars depuis que nous avons lancé le programme. Le ministre des Finances a aussi dit qu'il avait l'intention de présenter un nouveau processus de fixation du taux qui serait plus transparent et qui refléterait le coût véritable de l'assurance. Il faut analyser cette question sur tout un cycle économique, car nous ne voulons pas nous retrouver dans une situation où il nous faudra revenir en arrière et accroître le taux parce que l'économie progresse à un rythme moins rapide que prévu.

C'est une annonce très importante qui, selon moi, contribue à préciser à de nombreux Canadiens qu'il n'existe pas de caisse d'assurance-emploi. À moins que je ne me trompe, c'est en 1984, ou vers cette époque, qu'il y avait une caisse d'assurance-emploi, et elle était déficitaire. À cette époque, sous l'administration précédente, le gouvernement était en situation déficitaire. Le vérificateur général a dit que le déficit de la caisse d'assurance-emploi, comme on l'appelait à l'époque, devait être intégré dans le déficit consolidé du gouvernement afin de brosser un tableau plus exact de la situation. Par conséquent, le déficit de la caisse a été intégré à l'époque dans les comptes consolidés du gouvernement.

• (1655)

Cette caisse n'existe plus. En réalité, pendant à peu près sept des dix dernières années, la caisse fictive d'assurance-emploi a effectivement été en situation déficitaire. Les contribuables canadiens ont subventionné ou comblé ce déficit de la caisse fictive d'assurance-emploi. Il est vrai qu'au cours des dernières années l'excédent a considérablement augmenté.

Toutefois, je constate qu'il y a de l'activité au Sénat et je suppose que je pourrai terminer mes observations lorsque nous reviendrons.

• (1700)

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** Malheureusement, le député a déjà dépassé son temps de parole d'une minute. Il ne dispose plus de temps.

Je remercie le député d'Elk Island pour son recours au Règlement. Il avait d'ailleurs déjà fait le même recours au Règlement, qui concerne l'article 18. Je rappelle aux députés, pour leur information, ce que précise l'article 18 du Règlement:

Aucun député ne doit parler irrévérencieusement du Souverain ou d'un autre membre de la famille royale [...] se servir d'expressions offensantes [...] Aucun député ne peut critiquer un vote de la Chambre, sauf pour proposer que ce vote soit rescindé.

Par ailleurs, *La procédure et les usages de la Chambre*, de Marleau et Montpetit, précise ce qui suit à la page 495:

Il ne convient pas que les députés «critiquent» les votes de la Chambre (c'est-à-dire les reconsidérer ou y revenir) et, lorsque cela s'est produit, la présidence s'est empressée d'y mettre un terme.

Malheureusement, la présidence n'a pas réagi assez vite, mais je remercie le député d'Elk Island d'avoir porté la chose à mon attention. Je demande aux députés, et en particulier au député de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, de s'abstenir de faire référence aux votes de députés. Je remercie le député d'Elk Island.

[Français]

**M. Marcel Gagnon (Champlain, BQ):** Madame la Présidente, on entend vraiment tout en cette Chambre. Je viens d'entendre l'orateur précédent dire que le gouvernement avait investi dans la santé. Il a oublié de dire que les provinces ont subi des coupures dans

le domaine de la santé. Le gouvernement est venu à bout d'en rembourser une partie, mais pas la totalité. Cet argent appartient aux provinces et la santé est de compétence provinciale.

De plus, il dit qu'on s'est assurés que l'argent serait bien dépensé. Donc, on a implanté un système à l'aide duquel on va demander des comptes aux provinces pour voir comment elles dépensent leur argent dans la santé.

Je pense qu'il a oublié de nous dire que le gouvernement fédéral est probablement le moins bien placé pour servir d'exemple quant à la façon de dépenser l'argent correctement.

J'aimerais qu'il nous parle un peu du scandale des commandites, où on a payé des sommes pour des services qui n'ont jamais été rendus. J'aimerais aussi qu'il nous parle un peu du contrôle des armes à feu, où le budget a augmenté de 11 ou 12 p. 100 par rapport aux sommes initiales.

C'est ainsi qu'on donne l'exemple aux provinces. On veut contrôler les provinces et leur montrer comment dépenser dans la santé, entre autres. J'aimerais avoir ses commentaires à ce sujet parce que je trouve cela non seulement insultant, mais complètement erroné.

Je pense—et je prends le Québec à témoin—qu'on pourrait donner des exemples au fédéral pour lui dire comment on doit dépenser l'argent. Un des bons moyens, et il serait intéressant qu'il nous en parle, serait peut-être de libérer les champs qui appartiennent aux provinces et arrêter de faire double juridiction tout le temps. J'aimerais avoir ses commentaires sur ces points-là.

**M. Roy Cullen:** Monsieur le Président, je remercie beaucoup le député de l'autre côté de la Chambre pour ses commentaires.

[Traduction]

En ce qui concerne les sommes transférées aux provinces dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux, lorsque notre gouvernement a hérité d'un déficit de 42 milliards de dollars en 1993, tout a été remis en question. Il fallait réduire les dépenses partout, sinon le gouvernement se serait retrouvé face à un très grave dilemme. En fait, les compressions qui ont frappé les programmes gouvernementaux, mis à part les transferts aux provinces, étaient sensiblement plus lourdes que celles qui ont visé les provinces. Ces dernières ont d'ailleurs eu suffisamment de temps pour s'adapter aux changements.

Lorsque nous avons renoué avec les surplus, les paiements du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux ont été sensiblement relevés. Comme je le disais plus tôt, le dernier budget annonce des paiements de 35,8 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années.

D'autre part, la province de Québec, par exemple, reçoit des paiements de péréquation. Les sommes que le gouvernement verse aux provinces au titre de la péréquation atteignent environ dix milliards de dollars par année, dont cinq milliards au Québec.

## LA SANCTION ROYALE

• (1705)

[Français]

L'huissier du bâton noir apporte le message suivant:

Monsieur le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant de Son Excellence la Gouverneure générale que cette honorable Chambre se rende immédiatement dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les membres des Communes se rendent au Sénat.

*Et de retour:*

• (1715)

**Le Président:** J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que lorsqu'elle s'est rendue auprès du suppléant de Son Excellence la Gouverneure générale dans la Chambre du Sénat, le suppléant de Son Excellence a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de loi suivants:

Projet de loi C-29, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2003—Chapitre n° 3.

Projet de loi C-30, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2004—Chapitre n° 4.

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

### LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2003

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-28, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 18 février 2003, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité; ainsi que de l'amendement.

**M. Roy Cullen (Etobicoke-Nord, Lib.):** Monsieur le Président, j'avais commencé à parler du TCSPS dans mon intervention, dans des termes qui assurément n'ont pas plu au député d'en face, mais il a aussi parlé de programme de commandites.

Ce programme inquiète au plus haut point tous les députés à la Chambre. Le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux a adopté des mesures draconiennes en vue de le changer, de confier une plus grande partie de son exécution à l'interne et de s'assurer que l'argent des contribuables serait dépensé plus sagement. C'est un cas où l'argent n'a pas été dépensé sagement. Il est malheureux que cela ce soit produit. Le gouvernement a réglé le problème et le programme sera très solide à l'avenir.

**M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, je suis très heureux d'intervenir au sujet de ce projet de loi extrêmement important. Il est historique en ce sens que ce pourrait être le dernier budget sous l'autorité du premier ministre du Canada. À cet égard, je tiens à ce que tous les Canadiens sachent à quel point ils ont la chance d'avoir un premier ministre qui a accompli ce qu'aucun autre premier ministre du Canada a accompli pendant qu'il dirigeait les affaires du gouvernement.

Le budget ne serait pas devenu réalité n'eût été le travail d'équipe de tous les ministres et de l'excellent travail des gestionnaires du ministère des Finances et de l'ensemble des ministères. Il ne serait pas devenu réalité non plus n'eût été la coopération et le soutien sans faille des Canadiens.

Comme mon collègue d'Etobicoke-Nord l'a dit tout à l'heure, nous avons connu une période très difficile, il y a dix ans, lorsque nous avons accédé au pouvoir. La situation du gouvernement était telle que la très grande majorité de nos recettes servait à éponger le déficit et la dette pour maintenir de l'ordre dans nos affaires. Nous en étions réduits à consacrer 70 p. 100 de nos recettes au paiement du déficit, ce qui était extrêmement regrettable.

Le gouvernement a dû recourir à des mesures radicales pour régler le problème. Il a dû imposer un certain nombre de compressions. Aujourd'hui, la situation est plus saine. Depuis quelques années, le gouvernement arrive à dégager un excédent budgétaire. Nous avons

### Initiatives ministérielles

même remboursé près de 45 milliards de dollars sur la dette nationale.

Pour une foule de raisons, je suis très heureux du budget. Certes, il répare les torts du passé et des gouvernements passés, mais en plus, il construit, il investit dans l'avenir.

Tout à l'heure, mon collègue de l'Alliance canadienne a parlé du RPC. C'est justement un cas où les gouvernements antérieurs n'ont pas eu le courage de faire face à la situation et d'admettre que notre régime de retraite était en profonde difficulté, que nous devons agir pour avoir de quoi payer les retraites de la génération du baby-boom et de celles qui suivront.

Au moyen d'une augmentation des cotisations, le gouvernement s'est attaqué au problème et l'a si bien géré que nous avons maintenant l'une des caisses de retraite les plus solides qui soient, si on la compare avec celle d'autres pays. Le gouvernement a agi énergiquement pour régler le problème.

Autre point fort important dont beaucoup de mes collègues ne sont peut-être pas conscients, c'est que ce gouvernement, pour la première fois dans l'histoire du Canada, a mis sur pied ce que peut-être aucun autre gouvernement n'a jamais fait en matière de système de gestion des affaires publiques; je veux parler du système d'information financière dont, je crois, nous devrions tous prendre note. Pour la première fois, nous pouvons facilement accéder à l'information de n'importe quel ministère. Il suffit de taper le nom d'un programme ou de taper les renseignements requis pour y avoir accès.

Grâce à l'énorme travail accompli par le Conseil du Trésor, à la persistance et au travail considérable de la vérificatrice générale, et grâce à l'administration publique dans son ensemble, nous avons réussi à mettre sur pied un système de gestion qui améliorera non seulement l'administration des programmes gouvernementaux, mais aussi la reddition de comptes et la transparence.

Le gouvernement, sous la direction de ce premier ministre, a donc été en mesure de régler une question chère aux Canadiens, la question de la reddition de comptes et de la saine gestion des affaires publiques.

### Initiatives parlementaires

● (1720)

Un troisième point vaut la peine d'être souligné. Pour la première fois depuis longtemps, des paiements de transfert vont être versés aux provinces pour les soins de santé. J'aurais voulu que mon collègue dise que ce transfert s'étend également à l'éducation. Pour la première fois, nous allons pouvoir exiger une reddition de comptes de la part de nos gouvernements provinciaux au sujet des fonds qu'ils vont recevoir du gouvernement fédéral dans le domaine des soins de santé.

Comme cela a été dit plus tôt, les provinces ne peuvent plus dépenser l'argent prévu pour les soins de santé pour les routes, les ponts ou autre chose. Le gouvernement a donné aux provinces la capacité de prévoir à l'avance. Les provinces et les territoires n'avaient cessé de se plaindre du fait que nous n'avions pas de plan budgétaire adéquat leur permettant de planifier trois ou cinq ans à l'avance. Le gouvernement dispose maintenant d'un tel plan qui va leur permettre de le faire. Nous leur avons donné les fonds. Ils savent ce qui va se passer d'ici trois ou cinq ans. Cette mesure est extrêmement importante et j'espère que nous allons faire exactement la même chose dans d'autres domaines, comme celui de l'enseignement postsecondaire.

Une question dont le ministre des Finances a parlé et au sujet de laquelle le gouvernement a fait preuve d'énormément de leadership et de détermination, c'est l'investissement dans les infrastructures. Les députés savent que chaque dollar que le gouvernement investit dans les infrastructures représente un investissement de 3 \$. C'est parce que les provinces et les municipalités y investissent des fonds de contrepartie. Cet argent sert à construire des ponts, des routes et des établissements dans nos collectivités. Il permet également de créer des emplois et de susciter des activités économiques au Canada.

Je compte sur le ministre des Finances pour qu'il respecte son engagement d'effectuer des investissements dans la région de la capitale nationale, notamment dans un rail léger et dans le Centre des congrès, qui est un établissement très important dans notre région. Je sais que le gouvernement réagira positivement à cela.

Il existe d'autres éléments importants, comme l'investissement dans le mieux-être de nos enfants et des familles à faible ou à moyen revenu, la réduction des coûts, en ce sens que le gouvernement demande à tous les ministères de réaliser des économies de près de 1 milliard de dollars, et la liste continue.

Le gouvernement a fait preuve d'une très grande créativité dans le secteur de l'habitation. Auparavant, nous injectons des fonds dans des logements pour les sans-abri ou pour les personnes ayant besoin d'un logement, mais c'était à condition que les provinces et les municipalités injectent des fonds équivalents. Le gouvernement fédéral a trouvé un moyen créatif de supprimer les obstacles et les tracasseries administratives. Si un organisme de ma localité ou d'une autre localité a une proposition créative pour s'attaquer au problème des sans-abri, il peut demander des fonds de contrepartie au gouvernement fédéral. Ainsi, nous redonnons le pouvoir à la population.

Les soins de santé primaires sont une autre question qui est très chère à mes électeurs. L'entente signée par les ministres provinciaux de la Santé comprend un élément important pour beaucoup d'électeurs de ma circonscription, soit les soins de santé primaires. Nous pourrions mettre en oeuvre un plan cohérent dans le secteur de la santé. Je peux désormais me rendre à un centre de santé de ma circonscription et demander une consultation, les services d'une

infirmière ou les conseils et l'aide d'un médecin. Je pourrai obtenir tous ces services sous un même toit.

● (1725)

Cela montre clairement que le système fonctionne. Le gouvernement a fait un travail magnifique avec le budget, comme avec tous les budgets précédents. J'appuierai le projet de loi et je demande à mes collègues d'en faire autant.

**M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je ne peux employer les vrais mots, parce qu'ils seraient contraires aux règles ou aux usages du Parlement. Le député a lancé toutes sortes d'affirmations fausses.

Tout d'abord, il a dit que nous avons versé jusqu'à 70 p. 100 de l'argent en intérêts lorsque les libéraux ont pris le pouvoir. C'est faux. Les versements d'intérêts correspondaient au maximum à 30 p. 100, ce qui est encore trop élevé, mais pas à 70 p. 100. C'est tout à fait farfelu. Il a parlé de la dette et des grandes réussites du gouvernement à l'égard de la réduction de la dette. En fait, lorsque les libéraux sont arrivés au pouvoir, la dette s'élevait à 508 milliards de dollars. Elle a grimpé jusqu'à 583 milliards sous leur règne. Il est vrai qu'elle a été légèrement réduite depuis, mais elle est encore supérieure à ce qu'elle était lorsqu'ils sont arrivés au pouvoir. Nous aurions pu la réduire davantage s'ils n'avaient pas dépensé sans compter.

J'ai encore beaucoup de choses à dire, monsieur le Président. Pourrais-je avoir le consentement unanime pour disposer de deux minutes de plus?

● (1730)

**Le vice-président:** Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** Non.

**Le vice-président:** Comme il est 17 h 30, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au Feuilleton d'aujourd'hui.

---

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

### LA LOI SUR LES FRAIS D'UTILISATION

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 14 février, de la motion: Que le projet de loi C-212, Loi concernant les frais d'utilisation, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité.

**M. Monte Solberg (Medicine Hat, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je suis ravi d'intervenir au sujet du projet de loi C-212, Loi sur les frais d'utilisation.

Je félicite le député d'Etobicoke-Nord, qui siège en face, d'avoir présenté cette mesure législative. Cette question préoccupe mon parti depuis un certain temps déjà. En fait, j'ai moi-même présenté, il y a quelques années, un projet de loi d'initiative parlementaire fort semblable, si ce n'est identique. D'entrée de jeu, je fais part de ma sympathie à l'égard de ce projet de loi.

Il est important que les téléspectateurs qui écoutent le présent débat comprennent un peu les motifs sous-tendant cette importante mesure et pourquoi il faut trouver le moyen de limiter le recours grandissant aux frais d'utilisation par le gouvernement. À l'heure actuelle, environ 50 ministères perçoivent approximativement 4 milliards de dollars par année en frais d'utilisation. Grosso modo, 500 frais d'utilisation différents s'appliquent présentement.

*Initiatives parlementaires*

Les frais d'utilisation reposent sur une idée plutôt méritoire. Selon ce concept, si le gouvernement fournit un service à un particulier ou à une entreprise, il est raisonnable d'exiger des frais au lieu de prendre l'argent dans les recettes générales puisqu'un seul particulier ou une seule entreprise en profite. Les frais d'utilisation sont donc tout à fait logiques.

Cela dit, nous craignons que le gouvernement n'ait pas instauré toutes les règles nécessaires pour que les frais exigés correspondent bien aux sommes requises pour couvrir les coûts. Nous constatons parfois que les frais dépassent les coûts. Nous constatons aussi très souvent, étant donné qu'il s'agit de monopoles gouvernementaux, que ces frais ne rapportent pas tous les avantages prévus.

Il existe un exemple bien connu à ce sujet. Des frais ont été exigés pour l'approbation des nouveaux médicaments utilisés dans l'industrie vétérinaire, l'élevage et ainsi de suite. Si je me souviens bien, le nouveau régime de frais d'utilisation a été instauré en 1996. Or, depuis 1996, ces frais ont grimpé en flèche, mais, en même temps, il faut maintenant deux fois plus de temps pour obtenir une approbation lorsqu'on veut utiliser divers médicaments dont les vétérinaires ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions. Je cite ce cas en exemple, mais il en existe bien d'autres.

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire est un autre exemple. C'est l'exemple parfait de ce qui arrive lorsqu'une agence échappe à la réglementation et qu'elle a le pouvoir d'exiger des frais d'utilisation. La même chose s'est produite dans ce cas-là. Les recettes ont commencé à rentrer mais l'agence est devenue moins efficace. Elle n'était plus en mesure d'approuver l'utilisation de pesticides dans les mêmes délais qu'auparavant. En fait elle prenait de plus en plus de temps.

Cette situation a soulevé énormément d'inquiétudes. J'ai présenté un projet de loi d'initiative ministérielle il y a quelques années. La vérificatrice générale l'a examiné. Une importante coalition de gens d'affaires a été constituée pour porter la situation à l'attention du gouvernement. La coalition comprenait la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, la Chambre de commerce, les Manufacturiers et exportateurs du Canada et d'autres qui s'étaient unis pour dire que c'était ridicule et que cela leur coûtait énormément cher. Des représentants ont témoigné devant le Comité des finances, ont présenté un rapport et, sauf erreur, ont formulé un certain nombre de recommandations.

Mon collègue d'Etobicoke-Nord a adopté quelques-unes de ces recommandations. Je crois qu'il a repris des suggestions faites par la vérificatrice générale dans son rapport et les a incorporées dans le projet de loi C-212.

Il y a quelques années, quand j'ai proposé le projet de loi, le gouvernement a invoqué une foule de raisons pour ne pas l'approuver. Je crois que des collègues de mon ami d'en face s'intéressent à la question maintenant. J'espère que la plupart d'entre eux appuieront le projet de loi parce qu'il s'agit d'une mesure très importante.

• (1735)

Je n'insisterai pas là-dessus. Je sais que nombre de députés de plusieurs formations souhaitent appuyer cette mesure. Je l'appuie et je ne doute pas que mes collègues en général souscrivent à l'orientation du projet de loi. C'est un pas en avant. Il était temps qu'une mesure semblable soit présentée.

Il n'y a rien de pire que l'imposition sans représentation. En effet, c'est exactement ce que nous avons parce que les organismes et les ministères imposent ces frais sans que cela ait fait l'objet d'un débat et d'un vote par le Parlement. Ces frais ne sont soumis à aucun

examen parlementaire qui permettrait de déterminer s'ils sont raisonnables, compte tenu des avantages qu'ils sont censés apporter aux entreprises.

La dernière chose que nous voulons, c'est l'imposition sans représentation. Nous nous opposons, en revanche, à toute imposition ayant pour unique objectif d'accroître les recettes gouvernementales. Il ne s'agit pas de recouvrer les coûts engagés pour un service légitime offert aux entreprises ou aux particuliers, car ils sont les seuls à en profiter.

Je n'ai pas utilisé beaucoup de temps, mais je me contenterai de dire que c'est un pas dans la bonne direction. Je recommanderai à mes collègues siégeant de ce côté-ci de la Chambre d'appuyer le député d'Etobicoke-Nord et son projet de loi, qui vise à maîtriser ce monstre indomptable qu'est la bureaucratie et qui, parfois, ne comprend pas à quoi servent ses pouvoirs. Dans le cas présent, les exemples sont légion, de sorte que je recommanderai aux députés d'appuyer le projet de loi.

**M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je veux prendre une minute ou deux pour appuyer moi aussi le projet de loi d'initiative parlementaire. Cette question m'intéresse personnellement, car j'ai un exemple de nouvelles règles sur les frais d'utilisation qui ont été appliquées dans le parc national Pacific Rim, un parc que le député d'Etobicoke connaît sûrement comme moi.

J'ai fait une enquête; je ne suis pas comptable, mais j'ai fait de mon mieux pour comparer les recettes et dépenses du parc avant et après l'application des nouvelles règles visant les frais d'utilisation, règles qui ont considérablement accru les recettes. Ce qui est intéressant, c'est que les dépenses ont augmenté au même niveau que les nouveaux frais d'utilisation et que les subventions du gouvernement ou la partie de son budget ne concernant pas les frais d'utilisation sont restées les mêmes, alors qu'aucun projet important n'a été mis en oeuvre.

Ce qui m'a semblé clair, c'est que nous, les contribuables, payons plus cher pour recevoir les mêmes services, alors qu'une foule de nouvelles activités dont il n'est pas rendu compte ont été ajoutées et ont créé de l'inefficacité. Cela ne se serait pas produit s'il y avait eu une forme de surveillance. Je sais que des organismes ont commencé à se mobiliser. Ils ont constaté ce genre de répercussions par rapport à toutes sortes de frais d'utilisation.

Ce projet de loi est important. C'est dommage que nous ne soyons pas arrivés à cela plus tôt, parce que ce ne sont certainement pas les occasions en ce sens qui ont manqué. J'appuie le projet de loi du député et je souhaite à ce dernier la meilleure des chances avec son initiative parlementaire.

• (1740)

**M. Chuck Strahl (Fraser Valley, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, j'aimerais ajouter quelques commentaires en appui au projet de loi.

Les entreprises se demandent parfois si les frais d'utilisation ne sont pas une taxe déguisée, et il est arrivé qu'on a abusé d'elles dans ce sens. Je sais d'expérience que les entreprises ne répugnent pas à payer des frais d'utilisation lorsqu'elles escomptent réaliser des gains. Toutefois, elles sont très mécontentes lorsqu'elles paient des frais d'utilisation en pure perte.

### Ajournement

Il y a un cas dans ma circonscription dont j'ai saisi le ministre de l'Agriculture. Une petite entreprise importe des États-Unis des produits dont l'utilisation est approuvée dans ce pays. Elle occupe un créneau pour les engrais destinés aux terrains de golf. Ces engrais donnent des résultats depuis des années.

Les propriétaires de cette entreprise ont présenté une demande au ministère de l'Agriculture. Ils étaient d'accord pour payer des frais en vue de l'approbation du produit. Ils savent que les droits font partie des règles du jeu et ils ne répugnent pas à les payer. Toutefois, leur demande est restée au ministère de l'Agriculture pendant dix ans. Ils ont attendu dix ans avant d'obtenir l'approbation de ce produit. Enfin, il y a quelques mois, le ministère de l'Agriculture leur a dit qu'il ne pouvait leur donner l'approbation réclamée car il avait égaré le dossier. Après dix ans, il a perdu le dossier. Tous les efforts faits pendant dix ans en vue de l'approbation de ce produit ont été vains.

Ils ne répugnent pas à payer des frais. Ils ne répugnent pas à contribuer au recouvrement des coûts de recherche, des tests médicaux, et ainsi de suite, mais le ministère a perdu le dossier. Je crois que le dossier a tout simplement été abandonné. Cette entreprise, qui essaie de prospérer, a attendu l'approbation d'un produit pendant dix ans.

Cette société a présenté une autre demande au ministre, dont ce dernier et moi-même nous occupons actuellement. C'est le même genre de chose. Cela dure depuis maintenant deux ans. L'entreprise va encore rater une autre saison de croissance. Elle est prête à payer les frais. En fait, elle est heureuse de payer les frais. Elle veut seulement que le produit soit approuvé ou non. Elle remplit les tablettes des détaillants dans le moment en attendant de savoir si elle pourra faire des affaires.

Examinons bien cette question. Trouvons des façons de nous assurer que les frais d'utilisation sont utilisés à bon escient et ne sont pas seulement une façon de recueillir de l'argent. Assurons-nous que les sociétés et les particuliers qui ne cherchent qu'à améliorer leur sort en ont pour leur argent.

Compte tenu de ce qui est arrivé, les gens de la société dans ma circonscription sont vraiment très compréhensifs. Tout ce qu'ils demandent, c'est: «Y a-t-il quelque chose que nous ne faisons pas bien? Nous allons payer les frais. Y a-t-il d'autres formulaires à remplir? Y a-t-il quelqu'un d'autre à qui nous pourrions parler?» Cela fait déjà tellement longtemps qu'ils attendent que ce n'est pas une question d'argent. Ils ne peuvent tout simplement pas obtenir une approbation, même pas un oui ou un non.

Encore une fois, la question n'a rien à voir avec les frais, même s'ils sont souvent considérés comme une forme de razzia fiscale. La question est de s'assurer que les frais sont utilisés aux fins pour lesquelles ils sont perçus, qu'ils ne font pas que s'en aller dans un trou noir lorsque les processus d'approbation, comme dans le cas de l'entreprise de ma circonscription, traînent tellement longtemps que les demandes finissent par se perdre.

Nous voulons nous assurer que les frais d'utilisation servent à accélérer le processus. Renvoyons ce projet de loi au comité. Voyons si nous pouvons examiner cette mesure et trouver des façons d'aider les entreprises à obtenir les services dont elles ont besoin. Les frais d'utilisation peuvent certainement jouer un rôle productif à cet égard. Les sociétés comprennent cela. Tant qu'elles verront une relation de cause à effet entre les frais et les services, elles seront heureuses de payer, et je crois qu'elles devraient l'être.

**Le vice-président:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**Le vice-président:** Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Le vice-président:** Par conséquent, le projet de loi est renvoyé au Comité permanent des finances.

(Le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité.)

\* \* \*

● (1745)

### SUSPENSION DE LA SÉANCE

(La séance est suspendue à 17 h 45.)

**Le vice-président:** La séance est suspendue jusqu'à l'appel de la présidence. Le débat d'ajournement était prévu à 18 h 15; aussi, dès que nous pourrons réunir les parties concernées à la Chambre, nous poursuivrons nos travaux.

\* \* \*

● (1800)

### REPRISE DE LA SÉANCE

(La séance reprend à 18 h 02.)

**Le vice-président:** La présidence doit avoir une motion pour dire qu'il est 18 h 30.

**M. Tony Tirabassi:** Je présente une motion en ce sens, monsieur le Président.

**Le vice-président:** Y a-t-il consentement unanime pour dire qu'il est 18 h 30?

**Des voix:** D'accord.

## MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

[Traduction]

### LA FONCTION PUBLIQUE

**M. Jim Pankiw (Saskatoon—Humboldt, Ind.):** Monsieur le Président, je commencerai par situer le problème au moyen de statistiques.

Soixante-dix-huit pour cent des emplois fédéraux désignés bilingues du Canada sont occupés par des francophones. L'an dernier, les francophones ont ravi 68 p. 100 des promotions et 71 p. 100 des postes bilingues. Cela revient à une discrimination linguistique systémique. En fait, la politique canadienne du bilinguisme est vraiment un programme de promotion sociale pour les francophones qui divise les Canadiens et qui pénalise les anglophones. Non seulement cela, mais elle contrevient au principe du mérite dans l'embauchage, qui veut que les candidats soient évalués uniquement en fonction de leurs qualités, de leur expérience et de leur compétence, et non de considérations superflues et inopportunes. Elle va aussi à l'encontre de l'égalité des chances, car elle impose une exigence linguistique artificielle qui empêche les gens d'être considérées équitablement pour un emploi.

*Ajournement*

Cette politique gouvernementale a fait que, depuis 1978, le nombre de postes fédéraux désignés bilingues dans la région de la Capitale nationale a augmenté de 12 p. 100 pendant que la participation des anglophones baissait d'un taux presque équivalent, soit 10 p. 100.

C'est à se demander pourquoi le gouvernement impose une telle politique. À compter du 31 mars ces exigences linguistiques artificielles seront encore plus sévères. Pourquoi? Parce que le bilinguisme officiel est une initiative fédérale visant à apaiser les francophones et les séparatistes du Québec.

En réalité, toutefois, le bilinguisme officiel est une politique discriminatoire qui divise les Canadiens et qui reflète le sentiment et le programme antianglophones du gouvernement libéral.

L'ancien premier ministre libéral Pearson avait promis que la carrière des fonctionnaires fédéraux ne serait pas entravée par l'imposition du bilinguisme. Mais c'était un mensonge et de la duperie.

Dans un premier temps, l'étude commandée par l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada a révélé qu'une très grande majorité des personnes ayant indiqué dans le sondage que le bilinguisme avait nuit à leur carrière étaient anglophones. Au 31 mars, la date limite dont j'ai parlé, certains fonctionnaires seront rétrogradés ou remplacés pour la seule raison qu'ils ne sont pas bilingues, même si le fait de parler une langue seconde n'est pas une exigence légitime pour l'exercice de leurs fonctions.

Il y a lieu de nous demander pourquoi le gouvernement a octroyé récemment un complément de 750 millions de dollars pour renforcer les programmes de bilinguisme. La raison en est la suivante: le gouvernement revient peu à peu sur l'objectif premier de la politique du bilinguisme, en vertu de laquelle les Canadiens unilingues, francophones ou anglophones, peuvent se prévaloir des services gouvernementaux dans la langue de leur choix. Aujourd'hui, le gouvernement s'éloigne de cet objectif pour privilégier un système dont l'objectif n'est pas d'assurer des services de première ligne bilingues, mais bien de s'assurer qu'on parle le français sur les lieux de travail.

Le coût de cette initiative est double: premièrement, elle coûtera des centaines de millions de dollars aux contribuables et à l'industrie privée; deuxièmement, sur le plan social, son coût sera incalculable, car des Canadiens anglais, essentiellement des anglophones, perdront, ou se verront refuser, des possibilités d'avancement.

● (1805)

**M. Tony Tirabassi (secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor, Lib.):** Monsieur le Président, il faut se rappeler que le bilinguisme est au coeur même des valeurs d'inclusivité, de tolérance et de respect profondément ancrées chez les Canadiens. Il fait partie de notre patrimoine. C'est le fondement sur lequel repose le Canada et ce vers quoi nous continuons de tendre.

Le respect démontré à l'égard de nos collègues, des fonctionnaires et de nos concitoyens doit exprimer ce fait.

C'est un principe généralement admis par les Canadiens, qui s'attendent à recevoir des services dans les deux langues de la part des fonctionnaires dans les régions désignées bilingues où de tels services sont obligatoires.

L'administration publique fédérale tient pour principe que la prestation de services dans les deux langues officielles est une question de respect pour la population. C'est ce qui ressort de l'étude intitulée *Attitudes face à l'utilisation des deux langues officielles*

*dans la fonction publique du Canada*, qui a été effectuée l'été dernier auprès de plus de 5 000 fonctionnaires fédéraux. De ce nombre, 92 p. 100 trouvent qu'il est important de servir la population canadienne dans les deux langues officielles.

En plus de confirmer que les fonctionnaires ont bien assimilé le besoin de répondre normalement au public dans la langue officielle de son choix, les résultats de cette étude démontrent également que la majorité des employés fédéraux sont prêts à faire un effort pour encourager le bilinguisme.

La fonction publique du Canada est le reflet de la population canadienne et véhicule des valeurs canadiennes. Sous ce rapport, le gouvernement fédéral s'efforce de favoriser le bilinguisme dans la fonction publique.

Il n'y a là rien de radical. Il s'agit d'une démarche progressive ayant pour objet, dans un premier temps, de veiller à ce que les Canadiens habitant dans des régions désignées bilingues puissent exercer leur droit de recevoir des services du gouvernement fédéral et de communiquer avec ce dernier dans la langue officielle de leur choix.

Pour ce faire, le gouvernement doit tout d'abord veiller à ce que tous les fonctionnaires fédéraux dispensant des services au public dans ces régions puissent le faire dans les deux langues officielles; autrement dit, il doit veiller à ce qu'ils soient bilingues. Deuxièmement, le gouvernement doit veiller à ce que ces employés puissent communiquer avec leurs gestionnaires dans la langue officielle de leur choix; autrement dit, il doit veiller à ce que ces gestionnaires soient également bilingues.

C'est là la façon dont le bilinguisme est devenu un critère parmi d'autres aux fins de la nomination dans des postes bilingues de la fonction publique du Canada situés dans des régions bilingues. Ces postes représentent seulement 37 p. 100 de l'ensemble des postes dans la fonction publique fédérale.

La Loi sur les langues officielles insiste néanmoins sur le fait que les exigences linguistiques d'un poste doivent être établies dans un esprit d'objectivité. Par conséquent, nul établissement fédéral ne peut fixer arbitrairement des exigences linguistiques, et celles qui sont établies doivent être vraiment nécessaires dans l'exercice des fonctions du poste. Qui plus est, toutes les politiques de dotation du gouvernement fédéral ayant des répercussions sur le plan des langues officielles s'inscrivent dans le cadre de la Loi sur les langues officielles.

Les statistiques montrent clairement que, dans l'ensemble, le gouvernement a réussi à s'acquitter de ses engagements à cet égard. L'effectif des divers établissements fédéraux a tendance à être le reflet de la présence respective des collectivités des deux langues officielles au sein de la population dans son ensemble sans qu'il soit nécessaire de combler des postes en faisant appel à un système de contingentement ou en réservant des postes pour un groupe linguistique plutôt que pour un autre.

Nous devons reconnaître un succès lorsqu'il se présente. En ce qui concerne le bilinguisme, les pratiques du gouvernement sont exemplaires. Reconnaissons et apprécions ce fait.

**M. Jim Pankiw:** Monsieur le Président, le député parlait de l'inclusivité, de la tolérance et du respect comme étant des valeurs canadiennes. Je suis entièrement de son avis, mais lorsque les politiques gouvernementales ne respectent pas le principe du mérite ou de l'égalité des chances, ils foulent au pied les principes de l'inclusivité, de la tolérance et du respect.

*Ajournement*

Le député a dit plusieurs choses. Il a parlé des services offerts par la fonction publique dans les deux langues officielles et de la possibilité, pour les Canadiens, de communiquer avec le gouvernement fédéral dans la langue officielle de leur choix. C'était censé être l'objectif initial du bilinguisme. Or, au lieu de se limiter à exiger des services bilingues en première ligne, comme il le faisait, le gouvernement veut maintenant imposer le bilinguisme en milieu de travail.

Il a dit que le système en vigueur n'est pas un système de quotas, mais dans les faits il s'agit effectivement d'un système de quotas, car les Canadiens unilingues, et en particulier les anglophones, sont désavantagés. Ils ne sont pas traités équitablement ou de façon égale.

• (1810)

**M. Tony Tirabassi:** Monsieur le Président, comme le député le sait certainement, ce pays est fondé sur deux cultures et deux langues distinctes, et il a évolué avec deux langues officielles. Si nous voulons lui conserver ce caractère, nous devons, en ce qui concerne

les services que nous offrons aux Canadiens, c'est-à-dire la multitude de services que leur offre la fonction publique fédérale, établir certains critères. Dans les régions où le bilinguisme est pratiqué, les services offerts aux Canadiens doivent l'être dans les deux langues officielles, mais il y a des régions où le nombre ne justifie pas que l'on offre des services bilingues.

La commissaire aux langues officielles a comparu devant le comité des opérations gouvernementales et a attesté du contraire, c'est-à-dire qu'il existe des possibilités en langue anglaise et en langue française au sein de la fonction publique.

[Français]

**Le vice-président:** La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 11.)

---





## TABLE DES MATIÈRES

Le jeudi 27 mars 2003

<b>Les Journaux</b>		<b>Le député de LaSalle—Émard</b>	
Le Président .....	4781	M. Solberg .....	4811
<b>AFFAIRES COURANTES</b>		<b>Le jeûne pour Vision mondiale</b>	
<b>L'Agence des douanes et du revenu du Canada</b>		M. Bonwick .....	4811
Mme Caplan .....	4781	<b>Le Dr Robert Hugh Chalmers</b>	
<b>Le Budget principal des dépenses de 2003-2004</b>		M. Scott .....	4811
M. Tirabassi .....	4781	<b>Les anciens combattants de la guerre de Corée</b>	
<b>Réponse du gouvernement à des pétitions</b>		M. Grose .....	4811
M. Regan .....	4781	<b>La pornographie juvénile</b>	
<b>Les comités de la Chambre</b>		M. Benoit .....	4811
<b>Finances</b>		<b>George Katsarov</b>	
Mme Barnes (London-Ouest) .....	4781	M. Tonks .....	4812
<b>Les affaires étrangères</b>		<b>Les producteurs agricoles</b>	
M. Kenney .....	4781	M. Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay) .....	4812
Motion .....	4781	<b>Le Concours relatif à la participation des citoyens</b>	
Adoption de la motion .....	4782	Mme Bennett .....	4812
<b>Pétitions</b>		<b>L'Irak</b>	
<b>L'Irak</b>		M. Jaffer .....	4812
M. Guimond .....	4782	<b>St. Benedict Catholic Secondary School</b>	
<b>Questions transformées en ordres de dépôt de documents</b>		M. Peric .....	4813
M. Regan .....	4782	<b>Le député de Acadie—Bathurst</b>	
<b>Questions au <i>Feuilleton</i></b>		Mme Wasylcyia-Leis .....	4813
M. Regan .....	4782	<b>La gestion de l'offre</b>	
<b>INITIATIVES MINISTÉRIELLES</b>		Mme Bourgeois .....	4813
<b>Loi d'exécution du budget de 2003</b>		<b>Les relations entre le Canada et les États-Unis en matière de défense</b>	
M. Easter .....	4782	M. Pratt .....	4813
Projet de loi C-28. Deuxième lecture .....	4782	<b>L'Irak</b>	
M. Wilfert .....	4782	M. Casey .....	4813
M. Penson .....	4785	<b>L'Irak</b>	
Amendement .....	4791	M. Charbonneau .....	4813
Mme Picard .....	4791	<b>Les relations canado-américaines</b>	
Mme Wasylcyia-Leis .....	4794	Mme Meredith .....	4814
M. Doyle .....	4796	<b>Le député de Repentigny</b>	
M. St. Denis .....	4798	Mme St-Hilaire .....	4814
M. Epp .....	4799	<b>QUESTIONS ORALES</b>	
M. Regan .....	4799	<b>L'Irak</b>	
M. St. Denis .....	4801	M. Harper .....	4814
Mme Wasylcyia-Leis .....	4803	M. Chrétien .....	4814
M. White (Langley—Abbotsford) .....	4803	<b>Les relations canado-américaines</b>	
M. Szabo .....	4806	M. Harper .....	4814
M. Tonks .....	4807	M. Chrétien .....	4815
M. Easter .....	4807	M. Harper .....	4815
M. Robinson .....	4808	M. Chrétien .....	4815
Mme Wasylcyia-Leis .....	4809	M. Kenney .....	4815
Mme Redman .....	4809	M. Chrétien .....	4815
<b>DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS</b>		M. Kenney .....	4815
<b>La déclaration d'un député</b>		M. Chrétien .....	4815
M. Finlay .....	4811		

<b>L'Irak</b>			
M. Chrétien.....	4815		
M. Duceppe.....	4815		
M. Chrétien.....	4815		
M. Gauthier.....	4815		
M. McCallum (Markham).....	4816		
M. Gauthier.....	4816		
M. McCallum (Markham).....	4816		
Mme Davies.....	4816		
M. Chrétien.....	4816		
Mme Davies.....	4816		
M. McCallum (Markham).....	4816		
Mme Wayne.....	4816		
M. McCallum (Markham).....	4817		
M. Hearn.....	4817		
M. McCallum (Markham).....	4817		
M. Reynolds.....	4817		
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale).....	4817		
M. Reynolds.....	4817		
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale).....	4817		
M. Bachand (Saint-Jean).....	4817		
M. McCallum (Markham).....	4817		
M. Bachand (Saint-Jean).....	4817		
M. McCallum (Markham).....	4817		
M. Hill (Macleod).....	4818		
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale).....	4818		
M. Hill (Macleod).....	4818		
M. Chrétien.....	4818		
<b>L'agriculture</b>			
M. Plamondon.....	4818		
M. Vanclief.....	4818		
M. Crête.....	4818		
M. Vanclief.....	4818		
<b>Les marchés de l'État</b>			
M. Ritz.....	4818		
M. Goodale.....	4818		
M. Ritz.....	4819		
M. Goodale.....	4819		
<b>L'agriculture</b>			
M. Adams.....	4819		
M. Vanclief.....	4819		
<b>Les affaires étrangères</b>			
M. Robinson.....	4819		
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale).....	4819		
<b>Les institutions financières</b>			
Mme Wasylcia-Leis.....	4819		
M. Bevilacqua (Vaughan—King—Aurora).....	4819		
<b>L'Irak</b>			
M. Keddy.....	4819		
M. Chrétien.....	4820		
<b>La défense nationale</b>			
M. Casey.....	4820		
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale).....	4820		
<b>Les institutions financières</b>			
M. Penson.....	4820		
M. Chrétien.....	4820		
M. Penson.....	4820		
M. Chrétien.....	4820		
<b>L'agriculture</b>			
Mme Picard.....	4820		
M. Vanclief.....	4820		
M. Guimond.....	4820		
M. Pettigrew.....	4820		
<b>Le Service correctionnel du Canada</b>			
M. Sorenson.....	4821		
M. Easter.....	4821		
M. Sorenson.....	4821		
M. Easter.....	4821		
<b>Les institutions financières</b>			
M. Bagnell.....	4821		
M. Bevilacqua (Vaughan—King—Aurora).....	4821		
<b>La santé</b>			
M. Merrifield.....	4821		
Mme McLellan.....	4821		
M. Merrifield.....	4821		
Mme McLellan.....	4821		
<b>L'agriculture</b>			
M. Lanctôt.....	4822		
M. Vanclief.....	4822		
<b>Les relations canado-américaines</b>			
M. Cannis.....	4822		
M. Chrétien.....	4822		
<b>Le bilinguisme</b>			
M. Pankiw.....	4822		
Mme Robillard.....	4822		
<b>L'agriculture</b>			
M. Laframboise.....	4822		
M. Pettigrew.....	4822		
<b>Privilège</b>			
<b>L'intervention militaire en Irak</b>			
Mme Davies.....	4822		
M. Boudria.....	4823		
M. Reynolds.....	4823		
<b>Recours au Règlement</b>			
<b>La période des questions orales</b>			
M. Kenney.....	4824		
M. Boudria.....	4824		
M. Reynolds.....	4824		
<b>Les travaux de la Chambre</b>			
M. Reynolds.....	4824		
M. Boudria.....	4825		
Motion.....	4825		
Adoption de la motion.....	4825		
<b>INITIATIVES MINISTÉRIELLES</b>			
<b>Loi d'exécution du budget de 2003</b>			
Projet de loi C-28. Deuxième lecture.....	4825		
M. Laframboise.....	4825		
M. Bigras.....	4827		
Mme Girard-Bujold.....	4828		
M. Bigras.....	4828		
M. Bryden.....	4829		
M. Obhrai.....	4830		
M. Stoffer.....	4830		
M. Scott.....	4831		



**POSTE  MAIL**

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

**Poste-lettre**

**Lettermail**

**1782711  
Ottawa**

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*  
Les Éditions et Services de dépôt  
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5  
Internet: <http://publications.gc.ca>  
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

*If undelivered, return COVER ONLY to:*  
Publishing and Depository Services  
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5  
Internet: <http://publications.gc.ca>  
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

**Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes**

**Published under the authority of the Speaker of the House of Commons**

**Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :**

**Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:**

**<http://www.parl.gc.ca>**

---

**Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.**

**On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5**

**The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.**

**Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services  
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**